MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Mercredi 21 janvier 2004, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M. Sylvain Clavel*, *Mme Linda de Coulon*, *M. Alain Fischer*, *Mme Alexandra Rys* et M. *Damien Sidler.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier et mercredi 21 janvier 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Marc Dalphin. *(Applaudissements.)* Et je donne la parole à M. Ferrazino pour une communication.

M. Christian Ferrazino, maire. Mesdames et Messieurs, je souhaite simplement porter à votre connaissance que, dans le cadre du groupe de travail que nous avons mis en place avec l'Etat au sujet du projet de musée d'ethnographie, nous avons convenu de présenter publiquement celui sur lequel nous travaillons. Cette séance publique aura lieu le jeudi 4 mars à 20 h 30. Je vous invite d'ores et déjà à réserver cette date, car il serait opportun que nous soyons le plus nombreux possible à y participer. Outre mon collègue Patrice Mugny et moi-même, MM. Moutinot et Beer, conseillers d'Etat, avec qui nous collaborons dans ce groupe de travail depuis plusieurs mois, seront présents également. A cette occasion, nous souhaitons présenter publiquement l'hypothèse de travail sur laquelle nous nous sommes mis d'accord et ouvrir tout de suite le débat à son sujet. Voilà la raison de mon intervention, qui vise, je le répète, à vous inviter à réserver la date du 4 mars dans votre agenda. Vous recevrez bien entendu en temps voulu une invitation écrite de la part du Conseil administratif, mais nous souhaitions d'ores et déjà vous la transmettre oralement.

Le président. Monsieur le maire, pouvons-nous vous demander de nous préciser le lieu de cette séance, si vous le connaissez?

M. Christian Ferrazino, maire. La présentation du projet aura lieu au Palladium à 20 h 30.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. A propos de la question posée par M. Broggini lors de la séance plénière d'hier concernant un projet de rénovation à Saint-Gervais, je suis en mesure de vous donner les informations suivantes. Dans un premier temps, la proposition PR-256 relative à ce projet a été refusée par la commission ad hoc Saint-Gervais. En avril 2003, nous avons quand même écrit aux locataires pour leur dire que, malgré ce refus en commission, il allait y avoir une discussion au Conseil municipal à ce sujet. En avril 2003 toujours, nous leur avons écrit pour leur préciser que, au cas où le crédit serait voté par le Conseil municipal, il conviendrait qu'ils s'inscrivent à la Gérance immobilière municipale (GIM) pour obtenir un appartement durant la durée des travaux. Nous avons en outre précisé à certains locataires ayant des baux à durée déterminée, c'est-à-dire précaires, que ceux-ci le resteraient tant qu'il n'y aurait pas de réhabilitation de leur logement. Lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 décembre 2003, ce crédit a finalement été accepté, en troisième débat, je le précise.

Nous disposons donc maintenant de l'argent nécessaire pour mener à bien ce projet et la GIM attend tout simplement le planning de la direction des travaux du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Dès que ce document nous aura été transmis, nous procéderons au déplacement des locataires.

Je réponds ensuite à M. Losio, qui se demandait où en était l'organigramme du Secrétariat général. Nous l'avons vu ce matin et le Conseil administratif me charge de vous annoncer la distribution soudaine et immédiate, par notre secrétaire, de l'organigramme – relativement simple – du Secrétariat général!

4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit:

– de 1 063 000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès et de sortie du garage public de Grenus, de la place de Grenus à la rue du Cendrier;

– de 468 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'étude de l'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau,

soit un montant total de 1 531 000 francs (PR-246 A)[1].

Troisième débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). Hier, au cours des débats concernant cet objet, nous avons eu l'occasion de parler assez en détail de la proposition PR-246 et de marquer notre étonnement face à un point traité, semblait-il, à la satisfaction de chacun des groupes à la commission ad hoc Saint-Gervais et accepté presque unanimement lors du vote final, mais qui se voyait considérablement remis en question en séance plénière du Conseil municipal. Cela nous a surpris quant à la méthode, mais aussi quant au fond.

Sur le fond – je ne vais pas revenir sur tous les éléments y afférents, peut-être d'autres le feront-ils – nous avons eu l'occasion de dire à quel point nous pensions que le résultat issu des travaux de la commission correspondait à une logique, était cohérent et réaliste dans le cadre de l'aménagement du périmètre concerné et en vue de la résolution, nous l'espérons, du problème posé par ces lieux. A ce sujet, nous continuons à penser que les résultats du travail de la commission doivent également être ceux qui ressortiront du débat en séance plénière du Conseil municipal. En effet, nous sommes d'avis que tous les travaux menés en commission à la suite des auditions, toutes les discussions qui ont eu lieu, doivent se retrouver pleinement dans le vote de ce soir.

Pour cette raison, Monsieur le président, je déposerai sur votre bureau un amendement visant à modifier le projet d'arrêté I tel qu'il a été voté hier et à revenir à la version de la commission. Il s'agit d'ajouter à l'article premier le texte suivant:

[1] Rapport, 3826.

Projet d'amendement

«L'étude devra comprendre un accès depuis le sud-ouest, dont l'entrée sera au-delà de l'axe place Saint-Gervais/Coutance, utilisé par les transports publics.

» L'étude prendra en compte la nécessité de mettre à disposition en sous-sol des places de stationnement pour les habitants du quartier, à supprimer en surface.

»Le Conseil administratif est chargé de rechercher pour cette opération un éventuel cofinancement avec le secteur privé.»

Grâce à cet amendement, nous aurons rétabli l'arrêté tel qu'il est issu de la commission ad hoc Saint-Gervais, vu la sagesse de ses membres. Nous pensons ainsi pouvoir véritablement faire avancer ce dossier.

Avant de conclure, je dirai que nous avons pu nous étonner, hier, de l'acharnement avec lequel certains, concernés par le quartier de Saint-Gervais, s'opposaient à ce que le résultat d'un travail de commission honorablement effectué et tout à fait correctement mené soit entériné par le Conseil municipal. En fait, ce que l'on peut vraiment se demander – nous avons d'ailleurs parlé d'intérêt public et d'intérêt privé – c'est ce que cherchent ces gens, ce qu'ils craignent, avec la solution votée par la commission. En fait, il nous semble que la seule chose que ces gens craignent, c'est de perdre un élément de leur fonds de commerce! En effet, une fois le problème résolu grâce au texte tel qu'il est ressorti de la commission, cette source que constitue pour eux la possibilité de revenir régulièrement avec des projets et de se faire ainsi de la publicité à bon compte sera à jamais tarie. Pour notre part, ce que nous voulons, c'est une vraie solution pour le périmètre concerné, c'est-à-dire celle qui est issue des travaux de la commission ad hoc Saint-Gervais.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il faut aussi que nous vous disions pourquoi nous avons demandé un troisième débat concernant le rapport PR-246 A. Le deuxième débat a été faussé par un magistrat qui a choisi d'attendre que chacun se soit exprimé et ait épuisé ses possibilités de parole pour intervenir à son tour et soutenir un camp plutôt qu'un autre, cela en des termes parfaitement inutiles et, indépendamment de cela, avec une méthodologie évidemment fâcheuse. Le fait que le maire attende que chacun d'entre nous se soit exprimé deux fois pour prendre la parole ne nous pose bien sûr aucun problème, mais il faut s'attendre alors à ce que nous fassions des amendements fantômes à seule fin de parler le nombre de fois qui nous convient, ou bien à ce que nous demandions un troisième débat. Evidemment, nous ne gagnons pas de temps, mais il faut bien voir que ce n'est là que la conséquence de la stratégie de communication du Conseil administratif et du maire en particulier.

Alors, je lui réponds maintenant, puisque lors de la séance plénière d'hier je n'en avais pas le droit. Il nous a dit, en substance – et je le répète avec humour, en ce qui me concerne, alors que lui n'en a pas eu, pour une fois – que les avocats de la Ville étaient meilleurs que ceux de Manor SA. Il est assez intéressant de reprendre cette phrase et de la replacer dans un contexte un peu plus large.

Quand M. Ferrazino est arrivé au Conseil administratif, il avait découvert la lune et nous disait: «L'aménagement ne se décrète pas, il se concerte.» Il est toujours d'accord avec cette phrase et nous en sommes heureux, car tout le monde l'avait bien sûr dite avant lui et la dira encore après lui. Mais ce qui est intéressant à relever, c'est qu'il a choisi de placer sous le signe de la concertation l'aménagement du territoire en tant que solution à la crise que nous subissons à Genève. Quand la proposition PR-246 nous a été présentée, le même maire avait déjà été interpellé quant à l'opinion de Manor SA par rapport à ce projet; en effet, sans Manor, la Ville ne peut évidemment rien faire. M. Ferrazino m'avait répondu, comme vous vous en souvenez: «Avec ces gens-là, je ne discute pas!» Bien sûr, dans ces conditions, nous avions un peu le sentiment que la concertation avait pris un mauvais coup. Et voilà qu'aujourd'hui, quand nous lui reposons la même question, M. Ferrazino nous dit: «Je plaiderai.»

Alors, quelle est la stratégie politique consistant à prétendre que l'on recherche l'intérêt public, dès lors que la seule réponse du Conseil administratif à l'égard du partenaire obligatoire, c'est l'affrontement? Cela est assez curieux, d'autant plus que les plus anciens d'entre nous, en tout cas tous ceux qui ont participé aux travaux de la commission ad hoc Saint-Gervais, se souviennent que Manor SA – autrefois la Placette – a toujours été un partenaire de discussion et ne s'est jamais arc-bouté sur son parking. Au contraire, ce groupe a toujours dit son attachement à la valorisation du quartier, convaincu que, plus le quartier sera attractif, plus l'achalandage de son commerce et des commerces voisins sera grand, et que tout cela participe à la prospérité commune.

Nous ne voyons pas, pour notre part, ce qui peut retenir Manor SA de soutenir ce projet. Mais évidemment, pour qu'il le fasse, il faut à tout le moins que le Conseil administratif lui parle. Or, nous le savons, quand celui-ci a présenté sa proposition PR-246, il n'entendait en aucun cas parler avec son principal partenaire, et maintenant il veut engager le bras de fer. Cette démarche est profondément inadéquate et je la qualifierai de politiquement étonnante, dans la mesure où elle semble basée sur l'opinion personnelle d'un magistrat qui, tout en vantant la concertation, s'est dit qu'il n'en mènerait pas au profit d'une opinion collective. Le voici qui s'arc-boute sur une opinion personnelle et qui, en fait, va droit au bras de fer avec le Conseil municipal en requérant – probablement de force – de l'Alternative qu'elle apprécie à quel point elle s'est trompée à la commission quand cette dernière a étudié cet objet! Aujourd'hui, elle est priée de bien vouloir suivre une prise de position qui n'est que celle du magistrat!

Puisque ce dernier prétendait que ses avocats étaient meilleurs que ceux des autres, je vous dirai quant à moi, Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, que vous devriez quand même réfléchir. Il s'agit de savoir comment, par le biais de la proposition PR-246, l'on garantit l'approvisionnement du commerce. Si vous aviez une proposition réaliste par rapport au projet qui est proposé aujourd'hui, vous pourriez dire qu'il a une chance non nulle d'aboutir. Mais vous n'avez pas cette solution avec le projet d'arrêté que vous vous apprêtez à voter, lequel prône une seule sortie du parking de Grenus, un tunnel qui fait des coudes à angle droit dans tous les sens et mêle les véhicules privés, les camions, les petits et les grands véhicules, les camionnettes, etc.

Si vous pensez que vous allez pouvoir approvisionner le commerce avec cela, et même que vous allez trouver une commission qui va donner une autorisation de construire, voire un juge au Tribunal administratif suffisamment naïf pour considérer ce dossier de la manière dont, apparemment, vous vous apprêtez à le faire, alors, allez-y! Mais je le parie sans la moindre hésitation, ce projet ne se fera pas, faute de pouvoir se faire!

L'amendement que vous a proposé M. Hainaut a au moins l'avantage de faciliter la circulation par les trémies. De ce fait, à supposer que Manor SA accepte de renoncer à ses camions au profit de camionnettes, qu'il admette le mélange du trafic, nous avons au moins la possibilité, avec ce projet, de lui dire que ce sera possible. Dans ces conditions, nous serons parvenus à ce que j'appellerai une paix des braves ou une réconciliation, malgré l'attitude assez incompréhensible du Conseil administratif.

En revanche, sans ces amendements, nous disons en fait à Manor SA que nous n'entendons pas que quoi que ce soit change dans l'aménagement du quartier de Saint-Gervais, en particulier en ce qui concerne les trémies de la place Grenus. Voilà! Soutenez le projet tel qu'il ressort de la commission, c'est-à-dire amendé selon ce que prône l'amendement qui vient d'être déposé par M. Hainaut, et nous nous féliciterons tous ensemble, nous irons faire la fête à la place Grenus. Ou alors, restez attachés à un projet doctrinaire et nous nous lamenterons tous ensemble, contraints de constater que l'attitude doctrinaire, décidément, n'est pas celle qui convient à un Conseil municipal ni même probablement celle qui convient en politique, sinon peut-être au magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie! *(Applaudissements.)*

M. Roberto Broggini (Ve). J'ai passé une partie de ma journée à relire le *Mémorial* de 1962, époque où l'on discutait pour la première fois de cet objet dans cette enceinte. J'ai lu le *Mémorial* de 1985 – c'était alors M. Deshusses qui était rapporteur – ainsi que celui des années 1990 et du début des années 2000. Je vous confirme que la position que nous tiendrons ce soir est conforme à celle que

nous avons adoptée alors; c'est même celle qui était défendue par le groupe chrétien-social en 1962! Nous ne changerons pas d'avis et, contrairement à ce que vous pouviez penser, Mesdames et Messieurs les libéraux, la nuit ne nous a pas apporté le conseil que vous souhaitiez. Nous en resterons à notre position, le *Mémorial* est là pour en témoigner. Je crois que tout a été dit.

M. Christian Ferrazino, maire. En effet, quand on demande un troisième débat, il faut ensuite se justifier par un certain nombre d'arguments. L'exercice n'est pas facile dès lors qu'on n'en avait déjà pas beaucoup en deuxième débat… Il est vrai que, au lieu de parler du dossier, on peut parler du maire. Notez que, pour ma part, j'aime assez que l'on parle de moi, et même de cette manière-là, Monsieur Froidevaux… J'ai été amené à parler de vous lors de la séance plénière d'hier en des termes que vous n'avez pas considérés comme très élogieux, parce que j'ai laissé entendre dans mes propos qu'en matière de conseils juridiques, pour un dossier de cette nature, ce n'est effectivement pas forcément à vous que je m'adresserais.

Cela étant, puisque vous faites preuve d'une certaine susceptibilité, permettez-moi de vous faire un compliment: vous êtes un très bon «embobineur»! M. Broggini l'a rappelé il y a un instant: cela faisait des années que le Conseil municipal s'était mis d'accord sur un projet. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif – et non pas uniquement le maire ou le responsable des travaux – a proposé au Conseil municipal, selon la philosophie qui était la sienne, le projet qui nous occupe ce soir. En l'occurrence, Monsieur Froidevaux, vous avez été aidé, avec un certain talent, il faut le dire – je ne veux pas diminuer votre mérite, mais enfin… – par un certain M. Pattaroni, qui ne ménageait pas ses efforts, au sein de la commission ad hoc Saint-Gervais, pour nous mettre des bâtons dans les roues… Mesdames et Messieurs, ces deux compères se sont ingéniés à essayer, avec un certain succès d'ailleurs, de semer le trouble, si bien qu'à l'issue des travaux de la commission on ne savait plus très bien qui voulait quoi, d'où votre sourire d'ailleurs, parce que, vraiment, on n'y voyait plus rien en ce qui concernait le quartier de Saint-Gervais!

Tiens, cela me rappelle quelque chose, et peut-être à vous aussi, Monsieur Froidevaux: en 1999, ce n'est pas moi qui ai répondu à la question de savoir si vous étiez un bon juriste, mais le Tribunal fédéral! A peine étais-je arrivé au Conseil administratif que vous vous êtes adressé à lui, au motif que M. Ferrazino utilisait des procédures prétendument contraires à la loi, etc. Vous avez fait à peu près tout le baratin que nous venons d'entendre, en des termes un peu différents, et vous vous êtes dit, Monsieur Froidevaux, que vous alliez entraîner M. Pattaroni dans la foulée et aller au Tribunal fédéral pour lui montrer ce que c'est que le droit! Or l'excellent juriste que vous êtes s'est finalement fait remettre en place –

c'est un euphémisme – par la plus haute juridiction de ce pays. Aussi, à votre place, je serais peut-être un peu plus réservé. Rappelez-vous que le Tribunal fédéral a conforté en tous points la procédure utilisée par celui qui vous parle. C'est dire que nous n'étions pas dans l'erreur, mais dans la légalité, et que, dans ce genre de procédure, les conseils que nous prenons ne sont apparemment pas trop mauvais.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Froidevaux. Au sein du Conseil municipal, comme l'a rappelé M. Broggini, les arguments ont été donnés de part et d'autre depuis, non pas deux jours, mais quatre ans et demi. Par conséquent, je crois que le temps est venu de voter ce projet pour pouvoir enfin réaliser ces travaux tant attendus par les habitants du quartier de Saint-Gervais.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Voyez la magnifique querelle de Toscans! Le magistrat intervient en disant: «Froidevaux vous parle du maire et pas du projet.» Mais moi, Monsieur Ferrazino, je crois que je vous ai parlé des camions, des trémies, de la nécessité d'aménager ce quartier. Et comment me répondez-vous? En me parlant de la Rôtisserie! Alors, je veux bien que nous parlions de la Rôtisserie, Monsieur le maire. A ce sujet, je vous rappelle que, selon l'arrêt du Tribunal fédéral, vous aviez six mois pour transformer le crédit extraordinaire en un crédit définitif et un projet d'aménagement. Vous avez vous-même cité la date de ce débat: 1999. Nous sommes en 2004: cela fait donc quatre ans et demi que vous avez été mis en demeure par le Tribunal fédéral de nous proposer un projet d'aménagement pour la Rôtisserie. Vous avez donc effectivement gagné, mais avec quel argument! Vous aviez promis de présenter le projet dans les six mois, or nous sommes en 2004 et cela fait des mois que le projet nous est annoncé pour le lendemain!

Vous voyez bien ici ce qu'est une querelle de Toscans: cela consiste à répondre avec des arguments concernant une autre querelle. Déjà devant le Tribunal fédéral, notre maire bien-aimé procédait de la sorte et emportait le morceau, mais il devrait rougir de cette référence à l'affaire de la Rôtisserie car, s'il a certes gagné, il fait aujourd'hui l'objet d'une mise en demeure…

En ce qui concerne Saint-Gervais, Monsieur le maire, j'aimerais que vous m'expliquiez comment vous allez régler le problème des camions. Puisque j'ai à nouveau la parole, j'en profite pour ajouter que Manor SA vous avait offert la solution d'un ascenseur à camions dans un immeuble voisin. Cette éventualité ne faisait pas l'unanimité du Conseil municipal, parce que ledit immeuble avait une certaine valeur architecturale. En l'occurrence, c'était un sacrifice, mais faire de la politique, c'est vendre une idée, une plus-value, et faire accepter, par conséquent, la contrepartie, qui se trouve parfois être un sacrifice.

Manor SA a toujours été coopératif avec vous, Monsieur Ferrazino, jusqu'au moment où vous lui avez définitivement fermé la porte de la négociation. Manor SA vous a dit qu'il rénoverait le magasin si vous ne preniez pas de décision, et vous ne l'avez pas fait. Vous ne lui avez même pas dit de rénover ou de ne pas rénover: vous n'avez rien décidé. Cette attitude, aujourd'hui, a un coût politique: le partenaire cohérent et désireux de trouver une solution n'a évidemment plus de solution à proposer. C'est donc à nous de la trouver.

Pour ce faire, il nous faut réfléchir autrement que d'une manière strictement doctrinaire en ce qui concerne les trémies, lesquelles ne sont pas dévolues principalement au parking mais à l'approvisionnement du magasin. Le parking n'est que la conséquence de l'existence des quais d'approvisionnement en sous-sol, ce n'est pas en soi la fonction fondamentale de ces sous-sols. Imaginer un aménagement en oubliant cet élément-là, c'est évidemment se heurter à l'impossibilité dans laquelle va se trouver le groupe Manor d'exploiter son magasin. Or il a une concession, et des droits que la Ville lui a concédés à ce titre. Evidemment, on peut les adapter, et vous avez raison de dire que la concession n'est pas immuable, Monsieur le maire, mais vous devez alors garantir à Manor SA un accès semblable ou en tout cas suffisant par rapport à ses besoins, qui peuvent être différents, le cas échéant. En effet, on peut imaginer que la Placette renonce à certains moyens de transports pour aller dans votre direction, mais encore faut-il que cela se passe bien. A défaut, nous allons inévitablement vers un affrontement, que la Ville n'est pas certaine de gagner. Mais surtout, dans cet affrontement, nous perdons un partenaire de discussion qui devient notre antagoniste. Est-il facile de discuter avec un antagoniste? Je ne le crois pas. Manor SA a toujours eu une attitude positive par rapport à ce projet, sauf – il faut bien le reconnaître – depuis le débat sur les trémies, où l'on fait fi du fait que celles-ci ne servent pas prioritairement au parking mais à l'approvisionnement du magasin.

M. Christian Ferrazino, maire. J'interviens très rapidement pour compléter l'information donnée par M. Froidevaux, non pas sur ce dossier, puisque d'autres s'en sont chargés avant moi, mais sur celui de la Rôtisserie. Monsieur Froidevaux, vous avez dit quelque chose de tout à fait faux à ce sujet en prétendant que je tardais à vous présenter un projet.

Je vous rappelle les dates de tête, mais je crois qu'elles sont justes à quelques jours près: le 15 décembre 2002, le département cantonal compétent a délivré l'autorisation d'engager les travaux. Vous ne serez pas étonné d'apprendre que certains commerçants, proches des milieux libéraux, ont fait recours, comme cela se fait assez souvent, contre le projet d'aménagement de la

Ville de Genève. En décembre 2003, c'est-à-dire à peu près une année plus tard, la commission de recours LCI, que vous connaissez pour y aller de temps en temps, Monsieur Froidevaux, a débouté les commerçants et a donné gain de cause au projet de celui qui vous parle. Vous ne serez pas étonné non plus d'apprendre qu'en janvier 2004, c'est-à-dire il y a à peine dix jours, nous avons appris que lesdits commerçants avaient porté l'affaire devant le Tribunal administratif.

Je complète donc ainsi l'information donnée par M. Froidevaux, et j'espère que, d'ici à l'été, voire l'automne prochain, je pourrai vous transmettre une bonne nouvelle émanant du Tribunal administratif. Dans l'attente du résultat, nous sommes sereins et nous espérons pouvoir enfin commencer ces travaux à la Rôtisserie que nous attendons tous.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Ce qui n'est pas nouveau, dans le troisième débat de ce soir, c'est que, lorsque le magistrat n'a pas grand-chose à dire du dossier concerné, soit il parle d'autres dossiers, soit il formule des attaques personnelles. Nous en avons l'habitude, c'est la marque de son peu d'arg u m e n t s . Sa dernière intervention est particulièrement intéressante, parce que, s'il a précisément tant de difficultés à aboutir à quelque chose de concret dans le dossier de la Rôtisserie, comment peut-il imaginer que, dans celui de la place Grenus, il aboutira à quelque chose de beaucoup plus concret, plus rapidement et sans concertation avec le partenaire principal? C'est un non-sens absolu et je crois que c'est la démonstration même du fait que nous devons aller dans le sens de l'amendement que j'ai proposé.

Par contre, ce que le troisième débat d'aujourd'hui nous apprend, c'est que la position de M. Broggini et de ses collègues, mis à part la petite parenthèse des récents travaux de la commission ad hoc Saint-Gervais, est figée depuis 1962! Je suis particulièrement surpris de constater que, chez des personnes si attentives à l'évolution de notre urbanisation et des sites de la ville, une telle position n'ait pas évolué depuis plus de quarante ans; ce n'est pas très sérieux. Rappelez-vous donc cette petite parenthèse des travaux de la commission ad hoc Saint-Gervais, qui était frappée au coin du bon sens! Je vous invite à suivre l'amendement que nous proposons, afin de pouvoir voter un projet qui aura une chance d'être réalisé un jour.

Mis aux voix, l'amendement libéral est refusé par 41 non (Alternative) contre 29 oui (Entente et Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I initial est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution du Conseil municipal du 10 octobre 2000;

vu la convention entre la Ville de Genève et Prima SA, des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 063 000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès au garage souterrain de Grenus.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1063000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission ad hoc Saint-Gervais est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et de l'Union démocratique du centre, et abstention des démocrates-chrétiens).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution du Conseil municipal du 10 octobre 2000;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 468 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour l'aménagement piétonnier de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 468 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition au Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-280 A)[1].

Rapporteure: M^me^ Florence Kraft-Babel.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 30 octobre et le 20 novembre 2003 sous l'excellente présidence de M^me^ Virginie Keller Lopez. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Laurence Schmidlin, que la rapporteure remercie vivement, au nom des membres de la commission, pour son travail.

Lors de sa séance du 30 octobre 2003, la commission a auditionné M^me^ Isabelle Ruepp, directrice des Bibliothèques municipales, en présence de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de affaires culturelles de la Ville de Genève, et de M. Roehrich, chef du département.

M^me^ Isabelle Ruepp et M. Patrice Mugny ont expliqué à la commission que le crédit demandé s'inscrivait dans la démarche actuellement incontournable de l'informatisation des bibliothèques municipales.

Il s'agit de répertorier les 80 000 documents musicaux de la Ville, qui représentent la collection la plus importante de Suisse.

Le domaine du jazz représente 19% de la collection et 10% des prêts, raison pour laquelle il passe en tête des titres à mettre en réseau informatique.

Les 450000 francs demandés correspondent au salaire de six collaborateurs temporaires spécialisés engagés spécifiquement pour ce travail à mi-temps et pour une durée de deux ans. En effet, on compte quarante-cinq minutes à une heure pour l'enregistrement des données d'un CD, 8400 titres à traiter, soit 1700 heures de travail par an pour un collaborateur. Comme il y a de nombreux recoupements entre les bibliothèques (plusieurs fois le même CD), ce travail permettra au total l'informatisation de 14 000 CD de jazz.

Un commissaire socialiste demande si cette démarche représente un premier pas vers l'informatisation de la collection dans son entier, question à laquelle M^me^ Ruepp répond affirmativement.

---

[1] «Mémorial 160^e^ année»: Proposition, 5617.

M. Mugny ajoute que ce crédit est le premier demandé dans ce genre et qu'aucun autre crédit ne sera sollicité avant l'épuisement de celui-ci.

Les travaux devraient pouvoir commencer en janvier 2004.

Lors de la séance du 20 novembre 2003, la commission, satisfaite des réponses apportées à ses questions lors de la précédente séance tant par M[me] Ruepp, M. Roerich que par le magistrat, passe directement au vote.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention (UDC).

En conclusion, la commission des arts et de la culture recommande au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté suivant. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Premier débat

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra naturellement les conclusions du rapport PR-280 A. Nous avons simplement une question quelque peu technique à poser, qui ne semble pas avoir été posée dans le cadre des travaux de la commission des arts et de la culture. Il s'agit du catalogage des documents sur support informatique; nous nous demandions si l'accès au catalogue des deux discothèques concernées serait possible par internet, via le réseau des bibliothèques RERO.

M. Olivier Coste (S). La proposition PR-316, qui concerne elle aussi un catalogage rétrospectif – celui de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et celui de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques – a été renvoyée hier sans discussion à la commission des arts et de la culture. Je saisis l'occasion du rapport sur la proposition PR-280 pour préciser la position du groupe socialiste quant au catalogage rétrospectif des domaines musicaux et notamment du jazz.

Nous pouvons lire dans le rapport qu'aussi bien le magistrat que la directrice des bibliothèques municipales ont relevé le caractère incontournable de l'informatisation. Ils nous ont convaincus, tout en précisant que la démarche proposée représente un premier pas vers l'informatisation de la collection dans son entier, M. Mugny nous assurant qu'aucun autre crédit ne sera demandé avant l'épuisement de celui-ci.

Le groupe socialiste, attentif à ces arguments, demande combien de crédits identiques seront présentés successivement à notre Conseil, l'addition et la multiplication de sommes relativement modestes pouvant atteindre, au bout du compte, plusieurs millions de francs. En effet, si toute demande bien argumentée

peut sembler justifiée, nous devrons décider quels sont les domaines d'utilisation de l'informatique favorisant soit l'accessibilité des citoyens utilisateurs aux divers documents ou objets, soit une meilleure gestion de l'administration municipale, et quels sont les domaines que nous pouvons laisser reposer plus longtemps sans que cela pose des problèmes fonctionnels ou existentiels.

Tout en soutenant cette première tranche de crédit, nous resterons attentifs et demandons donc une planification quadriennale de tous les catalogages rétrospectifs prévus, avec le dégagement de priorités permettant de faire des choix «politiques» à court, moyen et long terme.

M^me^ Claudine Gachet (R). Le groupe radical se félicite de ce projet important et incontournable qu'est l'informatisation des catalogues des bibliothèques municipales pour notre collectivité. Cependant, la somme de 450000 francs demandée ici aurait pu être réduite si, en 2001, ce Conseil n'avait pas voté la gratuité du prêt. Malgré cela, le groupe radical vous recommande vivement d'accepter cet arrêté.

M^me^ Florence Kraft-Babel, rapporteure (L). Pour sa part, le groupe libéral votera ce crédit. A l'occasion de l'étude de la proposition PR-280, nous avons eu le plaisir d'apprendre que les documents musicaux des bibliothèques municipales étaient les plus importants de Suisse, ce qu'il est bon de relever. Nous trouverions fâcheux, à ce titre, que ces collections ne puissent pas bénéficier des moyens contemporains de mise à disposition auprès des emprunteurs, ainsi que cela se pratique dans d'autres bibliothèques, en Suisse et à l'étranger.

Je réponds maintenant à la question de M. Ricou concernant la mise à disposition des données sur internet. Le crédit demandé ne couvre en fait pas cette démarche pour l'instant, car il s'agit simplement, dans un premier temps, de répertorier des données sur des CD. La demande présentée nous a paru très claire sur le plan de l'organisation du travail et du personnel temporaire engagé à cette occasion, dans des conditions déterminées et nettes; elle nous paraît donc tout à fait satisfaisante. Pour notre part, la commission ayant voté à l'unanimité après avoir bien étudié le dossier, nous nous rallions tout à fait à cette demande de crédit. L'abstention d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, dont il s'expliquera certainement tout à l'heure, ne nous empêchera pas d'aller de l'avant avec les moyens de notre temps.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Habitant moi-même le quartier de Vieusseux et allant de temps en temps à la discothèque emprunter des disques, j'ai demandé aux discothécaires ce qu'ils pensaient de la proposition

PR-280. Les personnes avec qui j'ai pu discuter m'ont dit qu'elles la trouvaient vraiment bonne et qu'il était effectivement indispensable de procéder à ce catalogage informatique.

Par contre, elles ont également émis certaines réserves, ou plutôt certaines inquiétudes, concernant l'attribution de ces postes temporaires. Il est prévu que quelques personnes soient engagées à mi-temps pour faire ce catalogage. Or les personnes que j'ai interrogées m'ont montré sur l'ordinateur à quoi correspondait ce catalogage dans les faits. C'est une tâche extrêmement précise et vraiment très complexe, car il y a énormément de données à entrer; de plus, il faut écouter le disque et savoir reconnaître l'enregistrement pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur sur la pochette. Il s'agit donc vraiment d'un travail de longue haleine et c'est pourquoi les discothécaires ont plusieurs fois insisté sur la nécessité d'engager des gens compétents connaissant particulièrement bien la musique de jazz, première à être cataloguée. Sinon, comme cela s'est, semble-t-il, déjà produit par le passé, les discothécaires auront un double travail, c'est-à-dire qu'ils devront recommencer et corriger les erreurs. Cela les surchargerait évidemment et ils insistent donc sur la nécessité d'engager des personnes extrêmement qualifiées et connaisseuses dans le domaine du jazz.

M. Pascal Rubeli (UDC). Même si, dans le cadre des travaux de la commission des arts et de la culture au sujet de la proposition PR-280, l'un des commissaires de notre groupe s'est abstenu, après discussion lors de notre caucus, compte tenu de la valeur de ce projet et du fait qu'il faut le réaliser sans discuter, notre groupe a décidé de le soutenir.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 450000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2006 à 2010.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagements liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève (PR-292 A)[1].

Rapporteur: M. Mathias Buschbeck.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 21 et 28 octobre 2003, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié de son remarquable travail.

[1] Proposition, 456.

Préambule

En date du 24 février 2003 et en réponse à la motion M-317 intitulée «Impact du projet CEVA sur la Ville de Genève», le Conseil municipal a été informé par M. Cramer, conseiller d'Etat, de la situation d'avancement du dossier ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA).

Cet important projet ouvre des perspectives nouvelles dans l'organisation des déplacements du bassin franco-valdo-genevois. A l'échelle de la ville de Genève, il permettra de valoriser les quartiers desservis par les nouvelles stations et offrira de nouvelles possibilités d'organisation des réseaux pour la circulation automobile, les Transports publics genevois (TPG) et les déplacements à pied et en deux-roues.

La Confédération, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et l'Etat de Genève ont pris les décisions nécessaires à l'engagement du projet: à la fin de juin 2002, un projet de loi a été voté par le Grand Conseil à l'unanimité, assurant ainsi un financement cantonal qui se monte à 400 millions de francs (sur un total de 950 millions). En août 2002, le président de la Confédération a ratifié le protocole d'accord concernant la mise en œuvre de la convention de 1912, qui engage les trois partenaires, Confédération, Canton et CFF.

Les études techniques pour la mise au point de l'infrastructure ont ainsi débuté en 2002 sous l'égide du Canton de Genève et des CFF.

Le chantier devrait être ouvert en 2005.

Il incombe à la Ville de Genève d'établir les projets d'aménagement en accompagnement de la ligne ferroviaire, puis de les réaliser.

L'ouvrage prévu est presque entièrement souterrain: les trains circuleront en tranchée couverte entre Ambilly et la gare des Eaux-Vives, traverseront le plateau de Champel en tunnel pour rejoindre le réseau ferroviaire existant au Bachet. Sur le territoire de la Ville, seuls l'accès aux gares et le viaduc pour franchir l'Arve seront donc visibles.

La partie que l'on peut qualifier de souterraine du projet CEVA fait l'objet d'études depuis 2002, ainsi qu'il a été indiqué. La question des impacts en surface est essentielle pour la Ville de Genève en tant que propriétaire du domaine public et futur propriétaire de terrains sur le site de la gare des Eaux-Vives. Les réponses à lui apporter sont délicates, car les aménagements en surface posent des problèmes aussi complexes que dans le sous-sol, où les contraintes sont d'ordre technique. Il y a notamment lieu d'accorder une grande importance au rabattement des lignes TPG vers les futures stations ferroviaires. Le domaine public, à proximité des émergences des gares, devra ainsi accueillir les nouvelles infrastructures des arrêts. Même si ces modifications n'intervenaient que dans le plan directeur des transports publics pour la période 2007-2010, elles doivent être étudiées aujourd'hui, du fait de leurs conséquences sur le domaine public.

Lors de l'ouverture de la ligne, prévue en 2008, la Ville de Genève devra avoir réalisé les aménagements du domaine public aux abords des stations et être en mesure d'entreprendre la réalisation des constructions sur les terrains de la gare des Eaux-Vives.

Ces conditions imposent un calendrier qui laisse peu de place aux terg i v e r s ations, puisque les crédits des travaux sur voirie devraient être acceptés au début de l'année 2006 et que le programme définitif relatif aux logements et équipements à la gare des Eaux-Vives devrait être arrêté dans le même délai. La Ville de Genève pourra ainsi entreprendre les travaux d'aménagement du domaine public et le Conseil administratif disposera des éléments nécessaires pour déposer des demandes de crédits destinés à l'établissement des projets d'immeubles aux Eaux-Vives.

Cinq lieux d'impact de la ligne peuvent être identifiés sur le territoire de la Ville.

Gare des Eaux-Vives et tranchées couvertes

La gare des Eaux-Vives sera souterraine avec un niveau des quais à environ 16 mètres de profondeur et deux points d'accès depuis la surface. L' i n f r a s t r u c t u r e se prolongera en tranchée couverte vers le tunnel sous le plateau de Champel et dans le couloir ferroviaire en direction d'Ambilly.

Le site de la gare des Eaux-Vives, de 5 hectares environ, est actuellement propriété de l'Etat de Genève et sera cédé pour partie à la Ville de Genève dans le cadre des échanges fonciers liés au stade de la Praille (protocole du 14 janvier 1998).

La Ville entend profiter de ces terrains pour réaliser des équipements et du logement, tout en désenclavant les quartiers proches qui buttent sur l'actuel site ferroviaire. La Ville sera alors propriétaire d'un terrain «hors emprise gare» d'environ 27 000 m^2.

Les surfaces aménageables sur les tranchées couvertes sont par ailleurs considérables et constituent une extension potentielle de l'aménagement du domaine public.

Afin d'assurer la valorisation foncière de ces terrains, l'établissement d'une convention entre la Ville, les CFF et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) est en cours d'élaboration.

La gare des Eaux-Vives fait partie d'un PAC (plan d'aménagement coordonné, selon la terminologie du plan directeur cantonal), avec une structure de collaboration Etat-CFF-Ville constituée en 2002. Le PAC vise principalement à:

– la mise en place des infrastructures ferroviaires et à la création d'une interface de transports collectifs;

– l'élaboration d'un projet d'aménagement en accordant une priorité aux espaces publics. L'objectif est l'élaboration d'un PDL (plan directeur localisé) à présenter au Conseil municipal en 2004.

Station Champel-Hôpital

Pour des raisons géologiques, la future halte sera située sous le plateau de Champel, à une profondeur de 26 mètres. Son éloignement par rapport aux lieux à desservir, en particulier les établissements hospitaliers et le Centre médical universitaire (CMU), nécessiterait la création d'une liaison souterraine par tapis roulant dont la faisabilité n'est pas encore assurée.

Une fois le choix des émergences défini, il conviendra d'aménager les cheminements piétonniers et pour les deux-roues afin d'améliorer l'accessibilité fine du quartier et la lisibilité des accès aux grands équipements.

Deux études ont déjà été lancées afin de donner des informations préalables aux études d'aménagement du secteur.

Le DAEL évalue la faisabilité d'une liaison souterraine entre la future station et le CMU, ou sa future extension qui se réalisera selon un calendrier correspondant à celui de CEVA.

Traversée de l'Arve

Le tracé émerge à mi-hauteur des falaises de Champel, il traverse l'Arve sur une passerelle et franchit, sous une butte artificielle, les installations sportives de la Ville de Carouge. En dehors des aspects de protection de site des falaises, la Ville de Genève n'est pas impliquée dans ce tronçon. Les aspects techniques (sortie du tunnel, consolidation de la falaise, maintien des chemins piétons au bord de l'Arve) seront à la charge de CEVA.

Pour la Ville, il convient cependant d'étudier la possibilité d'une utilisation de la passerelle par les piétons et les cycles et leurs liens avec les réseaux sur le plateau de Champel et aux abords des installations sportives de Carouge.

Station de Saint-Jean

Une station RER a été prévue par les CFF vers la rue du Contrat-Social, intention formalisée en 1994 par l'adoption du plan localisé de quartier N° 28330. Cet arrêt ne fait pas partie des accords entre la Confédération, le Canton et les CFF et ne fait donc pas l'objet d'étude dans le cadre du raccordement CEVA. L'arrêt est cependant vivement souhaité par la population du quartier et des assurances ont été données pour qu'il reste techniquement réalisable une fois le bouclement réalisé.

Toute décision nécessitera des études: le plan localisé de quartier devra vraisemblablement être révisé et l'aménagement du domaine public devra être redéfini si la station se réalise.

Gare de Cornavin

La réalisation de la troisième voie CFF depuis Coppet et la prolongation de la desserte passagers en direction de Lancy et de la gare des Eaux-Vives provoqueront des changements de distribution des quais à la gare de Cornavin et la création d'une voie supplémentaire du côté du centre-ville, jusqu'à la rue Bautte.

Cette voie en encorbellement fera l'objet d'une étude à la charge des CFF et d'un accord de la Ville de Genève, puisqu'une parcelle en sa propriété est concernée (école du boulevard James-Fazy).

Pour la Ville de Genève, les études devraient ainsi se limiter au périmètre de la gare afin d'assurer des liaisons de qualité entre les quais et les arrêts TPG existants et prévus, dans le cadre des plans directeurs des places de Cornavin et de Montbrillant, ainsi que de la gare de Cornavin, et dans le cadre de l'établissement du projet d'exécution du transport collectif Meyrin-Cern, maintenant en cours.

Travaux de la commission

Séance du 21 octobre 2003

Audition de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), accompagné de M. Alain Pirat, chef du projet CEVA

M. Cramer explique que M. Pirat est le chef du projet CEVA et qu'il est rattaché au DAEL. Il ajoute être mandaté par le Conseil d'Etat auprès de cette commission qui n'aura donc pas l'occasion d'entendre M. Moutinot. Il rappelle ensuite que ce dossier est extrêmement important et qu'il a été nécessaire de diviser les tâches. Un premier aspect concerne les problèmes de mobilité auxquels le DIAE et l'Office des transports et de la circulation (OTC) doivent répondre. Cela étant, c'est le DAEL qui gère la mise en œuvre. Le DIAE suivra donc ce dossier jusqu'à l'approbation des plans, un dossier qui sera repris ensuite par le DAEL. Il déclare par ailleurs que la Confédération, qui délivre les autorisations, et les CFF sont également parties prenantes dans ce projet, tout comme les communes genevoises. Il ajoute qu'il s'agit également d'un projet français, par le biais notamment de la SNCF, des départements, des régions et des communes.

Il explique ensuite que l'essentiel de ce projet consiste à relier la gare de Cornavin avec la Praille, les Eaux-Vives et Annemasse. Il précise que la liaison jusqu'à Lancy-Pont-Rouge existe déjà. Dès l'année prochaine, les trains en provenance de Rolle s'y arrêteront. De là, un tram circulera le long de la route des Acacias. A Carouge-Bachet, une station sera créée. A partir de là, le train sera souterrain, à l'exception du franchissement de l'Arve, et reliera la station Champel-Hôpital, qui doit également être créée.

La ligne se dirigera ensuite sur la gare des Eaux-Vives, puis sur celle de Chêne-Bourg , le tout en tranchée couverte. A partir de la frontière, les Français prendront le relais. Cette ligne permettra une desserte rapide, Annemasse-Genève en dix-sept minutes et la gare des Eaux-Vives à Cornavin en neuf minutes. Il sera toutefois nécessaire de valoriser cette liaison qui coûte 950 millions. Il remarque que le président de la région Rhône-Alpes ainsi que les conseils généraux de l'Ain et de la Savoie ont signé ce projet. L'objectif est de pouvoir, en 2010, venir en train de Coppet à Thonon et Evian, dans la vallée de l'Arve, à Annecy et à Bellegarde.

Il en vient ensuite au financement. Il explique que de longues discussions se sont déroulées entre la Confédération, les CFF et le Canton de Genève, aboutissant à la signature d'un protocole d'accord. Une initiative cantonale a ensuite été déposée auprès du parlement fédéral, qui s'est déclaré en faveur de ce projet et qui l'a renvoyé au Conseil fédéral. Le travail s'est donc engagé sur ces bases, lesquelles réinterprétaient la convention de 1912 au vu des modifications géographiques du canton et statutaires des CFF. Le partage du financement s'est donc fait à hauteur de 400 millions pour le Canton de Genève et 550 millions pour la Confédération. Cependant, ce projet étant en large partie souterrain, un certain nombre de parcelles pourront être valorisées. L'estimation qui a été faite montre que ce serait près de 300 millions qui pourraient ainsi être dégagés de l'exercice. Au final, le partage du financement est de 300 millions pour Genève et 350 millions pour la Confédération.

Une commissaire s'inquiète d'une éventuelle disparition de la manne fédérale à la suite des projets d'assainissement des finances fédérales.

M. Cramer rappelle que Genève ne reçoit jamais un centime de la Confédération pour ce type de projet. Ce sont généralement Zurich et les cantons alpins qui obtiennent cette aide. Cela est dû à la faiblesse de la représentation genevoise à Berne, notamment au sein de l'administration fédérale. En 2000, l'Office fédéral des transports ne croyait pas à ce projet. Toutefois, lorsque le protocole d'accord a été signé, cet office ainsi que les CFF ont paniqué au vu des autres projets existants. Or, dans l'un des volets au frein aux dépenses, la Confédération retranchait 300 millions aux CFF qui, en réponse, ont réalisé un rapport sur les incidences de cette économie, englobant le projet genevois. Lorsque le Conseil d'Etat genevois a appris cette nouvelle, il a rappelé au Conseil fédéral qu'un procès était possible en cas de non-respect de l'accord. Néanmoins, M. Cramer ajoute que le financement de la Confédération, à partir de 2007, reste encore en question.

Une commissaire s'interroge sur l'intérêt coté français du projet.

M. Cramer répond qu'Annemasse a validé le schéma de transport. Cette ville devrait mettre en œuvre un vaste chantier qui requalifiera toute la région de la gare, sous le nom d'«Etoile d'Annemasse». Il précise que CEVA sera le pivot de ce projet.

Un autre commissaire se demande s'il y aura des problèmes avec la gare de Champel-Hôpital.

M. Cramer répond que ce seront en fait deux gares. La réalisation de la première, à Champel même, sera relativement simple. Quant à la seconde qui desservira l'Hôpital, elle présente certains problèmes au vu de la grandeur de l'Hôpital. Il mentionne qu'une réflexion sera nécessaire pour le déplacement dans ce quartier. Il remarque, par exemple, que personne ne connaît le nombre exact de parkings. Il ajoute qu'il sera possible soit de réaliser un tunnel de 300 mètres de long, de la gare vers un lieu ne correspondant à rien, soit de construire une sortie dans la pente de la colline avec un accès rapide à l'Hôpital. Cette seconde solution semble présenter de plus grands avantages que la première, notamment par rapport au tunnel de 300 mètres qui risquerait d'effrayer les usagers.

Discussion de la commission

Plusieurs commissaires s'expriment pour insister sur le fait que Genève, Ville y compris, doit donner un signe fort, particulièrement au vu de la situation financière de la Confédération.

Des commissaires ajoutent que, malgré les inconnues qui planent encore, il est nécessaire de prendre des risques et de voter ce projet d'étude afin que Genève se montre unie derrière le CEVA.

Séance du 28 octobre 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, accompagné de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, de M^me^ Albane Ferraris, géographe-urbaniste, et de M. Alain Viaro, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme

M. Ferrazino prend la parole et déclare que ce sont deux départements cantonaux qui s'occupent de ce projet. Pour le moment et jusqu'à l'ouverture du chantier, c'est le département de M. Cramer qui pilote le dossier. Il explique que la problématique de la Ville de Genève concerne les sorties des gares souterraines. Il précise que les compétences s'enchevêtrent donc.

A l'origine, il était prévu de réaliser trois sorties sur le territoire de la Ville de Genève. A présent, seules deux gares subsistent, car celle de Saint-Jean a été abandonnée pour garantir la cadence des trains. Il mentionne qu'il est toutefois nécessaire de réserver l'avenir au vu de l'évolution des quartiers, en établissant des perspectives. C'est pourquoi un crédit d'étude de 50000 francs est demandé pour Saint-Jean. Il ajoute que le cas de la gare de Cornavin est relativement simple. Un crédit d'étude de 150000 francs suffira pour l'analyse de son intégra-

tion dans CEVA. Il évoque alors le passage de l'Arve, qui reste un point problématique, plus particulièrement pour la commune de Carouge. Il remarque qu'il serait souhaitable de profiter du projet pour installer une passerelle piétonnière et cyclable. Il en vient alors aux projets d'installation à Champel et à la gare des Eaux-Vives. Il rappelle en premier lieu que le tracé de CEVA sera souterrain jusqu'à la frontière. Il ajoute que cette gare sera extrêmement importante et qu'elle fera office d'interface avec le reste du réseau TPG.

M. Ferrazino rappelle qu'il a été souhaité plus de logements. Il rappelle en l'occurrence que 5000 m^2 seraient attribués à un groupe culturel et que les 10 000 m^2 envisagés pour un groupe scolaire pourraient être réduits.

Il déclare encore qu'un centre d'action sociale et de santé semble un aménagement raisonnable. Il mentionne les différents projets qui ont été imaginés sur ces parcelles: le département des sports a demandé un centre sportif. Il évoque le centre culturel, voire la Comédie imaginée par certains sur ce site.

M. Viaro prend la parole et évoque la gare de Champel. Il déclare que cette dernière devra desservir tout le quartier de l'Hôpital, de la maternité au CMU. Il explique que la première idée était de réaliser une liaison souterraine de 450 mètres, laquelle présente plusieurs désavantages, comme traverser les couloirs inférieurs de l'Hôpital. Des séances de travail avec les architectes de l'Hôpital qui étudient l'extension du CMU ont donc été mises sur pied. Il ajoute qu'une solution mixte devrait être dégagée d'ici à la fin de l'année. Ce seront sans doute deux sorties à Champel qui seront envisagées, avec des cheminements extérieurs pour relier les différentes zones de l'Hôpital. Il ajoute que la station de Champel devrait susciter de nouvelles locations commerciales.

M. Viaro évoque ensuite la passerelle de l'Arve et déclare que cette idée est issue des études préalables du CEVA. Il semble en l'occurrence qu'il serait possible de profiter du passage du CEVA pour aménager une telle passerelle qui relierait Carouge et la ville, par le biais, notamment, d'un ascenseur qui amènerait les usagers sur le plateau de Champel.

Un commissaire demande s'il n'est pas possible de passer au-dessous du fleuve.

M. Viaro répond par la négative et explique que cela est impossible à cause de la pente et de la nappe phréatique.

Le président de la commission remarque que le secteur de la gare des Eaux-Vives est en centre-ville. Il mentionne que la possibilité est donnée pour favoriser des habitants se passant de véhicules. Il demande alors s'il a été envisagé d'attribuer ces logements à des personnes privilégiant la mobilité douce.

M. Ferrazino répond que la réflexion n'en est pas encore à ce stade. Il rappelle cependant que la même démarche a été proposée à la rue des Etuves et que des villes allemandes ainsi que Bâle ont adopté cette solution. Il mentionne qu'il est juridiquement possible d'insérer une telle contrainte dans les baux. Il ajoute que cette question risque de rapidement se poser lorsque les parkings devront être conçus.

Il mentionne ensuite qu'il est effectivement possible de considérer les futurs habitants du secteur de la gare des Eaux-Vives comme extraordinairement desservis par les transports publics. Il déclare que ce sera toutefois l'OTC qui tranchera la question.

Répondant à la question d'un commissaire, M. Ferrazino explique que l'office postal de Grange-Canal, qui a été déplacé au chemin Frisco, risque de disparaître. Il ajoute qu'il semble logique d'installer une poste dans la station des Eaux-Vives, puisque ce lieu connaîtra un passage important. Il rappelle qu'il a également été imaginé d'en installer une dans le parking de Sécheron.

Discussion de la commission

Un commissaire considère que les deux auditions se sont parfaitement complétées et que la commission pourrait dès lors passer au vote.

Un débat s'engage sur l'opportunité d'assortir le projet de recommandations faisant part des doutes au vu des hésitations françaises et confédérées. Plusieurs commissaires s'expriment pour affirmer qu'une telle démarche briserait la cohésion de Genève autour de ce projet. L'auteur de la proposition acquiesce et retire donc sa proposition.

Plusieurs commissaires déclarent que s'engager implique toujours un risque.

Conclusion et vote de la commission

Au vote, la commission approuve à l'unanimité des 15 membres présents la proposition PR-292 en vue de l'ouverture d'un crédit de 23 00000 francs destiné aux études d'aménagements liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Corna-vin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). Je voudrais saluer le travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a traité ce dossier important en deux séances seulement. Cela démontre bien le climat positif qui a

régné – et qui a permis la belle unanimité de ladite commission au sujet de la proposition PR-292 – ainsi que le soutien apporté par tout Genève à ce projet de liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA).

Premier débat

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Si, au nom du groupe socialiste, je ne devais utiliser qu'un seul mot en faveur de ce projet, ce serait: «Osons!» En effet, il s'agit d'apporter une pierre à l'édification d'un projet territorial de grande envergure pour le développement de Genève, et donc il vaut la peine de s'y investir. Osons, parce que ce projet met non seulement en œuvre les énergies de différentes communes genevoises, mais évidemment les relations que nous pouvons nouer avec la France voisine; il s'agit donc d'un projet véritablement transfrontalier.

Enfin, comme l'a souligné M. Buschbeck, c'est aussi l'occasion de dire oui à un projet qui a l'ambition de conjuguer le développement urbain, et donc de favoriser l'habitat, avec un réseau de transports publics efficace à l'échelle transfrontalière, ainsi que de revaloriser des sites différents et de relever par là même leur qualité paysagère. Voilà un très beau pari que nous sommes invités à tenir et auquel la municipalité de Genève peut participer. C'est donc avec enthousiasme que le Parti socialiste votera ce crédit d'étude pour le projet CEVA.

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical acceptera évidemment ce crédit indispensable pour la viabilité du projet CEVA lui-même, notamment en ce qui concerne la gare de Champel-Hôpital. Je vous rappelle que cette dernière sera souterraine et située à peu près sous le plateau de Champel. Cela implique que, pour communiquer avec l'extérieur, il faudra remonter à la surface. D'autre part, pour que le projet CEVA vaille quelque chose pour notre ville, cette gare devra impérativement desservir directement l'Hôpital. En effet, il est indispensable qu'en sortant du train à la future station de l'Hôpital on puisse trouver un moyen de déplacement sécurisé et efficace permettant d'atteindre, non pas l'arrière des bâtiments, mais bien l'entrée de l'Hôpital cantonal. C'est d'ailleurs un emplacement hautement stratégique, puisqu'il accueillera également les connexions avec les lignes de bus desservant l'ensemble du périmètre.

Le projet CEVA représente donc un enjeu majeur. Jusqu'à nouvel avis, les constructeurs feront leurs petites gares, et puis à vous de vous débrouiller, Mesdames et Messieurs de la Ville et du Canton de Genève, pour assurer les fonctionnements complémentaires au-delà de celles-ci. Cela va supposer des dépenses importantes à charge de la collectivité genevoise.

A Champel, si nous voulons, sur plus de 300 mètres, assurer la sécurité des déplacements des gens vers l'Hôpital, la seule solution que je connaisse et qui soit valable, c'est l'ascenseur horizontal, qui devra circuler entre la gare et l'entrée de l'Hôpital, avec des cabines faisant la navette. C'est le système que l'on trouve à Lausanne, par exemple, pour monter du Flon au Grand-Pont. Voilà le genre de solution à envisager pour assurer ces déplacements. Il n'est malheureusement pas possible d'offrir d'autre solution pour des raisons de tracé.

L'autre enjeu majeur pour la Ville de Genève, dans l'étude du projet CEVA, est évidemment le quartier de la gare des Eaux-Vives. Il va s'y faire un immense trou, pour que les constructeurs puissent placer leur «boîte». Et par-dessus, il va falloir faire quelque chose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et il est urgent de savoir quoi, parce qu'il s'agit d'une énorme opération qui va non seulement demander de longues planifications avant d'être mise au point, mais également impliquer de longues périodes de travaux. Nous ne pouvons pas nous contenter pendant une dizaine d'années, sous prétexte que nous ne nous sommes pas mis d'accord à ce sujet, d'une dalle avec des palissades; ce n'est pas possible! Nous invaliderions ainsi l'effort fourni par ailleurs pour le développement des transports collectifs dans notre canton.

Il est donc indispensable de prévoir l'avenir. C'est à cela que sert ce crédit et, à ce titre-là, nous l'approuvons. Cependant, je vous mets en garde, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: les dépenses qui vont être engagées par notre collectivité municipale en lien avec la liaison CEVA sur les deux sites de l'Hôpital et des Eaux-Vives vont être énormes. Il faut donc également établir une planification financière de l'opération, cela me paraît indispensable.

Deuxièmement, il me paraît tout aussi indispensable que le Conseil administratif se pose des questions sérieuses quant aux possibilités de partenariat avec le secteur privé qu'offre la mise à disposition de ces terrains, notamment sur le site de la gare des Eaux-Vives. En effet, à mon avis, la Ville n'aura pas les moyens d'investir toute la somme nécessaire concernant ce périmètre et il est nécessaire de faire jouer le partenariat dans le cadre de cet aménagement. Voilà ce que le groupe radical a à vous dire à ce sujet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je vous rappelle que nous acceptons donc ce crédit.

M. François Sottas (AdG/SI). Notre groupe soutiendra et même applaudira des deux mains ce crédit, car il est très important actuellement, pour notre canton et en particulier pour notre ville, de trouver des moyens de déplacement rapides autres que les trams, les bus et les véhicules privés. Un moyen efficace et rapide du genre RER nous semble donc indispensable. Je le dis indépendamment du fait que le projet CEVA constituera en outre une ligne transfrontalière qui rendra plus

rapide la liaison avec Annemasse, Thonon, Chamonix, etc. Vu l'évolution de la circulation dans notre ville, nous ne pouvons pas continuer ainsi, nous devons trouver des moyens efficaces tels que le RER.

Je ne veux pas répéter ce qu'ont dit M. Ducret et M^me^ Valiquer Grecuccio, mais il me semble très important d'insister sur la nécessité d'aller de l'avant avec le projet CEVA. Nous soutiendrons donc cette demande de crédit et nous vous remercions de faire de même.

M. Michel Chevrolet (DC). Pour la première fois depuis le début de cette législature, nous sommes confrontés à un vrai projet qui pourra, s'il se réalise, favoriser le transfert modal dont les Genevois de la ville et du canton ont tant besoin. Personne n'ignore aujourd'hui que la mobilité routière augmentera de 40% au cours des vingt prochaines années; c'est un problème qui inquiète beaucoup le Parti démocrate-chrétien. Nous devons donc trouver des remèdes de cheval, afin de pouvoir un jour assainir cette situation. Nous savons, comme l'a rappelé M. Ducret, que ces remèdes de cheval vont coûter cher. Dès lors, l'idée d'une planification financière pour un projet d'une telle envergure nous semble excellente. Ce projet, le groupe démocrate-chrétien le votera évidemment ce soir avec enthousiasme. Nous lui donnons notre bénédiction… *(Exclamations.)* Et même l'extrême-onction, s'il le faut! Le trafic transfrontalier demeure toujours aussi préoccupant. Genève, vous le savez, exporte depuis longtemps sa zone villas et les véhicules passant par nos douanes ont augmenté de 30% en cinq ans. La situation devient donc dramatique. Inutile de vous rappeler que notre canton compte 40 000 fonctionnaires internationaux habitant pour la plupart en France. De ce fait, nous pouvons facilement imaginer le potentiel important en matière de report modal que représente la construction de la liaison CEVA. C'est donc avec plaisir que nous voterons ce crédit ce soir.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). En entendant ce qui vient d'être dit, j'ai l'impression que l'on se trompe quelque peu de débat. Nous ne sommes pas là ce soir pour déterminer si le projet CEVA va se réaliser ou pas, mais bien pour étudier les aménagements y afférents auxquels la Ville va devoir procéder. Finalement, s'il s'agissait de construire une voie fluviale, par exemple, le problème serait exactement le même. Il n'est pas question ce soir de savoir si cette liaison se fera au moyen d'un train, si tel ou tel écartement des voies sera utilisé…

Le groupe libéral va voter ce crédit d'étude, parce qu'il convient effectivement, pour notre collectivité, même si la réalisation du projet CEVA est prévue à moyen, voire à long terme, de savoir ce que celle-ci impliquera pour notre Ville en termes d'aménagements de surface. Permettez à celui qui vous parle de vous

faire part de quelques interrogations, ou même de quelques inquiétudes. En ce qui nous concerne, le conseiller d'Etat Robert Cramer n'a pas réussi à nous tranquilliser totalement à ce sujet, notamment sur deux points.

Le premier est le financement fédéral, qui a l'air de moins en moins sûr et qui sera peut-être reporté, mais cela n'est pas absolument certain. Nous avons entendu un conseiller d'Etat nous dire: «Nous avons menacé Berne de lui intenter un procès au cas où elle ne s'exécuterait pas.» Je trouve un peu dommage que nous en arrivions à de telles extrémités.

Un autre sujet d'inquiétude est le «A», pour «Annemasse», du projet CEVA: si tout à coup il venait à disparaître par manque d'enthousiasme du côté situé au-delà de la frontière, nous nous retrouverions avec une liaison CEV qui n'irait pas jusqu'à Annemasse. Ce serait alors payer fort cher, tant en infrastructures ferroviaires qu'en aménagements de surface, pour une simple liaison souterraine dans notre ville de Genève. Son intérêt serait, dans ce cas, bien moindre.

Néanmoins, il convient que notre ville soit prête, le moment venu, pour cette réalisation formidable qu'est le CEVA. Cela fait plus de cent ans que nous attendons cette traversée souterraine de la ville. Maintenant, il convient de voter les 2300000 francs demandés dans la proposition PR-292 et d'aller de l'avant, en espérant que mes deux inquiétudes ne seront que des inquiétudes et que nous pourrons dormir tranquilles d'ici quelques années.

M. Pierre Rumo (T). Le groupe du Parti du travail est également favorable à ce projet. En effet, il faut aller de l'avant et voter ce crédit d'étude. Comme l'ont relevé certains préopinants dont M. Ducret, les deux points principaux à étudier seront le quartier de l'Hôpital et celui des Eaux-Vives. En tout cas, nous estimons qu'il faut procéder à cette étude.

En outre, des problèmes techniques vont se poser de manière plus grave sur une autre commune que celle de la Ville de Genève, c'est-à-dire à Carouge. Sur ce plan, selon le projet que nous avons reçu en commission, il me semble que l'on passe un peu vite sur les difficultés techniques et géologiques que pourrait rencontrer le projet CEVA dans la commune de Carouge. Mais enfin, ce n'est peut-être pas le moment d'aborder ce sujet dans cette enceinte et, de toute manière, nous estimons qu'il faut aller de l'avant.

Comme l'a relevé M. Oberholzer, le financement fédéral n'est peut-être pas aussi bien assuré que l'a dit M. Cramer. Il est vrai que des lois ont été votées, qu'une convention a été signée en 1912, mais il me semble que le débat se situe davantage du côté politique que juridique pour cette question de financement. J'espère donc que la Confédération continuera à assurer le financement du projet CEVA à hauteur de 350 millions de francs. En tout cas, nous préconisons le vote de ce crédit.

M. Christian Ferrazino, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je conviens que les inquiétudes auxquelles vous avez fait allusion sont bien réelles, mais je crois que le Conseil d'Etat ne les a pas niées, en particulier M. Cramer lorsqu'il est venu au Conseil municipal et a dit que le projet CEVA avait été devisé à 950 millions de francs, ce qui n'est pas rien. Il est vrai qu'il s'agit d'un énorme projet. Je vous rappelle que le financement cantonal à hauteur de 400 millions de francs, quant à lui, a fait l'objet de ce que l'on peut appeler un consensus historique au Grand Conseil et qu'il a été accepté par tous les partis de gauche et de droite.

Au vu de ce financement cantonal, pour couvrir la totalité du coût du projet CEVA, il nous manque 550 millions de francs. Bien évidemment, c'est l'Etat qui négocie avec la Confédération sur la base de la convention de 1912. Les propos que nous avons pu entendre, selon les périodes, sont plus ou moins réjouissants ou inquiétants. Toujours est-il qu'il existe une convention liant la Confédération à l'Etat de Genève et aux CFF. Sur cette base, nous pouvons quand même être relativement optimistes quant au financement fédéral du projet CEVA. Mais, évidemment, il y a des éléments que nous ne maîtrisons pas complètement. Je ne vais pas faire de la polémique, mais les résultats de la votation fédérale sur le contre-projet Avanti ne seront peut-être pas tout à fait sans conséquences par rapport à l'engagement de la Confédération dans le projet CEVA; telle est en tout cas ma profonde conviction. *(Remarques.)* Il est vrai que vous me tendiez un peu la perche… Si la Confédération consacre 30 milliards de francs à développer le réseau routier et autoroutier, je vois mal comment elle aura en même temps les fonds suffisants – et Dieu sait s'ils sont importants – pour financer une liaison ferroviaire à Genève. Je referme ici cette parenthèse, par laquelle je voulais démontrer qu'il y a un certain nombre d'éléments que nous ne maîtrisons pas en ce moment même.

L'autre inquiétude évoquée ici et que je partage également concerne la liaison avec Annemasse. Le projet CEVA n'a d'intérêt que s'il peut aboutir à la gare d'Annemasse, puisque – les services de M. Cramer l'ont rappelé de manière tout à fait pertinente – celle-ci est considérée comme la gare de Genève-Sud, pas uniquement pour les Français, mais également pour les Genevois et en particulier pour les Trois-Chêne, c'est-à-dire pour toute la région située du côté suisse de la frontière de Moillesullaz. L'intérêt réel du projet CEVA consiste donc bien évidemment à pouvoir aller jusqu'à Annemasse.

Je rappelle que la raison d'être du présent crédit d'étude est de nous donner les moyens d'être à l'heure au rendez-vous, le cas échéant. Il est bien évident que nous accorderons toute l'attention nécessaire à la dépense, afin de ne pas engager des études qui, vu l'évolution de la situation, pourraient s'avérer n'être qu'un exercice de style. Nous suivons – et mes collaborateurs en particulier – de très

près l'évolution du dossier, tant du côté des autorités françaises que de la Confédération. C'est grâce à cette double préoccupation que nous pouvons vous inviter à débloquer ces fonds, qui ne seront engagés, je le répète, qu'avec les précautions que je viens de rappeler.

M. Roberto Broggini (Ve). Les Verts voient arriver cette proposition et cette demande de crédit d'étude avec joie. En effet, nous, Ville de Genève, sommes concernés par le tronçon central de cette liaison et nous devons être à l'heure sur le quai, pour ne pas voir partir le train sans nous. Dans ce projet, deux pôles extrêmement importants sont situés sur notre territoire. Il s'agit premièrement de l'Hôpital, qui représente nombre de patients et de visiteurs, mais aussi d'employés. Ce pôle devra être extrêmement bien pensé et efficace pour jouer pleinement son rôle dans ce quartier extrêmement dense. Le deuxième pôle est la gare des Eaux-Vives. Dernièrement, le Conseil municipal a accepté de faire des acquisitions foncières aux alentours et c'est également par cette politique d'acquisitions foncières que notre municipalité pourra s'engager à créer les équipements que nécessitera la liaison ferroviaire CEVA.

Grâce à cet équipement ferroviaire, Genève rattrapera son retard par rapport aux autres villes suisses, ou du moins elle arrêtera de prendre du retard! En effet, Genève a un tel retard qu'il lui sera difficile d'avoir prochainement un réseau RER comme on les connaît dans les autres cités. Mais ce n'est pas une raison pour être frileux et je crois que nous devons aller de l'avant de manière déterminée. Puisque tous les groupes du Grand Conseil, dans cette même salle, se sont prononcés à l'unanimité en faveur des 400 millions de francs qui seront versés par l'Etat pour le projet CEVA, nous devons, avec cette belle et même unanimité, voter le crédit pour les études concernant les équipements que la Ville de Genève devra prendre en charge, et cela en tenant compte, bien sûr, des particularités de notre territoire. Je pense notamment à la petite partie sauvage des bords de l'Arve; nous devrons faire attention à l'accroche du CEVA dans les falaises de Champel.

Cela dit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous pouvons passer au vote et je vous remercie d'avance de votre belle unanimité en faveur du développement de la Genève future.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur cantonal approuvé par le Grand Conseil le 21 septembre 2001 et par le Conseil fédéral le 14 mars 2003;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagements liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2300000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à cette dernière sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juillet 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs, complémentaire aux crédits accordés par le Conseil municipal les 5 et 25 juin 2002 d'un montant total de 4 080 567 francs, destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wildorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-299 A)[1].

Rapporteur: M. Alain Dupraz.

Sous la présidence de M. Christian Zaugg, la commission des travaux a siégé les 1er et 29 octobre 2003 ainsi que les 12 et 18 novembre 2003, afin d'étudier la proposition PR-299.

Les notes de séances ont été prises par Mme Ursi Frey; qu'elle soit remerciée ici de l'excellence de son travail.

Préambule

Cette nouvelle demande est présentée à la suite du recours déposé le 25 juillet 2002 par la Société d'art public contre l'autorisation de construire (APA N° 20095-5) accordée le 26 juin 2002 par le Département de l'aménagement, de l'environnement et du logement (DAEL).

L'autorisation de construire avait été accordée à la suite du vote d'un crédit de 4 080 567 francs par le Conseil municipal, les 5 et 25 juin 2002 (proposition PR-213 A).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter l'intraCM sous: http://intracm.ville-ge.ch

Sous: Mémorial >160e du 4.06.02 au 12.5.03 > 160e Mémo 08, 25 juin 2002, pages 618 à 643.

Sous: Documents > Proposition CA au CM > 2001-2002 (159e) > PR-213.

Sous: Documents > Rapports de commissions > 2001-2002 (159e) > Rapports de commission sur l'objet: PR-213 (159).

---

[1] Proposition, 824.

Par ailleurs, la Société d'art public a demandé l'ouverture d'une procédure de classement pour la patinoire des Vernets.

Ce recours a été déposé en raison de l'inadéquation du programme prévu dans la proposition PR-213, par rapport au bâtiment existant, principalement pour les motifs suivants:

Extrait du recours N° 7420

«Le projet présenté actuellement – programme de toute évidence trop lourd pour la capacité d'accueil du bâtiment – porte atteinte à ces principes directeurs: la qualité spatiale et la transparence de la halle (éclairage naturel, mais aussi lisibilité de l'architecture).

»L'espace est actuellement encombré par les tribunes latérales provisoires qui constituent un obstacle substantiel à l'entrée de la lumière. Le projet prévoit leur remplacement par des tribunes définitives encore plus importantes qui pérennisent et aggravent cet inconvénient. De plus, ces gradins semblent s'appuyer sur des jambes de force d'un dessin malhabile et sur la structure du pan de verre de la façade dont la continuité est rompue.

»Côté ouest, l'important dispositif prévu pour la presse et les médias produit le même effet et masque de surcroît la structure de l'édifice.

»La lecture de l'espace est largement compromise par les aménagements prévus.

»Il est de notre avis qu'aucune autorisation ne devrait être délivrée, a fortiori dans un bâtiment de cette qualité, sans une étude architecturale approfondie.»

Après plusieurs mois de concertation avec la Société d'art public et une refonte complète du projet initial, un nouveau projet a été déposé le 14 avril 2003 auprès du DAEL.

Dans une lettre du 12 mai 2003 au DAEL, la Société d'art public confirme son accord avec ce projet en ces termes:

«Nous constatons que le nouveau projet déposé correspond d'une part aux demandes que nous avions faites directement à la Ville de Genève, d'autre part à l'accord de principe sur la refonte du projet, que nous avions donné à l'issue des deux séances de travail qui ont eu lieu à la direction des constructions de la Ville de Genève.

»En conclusion, la Société d'art public confirme son accord pour le présent dossier et salue la rectification importante et de qualité du projet initial pour lequel nous nous étions opposés en août 2002.»

Séance du 1er octobre 2003

Audition de MM. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aména - gement et des constructions, Jean-Michel Perrin, du Service des bâtiments, Yves Nopper, du Service des sports, Devanthéry, architecte mandaté, et Monnard, architecte

M. Hediger a présenté le crédit en séance plénière.

Des crédits ont déjà été votés pour ce projet et une autorisation a été délivrée par le DAEL. Ensuite, la Société d'art public a déposé un recours estimant que les interventions proposées étaient trop lourdes et qu'elles allaient défigurer la patinoire.

Après discussion au sein du Conseil administratif, contact a été pris avec la Société d'art public. Le service de M. Ruffieux a désigné un autre architecte pour étudier plus particulièrement les gradins à l'arrière des buts, l'emplacement des journalistes et les caméras de télévision.

Le nouveau projet prévoit le déplacement de W.-C. et un coin bar. Les supporters sont séparés des spectateurs avec, pour chaque partie, des W.-C.

Le Conseil administratif a accepté la solution finale et l'augmentation du coût de 4 millions de francs.

M. Hediger s'est entretenu à plusieurs reprises avec la Télévision, qui a menacé de ne pas transmettre les matchs, si les travaux ne sont pas terminés dans les délais. Les plans ont été présentés à l'ensemble des partenaires. Si le crédit est accepté, les travaux commenceront l'été prochain et déborderont sur le début de la saison d'automne.

M. Ruffieux rappelle que la Société d'art public se penche maintenant sur l'architecture moderne. Il y a cinq ans encore, personne ne s'en préoccupait. La patinoire et la Voirie sont assez représentatives de l'architecture des années 1960. Il est même question de classer le bâtiment, ce qui pourrait encore avoir une influence sur les travaux. M. Devanthéry a été désigné pour compléter l'équipe en vue de trouver un juste équilibre et pour faire comprendre aux différents partenaires qu'il fallait aller dans l'intérêt de tous. Cette adéquation a été trouvée, mais elle a un coût.

M. Devanthéry a préparé un dossier et le présente. La sensibilisation au patrimoine moderne est importante, mais fragile. De nombreuses constructions réalisées il y a cinquante ans ont été démolies. Il existe plus de 50 bâtiments importants qu'il faut conserver. On n'a pas toujours construit des bâtiments avec la spatialité de la patinoire, très moderne, et il faut autant que possible retrouver la qualité de base. Le volume existant ne sera pas modifié, mais on restructurera une

partie pour aménager des loges et des cabines pour la Radio, la Télévision et la presse. Un bar viendra compléter l'espace du côté du restaurant. D'autres interventions se feront sur les gradins et les escaliers (plusieurs coupes sont présentées, voir annexes 5, 6 et 7). L'élément autonome, suspendu à l'arrière-plan, permet une vision sur la patinoire. Le sous-sol, à restructurer, abritera les vestiaires et les sanitaires réservés aux supporters adverses. La répartition précise et la refonte de certains équipements restent à affiner.

Le rapporteur demande s'il est possible, dans le cadre d'autres travaux moins urgents, que le Conseil administratif aille devant le tribunal.

M. Hediger pense qu'on est en droit de se demander s'il est utile de prendre l'avis de la Société d'art public. Les services de M. Ruffieux le feront dans le cadre d'autres projets.

Certains travaux ont déjà permis de sauvegarder des bâtiments. M. Hediger comprend la bataille de la Société d'art public pour conserver l'architecture moderne. Il accepte ces rénovations et restaurations, qui sont nécessaires. La Société d'art public n'a pas tort de vouloir sauvegarder certains bâtiments.

M. Ruffieux rappelle le projet de démolition des bains des Pâquis. Aujourd'hui, plus personne ne remet en question le fait qu'il fallait les sauver. Il faut se poser les bonnes questions. Le premier projet efficace a été accepté rapidement, mais on n'a pas suffisamment étudié les aspects dont il est tenu compte aujourd'hui. Entrer dans une procédure contre la Société d'art public n'aurait rien apporté, sinon de retarder les travaux. M. Ruffieux regrette que certaines démarches n'aient pas été entreprises en amont.

Le rapporteur remercie MM. Hediger et Ruffieux de leurs explications. Il souhaite obtenir les plans détaillés du sous-sol et des gradins.

Un commissaire remercie M. Devanthéry de sa présentation. Il n'avait jamais remarqué, auparavant, que la patinoire était aussi belle. Il demande qui participe au financement des travaux et pour quel montant.

M. Hediger a présenté le nouveau projet au président du Genève-Servette Hockey Club et aux représentants du groupe Anschutz pour le savoir et a même proposé de chercher un autre terrain pour construire une patinoire, mais la réponse a été un non catégorique. Il a ensuite demandé si le groupe Anschutz était prêt à investir dans des travaux de rénovation, mais la réponse a été négative. Le Genève-Servette Hockey Club n'est pas intéressé non plus. Toutes les réponses reçues jusqu'au 17 juin ont été négatives.

Un commissaire demande si les vestiaires, qui ne font pas partie de la procédure annoncée, sont compris dans les crédits. M. Perrin répond que la restructuration de ce qui existe est compris dans les crédits.

Un commissaire demande où en sont les procédures.

M. Ruffieux répond que l'autorisation est attendue et qu'une étude historique a été demandée au conservateur cantonal. Elle sera jointe au dossier dans deux ou trois semaines.

Un commissaire demande quel est l'avis de M. Beuchat, conseiller en patrimoine, concernant le premier projet.

M. Ruffieux répond qu'il n'a pas été consulté, vu les délais très courts.

Un commissaire demande des éclaircissements concernant les éléments du premier crédit et celui d'aujourd'hui.

M. Perrin répond que tout a été repris de zéro et explique la méthode.

Un commissaire demande quel montant a déjà été dépensé.

M. Perrin répond: les honoraires et le coût de certains travaux, à un stade avancé, qu'on ne peut pas maintenir.

Un commissaire trouve la somme de 900000 francs élevée.

M. Perrin dit que certains travaux ont été arrêtés et d'autres terminés, même provisoirement.

Un commissaire demande si la cabine pour la Télévision sera construite dans le même matériau que les gradins.

M. Devanthéry répond affirmativement.

Un commissaire s'étonne que le Service d'architecture n'ait pas découvert plus tôt la beauté de cette patinoire. Il se trouve qu'une partie des commissaires présents aujourd'hui ne faisaient pas partie de la commission lors du vote du premier crédit. Il faudra des explications afin de pouvoir comparer les projets. En ce qui concerne les places debout, il lui semble qu'elles devaient être supprimées pour des raisons de sécurité.

M. Nopper dit que quelques places debout pourront subsister. Cela a été accepté. Il y aura 800 places de chaque côté sur un cheminement d'évacuation.

Un autre commissaire pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait l'Insead pour savoir que cette patinoire est belle. Il s'étonne qu'un travail n'ait pas été fait en amont par les services de la Ville de Genève et craint qu'une telle situation se reproduise pour d'autres bâtiments.

M. Gfeller s'étonne qu'aucun conseiller municipal n'ait déposé une interpellation pour changer les gradins provisoires installés il y a vingt ans.

Une commissaire demande si le premier projet a été mis au concours.

M. Gfeller dit que non et que le deuxième non plus.

Un commissaire est intervenu à propos du hall d'entrée de la piscine. Il attend toujours une réponse. Il demande à M. Ruffieux qui intervient auprès de la Société d'art public.

M. Ruffieux répond que la première personne à contacter est le conservateur cantonal. Il le voit souvent. La Société d'art public a qualité d'agir comme société d'intérêt public. Elle peut déposer des recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Discussion

Un commissaire demande d'auditionner le groupe Anschutz et la Société d'art public.

Pour un autre commissaire, les conditions de mise à disposition de la patinoire à la société exploitante vont conditionner le vote. A la commission des sports et de la sécurité, il a été dit qu'une proposition avait été soumise au groupe Anschutz entre 3000 et 4000 francs. C'est impensable! Il émet de grandes réserves à ce propos et en ce qui concerne les indemnités de départ.

Un commissaire est favorable aux auditions et souhaite également celle de la ligue A.

Un commissaire rappelle différents aspects concernant les améliorations qui apporteront un plus à la patinoire. Par ailleurs, les prix de location d'autres locaux sont sensiblement plus élevés.

Un commissaire confirme que l'amélioration de la patinoire sera un plus, mais la demande est motivée par la montée du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A. Il se demande qui irait voir les matchs si le club devait se retrouver un jour dans une ligue inférieure.

Un commissaire estime qu'on a été plus généreux avec le Stade de Genève. On devrait faire appel à d'autres institutions, voire à des sponsors.

Un commissaire signale qu'il était question, au début, de 4 millions de francs. Il a même été dit que le montant était définitif. Maintenant, on demande plus du double. Même si le projet est digne de l'endroit et qu'on le réhabilite, il n'apprécie pas la manière inconséquente dont le projet est mené depuis le début. On perd 100000 francs par mois et cela passe très mal.

Par ailleurs, il est satisfait du projet présenté et ne souhaite pas le remettre en cause, mais il faudrait au moins une contrepartie en échange de ce crédit. Il ne voit pas pourquoi des clubs qui font payer des entrées et qui vendent des joueurs auraient des tarifs préférentiels.

Le rapporteur a demandé un planning des travaux avec des dates butoirs. Il devrait lui parvenir bientôt. Le groupe Anschutz est en cause, pas le club. Ce groupe n'investira rien dans les travaux et il a du mal à voter pour cela.

Un commissaire a demandé que l'on fournisse, vu les nombreux nouveaux commissaires, une tabelle récapitulative. Cette situation est due au fait qu'on n'a pas observé les délais référendaires et ce n'est pas la première fois que cela arrive. Il y a deux poids et deux mesures. Genève-Servette a reculé dans la hiérarchie et M. Hediger n'est pas entré en matière pour une question de commerce.

Un commissaire déplore, indépendamment des projets, l'urgence dans laquelle un vote est demandé. Les mandataires ont dit que, si une décision n'était pas prise rapidement, ils n'arriveraient pas à tenir des délais.

Le président suggère que, si le groupe Anschutz ne voit pas l'opportunité de se présenter à l'audition, la commission accepte une réponse par lettre.

Un commissaire estime qu'une telle décision pourra être prise lorsqu'on aura le refus.

Le président soumet au vote les propositions suivantes:

1. L'audition du groupe Anschutz.
   L'audition est acceptée à l'unanimité.

2. L'audition du président du Genève-Servette Hockey Club, M. Torriani.
   L'audition est acceptée à l'unanimité.

3. L'audition de la Société d'art public.
   L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 29 octobre 2003

Audition de M. Stefan Kleine-Erfkamp, directeur général de Genève-Servette Hockey Club SA (groupe Anschutz)

M. Kleine-Erfkamp, qui représente également le groupe Anschutz, rappelle que la commission a souhaité l'entendre au sujet du financement de la proposition et d'une éventuelle participation.

Il remercie d'avoir été invité. Cela lui permettra de décrire un peu le travail et les objectifs du groupe Anschutz et de se prononcer sur la proposition de rénovation de la patinoire, du moins sur la partie qu'il connaît. M. Hediger lui a présenté quelques éléments.

Le groupe Anschutz est à Genève depuis 2000 et a investi environ 10 millions de francs pendant les trois premières années. Un loyer favorable de 1000 francs

par match a dû être payé. M. Kleine-Erfkamp a pris l'initiative, il y a une année environ, de revoir la convention. Une nouvelle version a été signée prévoyant une augmentation du loyer à 3000 francs. Le groupe Anschutz a fait ce qu'il pouvait (section VIP et moquette). Cette année, rien ne figure au budget, mais le groupe compte sur les travaux prévus par la Ville de Genève. Les relations avec M. Hediger et la Ville de Genève ont toujours été agréables. Elles concernaient la location de la patinoire, avec la perspective d'une rénovation. M. Kleine-Erfkamp a suivi le travail et regrette qu'un recours ait été déposé. Le groupe Anschutz est resté volontairement un peu passif en attendant que la rénovation se fasse. Son objectif est de louer les lieux, comme le font d'autres utilisateurs. Cela devait également faire partie de la nouvelle convention. Il n'était pas question avec M. Hediger de développer autre chose. Une participation d'Anschutz n'a donc pas été envisagée, sauf en ce qui concerne l'augmentation du loyer. Il s'agit là de la stratégie générale du groupe. Les premières années sont les plus dures, vu les engagements financiers. Maintenant, il devait être question de rentabiliser ces investissements. Anschutz cherche un partenaire local comme actionnaire. M. Kleine-Erfkamp signale que le groupe est intéressé à rester plusieurs années sur place. Il n'entend pas investir et ensuite quitter rapidement les lieux.

Un commissaire a lu dans la *Berliner Morgenpost* que le groupe annonçait, il y a quelques mois, qu'il allait se concentrer sur les clubs allemands. Il aimerait savoir si M. Kleine-Erfkamp connaît cet article.

M. Kleine-Erfkamp le connaît. Il s'agit de l'interprétation d'un journaliste. La personne interviewée souhaitait faire part, comme cela se fait dans d'autres pays, d'une évaluation de la situation et de la profitabilité. Au moment de l'interview, on n'était pas encore dans la période de profitabilité. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'article en question.

Le même commissaire trouve que la Ville de Genève fait un joli cadeau au groupe avec le loyer modeste. Il demande quelle contrepartie offre Anschutz.

M. Kleine-Erfkamp répond que l'équipe est remontée dans la hiérarchie des clubs, ce qui n'est pas arrivé depuis vingt-sept ans. Son image est donc très positive. Le groupe Anschutz l'a permis grâce aux investissements, sans parler des effets économiques annexes pour Genève. Cela fait bien plus que le loyer, considéré par certains comme très bas. La contrepartie du groupe Anschutz est élevée.

Une commissaire ne connaît pas ce milieu ni le groupe et demande des informations concernant son fonctionnement et les engagements pris.

M. Kleine-Erfkamp répond que le groupe est actif dans plusieurs domaines et, depuis 1996, dans le sport. Les autres volets sont l'immobilier, les télécommunications et l'essence. Le siège principal se trouve à Los Angeles. Le siège des acti-

vités de sports se trouve à Londres. Plus de 300 employés travaillent en Europe. Des clubs sont gérés dans cinq pays: l'Allemagne, la Suède, la Tchéquie, la Suisse et l'Angleterre. En Europe, donc à Londres, les activités ont débuté en 1998. Une année plus tard sont venus s'ajouter Berlin, Prague et, en 2000, Genève-Servette. Le dernier arrangement est intervenu en 2002. Le groupe travaille dans tous les pays, dans un cadre qui prend en considération tous les éléments et même les conditions du marché.

La même commissaire aimerait savoir si Anschutz loue toujours les terrains.

M. Kleine-Erfkamp répond que ce principe prévaut, également à Londres. A Stockholm et Berlin, des arrangements demi-demi ont été négociés avec les propriétaires privés des patinoires qui sont également actionnaires du club. En ce qui concerne la situation d'actionnaires, l'entreprise est très privée. M. Anschutz est le fondateur propriétaire et la gestion se fait comme dans une holding.

Un commissaire dit que la pratique du sport était différente il y a vingt-sept ans. Il y avait plus d'amateurs. Aujourd'hui, les sociétés gestionnaires sont cotées en Bourse. Des élections étant intervenues au printemps, il tient à rappeler ce qui s'est passé. Il y a deux ans, il a été dit que le groupe Anschutz allait investir dans les travaux permettant de transmettre des matchs. La collectivité publique doit mettre à disposition des outils de travail corrects, mais on peut également imaginer un partenariat au niveau des investissements et de la gestion en calculant le prix juste. Certaines salles se louent à des prix très élevés, sans compter le coût de la sécurité, etc. La location de 3000 francs est un véritable cadeau aujourd'hui. Les redevances et le prix des places ont ainsi pu être augmentés. Il est donc difficile de défendre ce qui est proposé, notamment un juste prix. C'est la raison pour laquelle la commission a demandé d'auditionner le groupe. Il aimerait savoir quel prix est payé ailleurs, de combien sont les redevances et quels sont les autres frais du groupe Anschutz.

M. Kleine-Erfkamp répond que le prix des places n'est pas imposé. Il existe une liberté totale. Il oscille entre 45 francs à Genève et 65 francs à Berne. Les places pour enfants sont à 10 francs, les places adultes debout sont à 20 francs. Cette situation est assez comparable avec d'autres endroits. Le loyer des patinoires est difficile à comparer et M. Kleine-Erfkamp n'a pas toutes les informations. Les 1000 francs de location étaient un cadeau et faisaient partie de l'arrangement en 2000. Cependant, les loyers ne sont pas trop élevés, sauf à Berne et à Zurich, où il y a plus de places. Un montant de 80 000 francs sera payé à la Ville de Genève en play-off, ce qui est dans la moyenne pour une patinoire de la contenance de celle des Vernets.

Le même commissaire demande si une augmentation de 3000 à 5000 francs serait reportée sur les redevances publicitaires ou sur les places.

M. Kleine-Erfkamp précise que les salaires ont, et de loin, la plus grande influence. La difficulté en Suisse est que les salaires coûtent entre 4 et 5 millions, sans les assurances, etc. Si on parle d'augmentation, le loyer n'a pas une grande influence sur le prix. Peu de personnes ont dit que le prix des places est élevé pour aller voir un match. Ils seront donc maintenus, en principe.

Un commissaire demande à quelle date a été signée la nouvelle convention.

M. Kleine-Erfkamp répond que lui-même ne l'a pas signée. M. Torriani l'a fait il y a quelques semaines.

Le même commissaire demande ce que ferait le groupe Anschutz si la Ville de Genève ne votait pas l'aménagement de la patinoire.

M. Kleine-Erfkamp répond que les matchs auront lieu à la patinoire tant qu'il n'y a pas d'alternative. M. Kleine-Erfkamp reste toujours prudent en ce qui concerne le budget et tient compte, dans la mesure du possible, de la situation. La base est celle de maintenant.

Un commissaire aimerait savoir si un loyer est payé pour la mise à disposition du terrain pour les entraînements des joueurs professionnels.

M. Kleine-Erfkamp dit que non. Cette mise à disposition est incluse dans l'arrangement. Elle n'est pas gratuite.

Un commissaire demande quelle serait l'attitude du groupe Anschutz si la Ville de Genève n'investissait pas et si la nouvelle convention était subordonnée aux travaux.

M. Kleine-Erfkamp dit que non. La convention est basée sur ce qui existe.

Une commissaire demande le budget total d'une année pour cette patinoire, y compris la sécurité, la location des joueurs, les assurances, etc.

M. Kleine-Erfkamp répond: 6,8 millions de francs.

Cette commissaire a entendu dire que le groupe cherche un partenaire.

M. Kleine-Erfkamp le confirme. Le groupe Anschutz cherche un partenaire pour lui offrir une partie des actions. Si la personne veut investir dans l'équipe, un calcul devra se faire rétroactivement.

Une commissaire aimerait savoir si ce budget est semblable à celui d'autres patinoires dans d'autres pays dans lesquels le groupe gère des joueurs.

M. Kleine-Erfkamp répond qu'on peut le comparer à Berlin. A Hambourg, le budget est plus élevé, car la patinoire est plus grande.

Une commissaire constate que le budget a été augmenté par rapport aux 10 millions des trois dernières années.

M. Kleine-Erfkamp répond que non. L'année dernière, le budget était de 7,3 millions.

La même commissaire demande si un devis a été établi pour les travaux entrepris par la Ville de Genève et souhaités par le groupe Anschutz afin d'améliorer la patinoire.

M. Kleine-Erfkamp pense, vu l'expérience faite en Europe par rapport à ce qui fonctionne, qu'il faut des projets permettant d'utiliser ces endroits pour d'autres manifestations sportives, des concerts, des manifestations culturelles, etc, afin de mieux les rentabiliser. Son groupe n'a pas été consulté à ce propos.

La même commissaire demande quel aménagement est demandé en priorité par le groupe Anschutz.

M. Kleine-Erfkamp répond: les loges et les deux gradins, également pour des questions de sécurité. Le balcon n'est pas très urgent.

La commissaire demande si le groupe a été informé des travaux de rénovation de la patinoire et si M. Kleine-Erfkamp peut s'en faire une idée.

M. Kleine-Erfkamp n'a pas reçu de copie de ces travaux. On lui a juste communiqué quelques informations. Il est important pour son groupe d'avoir une structure permettant une utilisation optimale des lieux. Il n'est pas sûr que cela a été fait. On pourrait probablement réfléchir à une structure plus polyvalente.

Un commissaire aimerait savoir quand le groupe Anschutz pense atteindre le seuil de rentabilité.

M. Kleine-Erfkamp répond: dans la saison 2004-2005. Cette année, la perte diminue de manière significative.

Un commissaire en déduit que le groupe Anschutz pourra alors envisager d'autres investissements rapportant davantage et améliorer la structure.

M. Kleine-Erfkamp peut l'imaginer.

Un commissaire demande si le groupe Anschutz maintiendrait l'équipe si elle devait redescendre dans une ligue inférieure.

M. Kleine-Erfkamp a déjà estimé ce que cela pourrait coûter. Il en a été tenu compte dans le plan des investissements. Les salaires seraient réduits de moitié et l'effectif de personnel diminué. Les finances seraient adaptées.

Un commissaire a cru comprendre que la convention signée récemment est valable dès maintenant et tant que les travaux n'auront pas été exécutés. Il aime-

rait savoir si le groupe Anschutz accepte de rediscuter le loyer si un investissement se fait, dans la mesure où Anschutz est ouvert à un dialogue. Lors des discussions au sein de la commission des sports, il a été dit qu'une augmentation n'était pas envisageable.

M. Kleine-Erfkamp répond que le groupe reste raisonnable. La convention reste valable une saison seulement.

Une commissaire demande de confirmer que des travaux ont été demandés suite à la montée du club dans la hiérarchie. Comment se fait-il alors que le groupe Anschutz resterait même si les travaux ne se font pas?

M. Kleine-Erfkamp répond que le groupe apprécierait des facilités.

Audition de M. Marco Torriani, président du Genève-Servette Hockey Club

Le président demande ce qu'il pense de la proposition du Conseil administratif.

M. Torriani remercie d'être accueilli par la commission pour en discuter. Le projet original lui a été présenté. Il n'a plus été impliqué dans la suite et a été étonné d'apprendre que le coût avait doublé. Il n'en comprend pas la raison. Il s'est déjà exprimé devant la commission sur ce que cela signifie pour le club. Le club de hockey genevois est un des clubs qui utilisent la patinoire. D'autres sports s'y pratiquent également et, de temps en temps, l'enceinte reçoit des manifestations nationales et internationales d'une autre nature. Le bâtiment est d'utilités multiples. Son club est heureux si les choses s'améliorent pour ceux qui s'y produisent et les spectateurs. Il est vrai que les sanitaires, par exemple, sont mal distribués et qu'ils ne sont plus d'actualité. Il faut s'attaquer à cela en priorité. Quant à l'investissement de 9 millions de francs, il faut savoir que Bâle a construit un nouveau stade polyvalent pour 20 millions. Lui-même réfléchirait par rapport à cet investissement très important.

De nombreuses questions se posent également concernant le parking, etc. M. Torriani aurait été très heureux si le premier projet avait été réalisé. Il aurait été plus facile de gérer la situation. Les relations sont bonnes avec le groupe Anschutz. Lui-même et 2 ou 3 personnes ont convaincu ce groupe de développer le club. Les moyens ont été mis à disposition pour le faire, mais M. Torriani savait que cela n'allait pas durer toujours et qu'il faudra trouver un autre support local pour partager les frais d'une équipe professionnel. 15 millions de francs nets ont déjà été investis dans cette équipe, sans parler du temps pour rechercher un partenaire. Si aucun n'est trouvé, M. Torriani sera obligé de revenir en arrière et de ne faire que du hockey amateur avec les jeunes, etc. Il n'envisage pas d'arriver dans une situation de faillite. Le sport professionnel coûte cher aujourd'hui. Fribourg

et d'autres endroits sont capables de travailler avec des budgets équilibrés. Donc, cela doit être possible à Genève. Si la patinoire devait être améliorée, ce serait une bonne chose. M. Torriani souhaite que l'on intervienne.

Le rapporteur demande quelles améliorations sont demandées par la ligue dans laquelle se trouve l'équipe aujourd'hui et s'il existe un risque de devoir aller jouer ailleurs dans une patinoire homologuée.

M. Torriani répond affirmativement, à long terme. La presse et la Télévision ne sont pas satisfaites de la situation et des mesures de sécurité sont à prendre. On joue avec une solution provisoire maintenant.

Un commissaire a entendu un avis un peu différent du représentant du groupe Anschutz. Il a demandé ce que le groupe ferait si les travaux n'étaient pas réalisés. M. Torriani semble tenir des propos plus logiques en évoquant les risques découlant de la situation actuelle.

M. Torriani pourrait tenir les mêmes propos que M. Kleine-Erfkamp. La ligue est très contente du club genevois. On peut toujours s'arranger avec elle. Mais il serait stupide de dire qu'on peut continuer longtemps avec une situation provisoire et il faut penser aux autres utilisateurs. Si Genève avait l'intention d'organiser un championnat mondial de patinage artistique ou d'autres manifestations, cela pourrait poser problème. A Malley, on est arrivé, malgré l'inconfort, à une situation satisfaisante. La presse, la Télévision et la Radio sont placées au bon endroit. C'est à faire aux Vernets, à moins de réutiliser la patinoire pour le public et des manifestations comme dans le temps.

Un commissaire demande quand exactement la convention avec Anschutz a été signée.

M. Torriani répond qu'il a été démontré que le climat et la situation des locaux ne sont plus au beau fixe. M. Torriani a annoncé l'accord pour une augmentation du loyer l'année dernière. Elle est normale et correspond au montant payé à Lausanne. Finalement, il a fallu qu'Anschutz se déplace pour la signature de l'accord, intervenu verbalement en juillet-août 2002.

M. Torriani avait même dit que si Anschutz ne devait pas payer le prix, le club allait le faire. En effet, M. Torriani s'occupe des jeunes avec beaucoup de joie. La convention a été signée il y a trois semaines. La date exacte est sans importance.

Audition de M. Marcelin Barthassat, président de la Société d'art public, de M^me^ Isabelle Claden et de M. Christian Bischoff, architectes

Le président indique que la commission a souhaité les entendre au sujet de la rénovation de la patinoire et pour savoir pourquoi ce bâtiment doit être conservé dans sa plus grande partie.

M. Barthassat dit qu'un recours a été déposé le 12 septembre 2002 contre les travaux. La Société d'art public a demandé a être entendue par le département parce qu'il y avait matière à discussion. Aucune réponse n'étant arrivée, un recours a été déposé. Ensuite, les choses se sont un peu brouillées. Le grand intérêt que constitue la patinoire réside dans sa structure assez unique. A partir du moment où l'on veut optimiser un tel édifice, cela ne peut pas se faire avec un crédit voté à la hâte et sans prendre certaines précautions. Le comité estimait qu'un véritable projet n'existait pas, sauf en ce qui concerne la sécurité, les tribunes, etc., mais il manquait un architecte. Une entreprise générale ne peut pas faire le travail nécessaire. Un document résumant les principes d'intervention et une proposition de modification du projet a été établi et sera distribué afin de motiver la démarche de la Société d'art public (annexe N° 1).

Elle a également édité un guide concernant de nombreux bâtiments et l'urbanisation d'avant la dernière guerre qui mériteraient d'être conservés, comme cela a été fait dans le passé plus lointain. Le point de départ remonte à l'an 2000, aux journées du patrimoine. La perception de la modernité à Genève est récurrente.

M. Bischoff dit que la Société d'art public ne devrait pas être ici ce soir, la qualité du bâtiment ayant été reconnu en 1957 déjà, au moment de la construction. Peu de bâtiments ont une bibliographie aussi importante que la patinoire. Elle fait partie de la vie culturelle de Genève. Seulement six bâtiments sont protégés à Genève, alors que Zurich en compte plus d'une centaine. L'intérêt particulier du bâtiment vient de la très belle union entre une qualité architecturale et la structure. Le socle massif est surmonté d'un toit léger et, à l'origine, le jour arrivait de tous les côtés.

Un commissaire comprend que le bâtiment est exceptionnel, mais s'étonne que 4 millions supplémentaires soient demandés pour les travaux. C'est beaucoup.

La ville a besoin d'argent pour être rénovée (rues sales, façades en mauvais état, etc.). Il pourrait être investi ailleurs et de manière tout aussi utile. Il aimerait savoir ce que la Société d'art public pense de cette façon de juger la situation.

M. Bischoff trouve que le commissaire a une mauvaise opinion de la gestion des deniers publics. Il veut investir 5 millions de francs dans un mauvais projet. Cette patinoire, il aurait fallu l'entretenir dès le départ. On a pris de mauvaises habitudes à Genève. Divers éléments sont à prendre en compte dans l'évolution du projet. Lancy, par exemple, vote les crédits après la rentrée des soumissions. Lors de la visite des lieux, la Société d'art public s'est rendu compte qu'un état des lieux n'avait pas vraiment été fait. De plus, Servette est monté en ligue A, mais la patinoire n'a pas été construite pour de si nombreux spectateurs. M. Bischoff est fan de sport, mais il faut aussi se dire qu'on ne peut pas tout avoir.

On pourrait se poser la question de la démolition, mais il existe des solutions comme aux bains des Pâquis. La Société d'art public estime que même les 5 millions n'étaient pas justifiés. Ce montant ne correspond à rien, sinon à du bricolage. Il se demande si le devis était sérieux, compte tenu du bâtiment. En matière de patrimoine, on dit, par exemple pour les Grottes, qu'un bâtiment est maintenu si la rénovation n'est pas plus coûteuse qu'une démolition. On compare les coûts et ensuite on prend une décision. Cependant, il arrive que tous ne soient pas du même avis concernant la valeur d'un bâtiment.

Un commissaire a été choqué lorsque la rallonge a été présentée et qu'il a été dit que la Société d'art public avait découvert que le bâtiment était joli. Il est rassuré d'entendre que l'intérêt a été constaté plus tôt. Donc, la Société d'art public a vu la première proposition et la rallonge. Il aimerait savoir si les deux versions ont été comparées, si le montant de 9 millions est justifié et si la Société d'art public sera satisfaite si les travaux se font.

M[me] Claden dit que la société n'analyse pas les coûts, elle se limite aux aspects concernant le patrimoine. Le projet a été vivement contesté et ce qu'il fallait respecter a été dit. Peu de temps après l'inauguration, la vision a été pervertie par des tribunes provisoires qui y sont toujours. Le premier projet, très controversé, vient pérenniser le provisoire. Autant démolir la patinoire que la défigurer comme cela est prévu. Une cabine pour la Télévision existe, mais maintenant on envisage d'aménager une série de cabines et une nouvelle tribune sur ce qui existe déjà, afin d'augmenter la capacité d'accueil.

Le rapporteur a déjà dit en séance plénière que doubler le coût était inadmissible. Si Rolex voulait, par exemple, entreprendre des travaux dans son immeuble, est-ce que la Société d'art public pourrait s'y opposer? Si oui, comment est-ce qu'elle le justifierait, sinon par la beauté de l'art?

M. Barthassat rappelle que l'histoire des bains des Pâquis a démontré le contraire. On ne peut pas voir le tout en fonction des coûts. Il faut le faire par rapport à un programme. Il n'a pas de réponse à apporter concernant la patinoire. La Société d'art public identifie des bâtiments ou des quartiers intéressants pour, éventuellement, faire un urbanisme différent de ce qui se fait aujourd'hui et pour arrêter le développement anarchique. Aujourd'hui, il manque une vision d'ensemble.

Un commissaire a cru comprendre que, dans le premier projet, la luminosité dérangeait la Société d'art public.

M. Bischoff répond que la lumière n'était qu'un élément parmi d'autres.

Le même commissaire aimerait savoir si la Société d'art public accepte le second projet.

M. Bischoff dit que des critiques ont été formulées à la suite du premier projet. Il en a été tenu compte dans le deuxième projet. Un compromis a été trouvé et une meilleure qualité du travail.

Mme Cladden explique les principes clés pour intervenir sur les bâtiments à respecter:

– procéder à une intervention minimale et respecter l'intégrité du bâtiment;
– négocier la qualité du programme (emplacement des gradins, sanitaires, etc.), noyautage, transparence, socle. Le premier projet n'en tenait pas compte.

Une commissaire signale que le groupe Anschutz a dit qu'il resterait dans la patinoire même si les travaux ne se faisaient pas. Cependant, il a également été dit que cela était impossible. Anschutz avait dit qu'il serait dommage de ne pas utiliser la patinoire pour d'autres manifestations. Elle demande pourquoi des travaux au profit du hockey seulement sont proposés et s'il est possible d'utiliser la patinoire pour d'autres activités.

M. Barthassat rappelle que de nombreux concerts ont été organisés à la patinoire à l'époque.

M. Bischoff confirme que les travaux prévus concernent essentiellement le hockey.

Un commissaire demande quels sont les éléments d'un bâtiment déterminant le classement comme patrimoine, afin de faciliter le travail de la commission.

M. Barthassat précise que le mouvement est général. On a quitté la monumentalité pour tomber dans le patrimoine banal. On constate que les habitants s'attachent à d'autres objets aujourd'hui. Peut-être la réconciliation de la ville avec la campagne intervient-elle également, dans un sens plus large. L'opération du cinéma Manhattan et des bains des Pâquis sont des exemples de bâtiments qui auraient dû être démolis, mais qu'on a sauvés. Cristalliser les Vernets sur le hockey serait dommage. La patinoire pourrait être un lieu festif, par exemple.

Pour M. Bischoff, le patrimoine est une ressource culturelle ayant un impact économique non négligeable. Il faut donc le maintenir.

La commissaire demande quel montant il faudrait investir pour restituer la qualité aux Vernets, sans forcément prendre en compte les éléments pour le hockey club, et pour donner au bâtiment une qualité multifonctionnelle.

M. Barthassat répond: le minimum.

Mme Cladden dit qu'il suffit d'enlever les tribunes provisoires, ce qui ne coûte pas grand-chose, pour rendre au bâtiment pratiquement son aspect d'origine.

M. Barthassat estime que la transformation d'anciens bâtiments en musée n'apporte pas toujours une solution heureuse.

Un commissaire sait que la patinoire n'a jamais été terminée. Il faut faire disparaître les tribunes provisoires. Il arrive aussi que certains bâtiments soient mis en valeur par des modifications pour raconter une histoire. Il ose espérer que l'intervention sur la patinoire sera un élément qui racontera également une histoire.

M. Barthassat souligne que la Société d'art public n'estime pas obligatoire de classer les Vernets. Ajouter un élément qui mettrait le bâtiment en valeur ne pose aucun problème. Le message que l'on veut faire passer est que cette patinoire a des qualités multifonctionnelles. En lisant attentivement le document de la Société d'art public, on voit qu'il est possible d'en faire un objet de qualité.

Un commissaire demande si la piscine des Vernets est classée.

M[me] Cladden répond que les deux bâtiments sont exceptionnels avec leurs particularités propres. On est intervenu à diverses reprises au niveau de la piscine. Il faudrait surveiller la suite.

Discussion

Le président a demandé au département de M. Hediger de communiquer les coûts, selon une demande de la commission. Le document est distribué (annexe N° 2).

Un commissaire constate qu'il ne s'agit pas d'une comparaison entre les deux projets, selon sa demande. Il voudrait connaître les objets de la première proposition repris par la deuxième afin d'examiner s'il existe des doublons.

Le président donne lecture du document qu'il vient de distribuer et qui énumère les diverses étapes des travaux (6 crédits ont été votés). Un tour de table est proposé.

Un commissaire attend toujours une comparaison entre les deux propositions.

Un commissaire a calculé qu'un montant équivalent à huit fois la valeur de la patinoire a déjà été dépensé depuis sa construction.

Un commissaire pense, comme le commissaire libéral, qu'il doit exister des doublons entre le cinquième et le sixième crédit.

Le président constate qu'un inventaire des travaux est souhaité permettant une comparaison entre le cinquième et le sixième crédit.

Le rapporteur voit que la nouvelle proposition ne dit pas si l'équipement correspondra à ce qui est demandé.

Un commissaire a retrouvé sur le web un communiqué de presse selon lequel un groupe de travail a été créé, composé de divers partenaires qui devaient chercher, entre autres, une solution économiquement viable. Il demande qu'on distribue la nouvelle convention, signée il y a trois semaines, qui engage la collectivité.

Un commissaire aimerait auditionner le Service des constructions, par exemple M. Ruffieux.

Un commissaire rappelle, pour mémoire, que M. Hediger avait dit qu'une décision était attendue en décembre, sinon cela aurait des conséquences sur la saison des matchs.

Une commissaire demande d'auditionner M. Hediger pour connaître le prix de location à partir de 2004, si les travaux sont effectués, et pour savoir s'il y a déjà eu des négociations.

Le président croit qu'on n'apprendra pas beaucoup de choses en auditionnant M. Hediger. Les personnes qui peuvent renseigner de la manière la plus claire sont les architectes et M. Ruffieux. Il y a une contradiction entre les propos du groupe Anschutz et M. Torriani.

Un commissaire a entendu M. Kleine-Erfkamp dire que, si un partenaire n'était pas trouvé, la situation serait revue. Des propos contradictoires ont effectivement été tenus.

Il signale que le groupe Anschutz est à Genève pour créer une affaire rentable dont profite Genève. Lui-même se rend aux matchs avec plaisir. M. Kleine-Erfkamp a confirmé l'objectif d'équilibrer les comptes dans trois ans. Il est même d'accord d'investir encore de l'argent dans le club. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille comme le fait le commissaire des Verts.

Le commissaire estime qu'il faut aller négocier.

Le président résume les propositions et les soumet au vote:

1. Obtenir la convention récemment signée avec le groupe Anschutz.
   La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Recevoir de M. Hediger une comparaison des coûts entre les cinquième et sixième crédits.
   La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. L'audition de M. Hediger.
   L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 12 novembre 2003

Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Jean-Michel Perrin, architecte

M. Perrin distribue le comparatif demandé par la commission, suite au problème avec la Société d'art public (annexe N° 3).

La troisième colonne reflète la différence entre le premier et le deuxième crédit. Le crédit N° 1 est de 4 080 567 francs et le crédit N° 2 de 7 970 450 francs. La différence est de 3 889 883 francs.

Un deuxième tableau indique le détail des dépenses réalisées au 19 juin 2003, donc les divers fonds, intérêts intercalaires et honoraires investis dans les travaux (annexe N° 4).

Une commissaire a essayé de suivre l'explication et l'a trouvée très compliquée. Elle fait part des observations suivantes:

– de nombreux éléments sont mentionnés deux fois. Il doit s'agir d'un copier/coller. Ces montants devraient disparaître;
– les postes ne sont pas vraiment détaillés;
– les augmentations sont considérables;
– le poste 23, par exemple, passe de 345 000 francs à 403 500 francs et une autre rubrique porte le même libellé;
– à la page 6, il est dit que certains frais seront pris en charge par la SSR, mais une déduction ne figure nulle part;
– des travaux de sécurité ont dû être entrepris d'urgence, mais on n'en trouve aucune trace. Ont-ils été effectués?
– la transformation des vestiaires, demandée à la page 9, n'est pas incluse dans les chiffres communiqués. Donc, il faudra probablement les ajouter aux 9 millions de francs;
– Le nombre de loges diminue, mais on ne trouve aucune trace d'une diminution du coût (idem pour les sanitaires).

En conclusion, on n'arrive pas à se faire une idée de la situation.

M. Perrin remarque qu'il s'agit, en fait, de 2 projets différents, d'où la difficulté de comparer les 2 crédits.

Une commissaire estime qu'il faut être très doué pour voir la différence.

M. Perrin explique que la troisième colonne l'affiche. Le coût des constructions métalliques, par exemple, a considérablement augmenté, puisqu'il est maintenant question d'une sorte de coque suspendue, posée sur des piliers ancrés dans le sol. Le supplément est de plus de 2 millions.

La même commissaire remarque qu'il est de 1,9 million de francs, selon la proposition.

M. Perrin remarque que les prix de la proposition s'entendent hors taxe, alors qu'elle est incluse dans les deuxièmes montants. La différence est de 7%.

Une commissaire demande quels montants ont déjà été dépensés. Les intérêts intercalaires, d'un tiers, et des honoraires sont très élevés.

M. Perrin répond qu'on a été très loin dans les études, pratiquement jusqu'aux soumissions, puisque les travaux étaient considérés comme urgents. Le recours est intervenu à la dernière minute pour bloquer le projet, mais il a bien fallu payer les prestations.

Une commissaire demande s'il est d'usage d'aller aussi loin avant l'échéance des délais de recours.

M. Ruffieux dit que non, mais qu'une intervention urgente était prévue.

M. Perrin remarque que les intérêts intercalaires (fonds municipal) sont plutôt virtuels. On pourrait les enlever.

Une discussion s'engage sur les mesures de sécurité à prendre et les modifications pour éviter que les supporters genevois et ceux de l'équipe adverse ne se rencontrent pour se bagarrer.

Le rapporteur a demandé à recevoir les dessins des tribunes. Il les attend toujours.

M. Perrin présente différentes coupes et le plan qu'il remet au rapporteur (annexes N° 5, 6, 7).

Une commissaire a noté une variation de plus de 70 000 francs concernant le chauffage et demande des détails, ainsi qu'en ce qui concerne les divers et imprévus.

M. Perrin répond que les imprévus peuvent concerner, par exemple, l'alimentation électrique insuffisante constatée à la dernière minute et d'autres éléments imprévus.

Un commissaire estime également le pourcentage de 33% élevé pour les honoraires. Il demande si une certaine partie du coût de l'étude viendra en déduction ultérieurement.

M. Perrin dit que les chiffres seront élevés. De plus, les soumissions et les plans de la première version seront perdus.

Un commissaire constate que plusieurs travaux sont comptés deux fois.

M. Perrin dit qu'ils sont déduits, mathématiquement parlant.

M. Ruffieux le confirme.

M. Perrin dit qu'il était question, dans le premier projet, d'agrandir l'espace. Suite à l'intervention de la Société d'art public, cela ne se fera pas.

Un commissaire en conclut que tout cela est dû au recours déposé par la Société d'art public.

M. Ruffieux souligne qu'un autre projet est présenté, suite aux discussions avec la Société d'art public. Le projet est supérieur, cela ne fait aucun doute, notamment en ce qui concerne l'architecture.

Une commissaire constate qu'on ne peut pratiquement rien récupérer des dépenses faites dans le cadre du premier crédit.

M. Perrin le confirme. De plus, les travaux entrepris pour 300 000 francs ne sont pas récupérables. Il s'agissait de travaux provisoires de sécurité. Une partie de ce qui a été réalisé devra même être démontée. Le montant de la récupération sera faible, peut-être de l'ordre de 10%.

Un commissaire a trouvé de nombreux doublons dans les deux propositions, sans parler de l'augmentation de 7%. Certaines dépenses sont même deux fois plus élevées ainsi que le prix du mètre cube. Elle demande où l'on trouve les vestiaires.

M. Perrin répond que le montant du volume double effectivement. Ce qui est présenté n'est pas une plus-value par rapport au premier crédit, mais un nouveau projet. Les vestiaires sont liés à la maçonnerie, le second œuvre, le traitement de sol, etc.

M. Ruffieux dit que la difficulté vient du fait qu'un crédit a déjà été voté et qu'un autre est demandé. En fait, il s'agit d'un nouveau projet. Il aurait été plus simple d'annuler le premier crédit et d'en présenter un autre.

Une commissaire demande où sont les déductions concernant la participation de la Télévision et la diminution du nombre de loges.

M. Perrin répond que la participation de la Télévision est la même pour les deux projets. Ce qui change est la création des surfaces. Tout a été revu. L'objet est pratiquement identique, mais une comparaison est impossible, le concept étant différent.

Un commissaire aimerait savoir s'il a été procédé à une sorte de bricolage pour aboutir à un comparatif.

M. Perrin a essayé de reprendre les têtes de chapitres. Il aurait effectivement été plus facile d'annuler le premier crédit et de présenter un nouveau montant.

Un commissaire voit que les travaux de démolition augmentent considérablement entre le premier et le second crédit. Il n'en comprend pas la raison, puisqu'il s'agit de la même prestation.

M. Perrin répond qu'il faut démolir une plus grande partie dans le deuxième projet, par exemple les aménagements provisoires. Il est même question d'étaler les travaux sur deux saisons, en plusieurs étapes, en passant de nouveau par des aménagements provisoires, vu que les éléments porteurs seront complètement différents.

Un commissaire aimerait savoir si la Société d'art public a demandé un revêtement particulier du sol, puisque le coût est de 130 000 francs supérieurs, il en doute. En ce qui concerne la transmission des matchs par la TV, on ne sait pas ce que cela coûtera, mais le club encaissera 500 000 francs de redevances.

M. Perrin précise avoir transmis le détail par corps d'état.

Cela ne suffit pas à un commissaire pour formuler, par exemple, des amendements pour la prise en charge de certains coûts par d'autres instances que la Ville de Genève.

M. Perrin dit qu'il n'est pas facile de calculer la prise en charge, car le coût ne concerne pas seulement la retransmission des matchs de hockey.

Un commissaire aimerait recevoir plus de détails.

M. Ruffieux lui conseille de venir au bureau pour consulter la «bible».

Discussion et vote après avoir pris connaissance du coût comparatif des cinquième et sixième crédits

Le président estime, personnellement, que le temps est venu de voter. On est allé au bout de ce qui est possible et il s'est battu pour recevoir les documents demandés. De nombreuses personnes ont été auditionnées.

Un commissaire a pris la peine d'essayer de retracer le calendrier de la saga de la patinoire et souhaite en faire part.

Un commissaire allait y venir. Ayant établi le calendrier et vu l'audition de M. Hediger, il lui semble encore plus important de recevoir des informations sur la convention. Le commissaire confirme son intérêt pour cette audition.

Le rapporteur pense qu'il ne sera pas facile de rédiger un rapport. Au début déjà, des conseils n'ont pas été demandés pour savoir ce qu'on voulait faire et maintenant on double le crédit. Il est toujours réticent à voter une proposition dans une pareille situation

Le président demandera d'auditionner M. Hediger rapidement.

Séance du 18 novembre 2003

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, et présentation de la convention signée entre la Ville et la société Anschutz

La convention de mise à disposition de la patinoire des Vernets au Genève-Servette Hockey Club est distribuée (annexe N° 8).

M. Hediger a rencontré M. Torriani en juin pour discuter de la convention et du prix de location de la patinoire. Sa proposition de 4000 francs n'a pas été acceptée et il à été obligé de baisser le prix à 3000 francs. D'autres discussions concernaient les mesures de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la patinoire ainsi que la publicité. Servette aurait voulu le tout, mais un contrat existe déjà avec un autre professionnel. L'intérieur du «ring» a finalement été consenti au club.

Genève-Servette n'acceptait pas un chantier en deux étapes et les travaux se feront en première étape.

M. Hediger remet au rapporteur le programme définitif des travaux (annexe N° 9).

Un commissaire voit que 6 personnes sont également mises à disposition. Il aimerait savoir quelles prestations couvrent les 3000 francs de location.

M. Hediger répond que cette question a également été posée par la commission des finances.

M. Nopper a effectué le calcul suivant: les 2 pistes sont mises à disposition 9 mois par an. La première équipe occupe le terrain 15 heures par semaine ou 6,3% du total de l'occupation de la patinoire. Les frais de fonctionnement sont de 1,6 million ou de 1,2 million pour 9 mois. Le coût du personnel temporaire est de 516000 francs, etc.

En divisant le total de 1,9 million par 6,5%, on arrive à 121897 francs. Donc, les frais ne sont pas couverts avec les 3000 francs de location, mais on attend la prochaine convention. Lorsque les travaux seront terminés, la patinoire sera louée pour 4500 francs, ce qui couvrira le tout.

M. Hediger s'est renseigné à Zurich et à Lausanne où les clubs résidents couvrent environ 65% des frais. Un geste se fait de la part de la municipalité pour le solde.

Un commissaire croit comprendre que le coût de la fabrication de la glace et du chauffage n'est pas compris dans les chiffres avancés et que l'on ne parle pas des investissements consentis. Il aimerait savoir si M. Hediger imagine louer certaines installations à d'autres organismes. Il aimerait que cela figure dans la convention, que le fonctionnement soit séparé du reste, de même que les matchs extérieurs des matchs intérieurs.

M. Hediger signale que l'on ne peut pas discuter avec la Télévision, le contact se faisant directement avec la ligue.

Le même commissaire a entendu dire que le club utilisateur de la patinoire recevait des redevances de 500000 francs.

M. Hediger lui répond que non.

Le même commissaire aurait souhaité pouvoir décortiquer les chiffres en fonction de cela.

M. Hediger dit que le prix de location de la patinoire est de 4000 francs pour d'autres manifestations.

Le rapporteur est étonné qu'il faille également payer un médecin et du personnel sanitaire. Il constate que le crédit devrait être voté en décembre, selon le programme, ce qui est impossible, même si le rapport était rédigé immédiatement.

M. Hediger dit que la présence d'un médecin est obligatoire dans ces salles.

Une commissaire a beaucoup de peine à comprendre qu'une installation soit louée à perte et que le prix demandé au hockey club soit inférieur à celui pour d'autres manifestations. De plus, le hockey perçoit des redevances.

M. Hediger signale que la patinoire était mise à disposition gratuitement, lorsqu'il était conseiller municipal. C'est lui-même qui a demandé qu'une location soit perçue. Il est donc à l'aise et estime que la Ville de Genève peut faire un effort pour une telle équipe, mais pas du bénéfice.

Une commissaire ne souhaite qu'équilibrer les comptes. Si on rénove la patinoire, les frais augmenteront et une location de 4000 francs ne les couvrirait pas. Elle a eu beaucoup de peine à comprendre les deux propositions. Elle a l'impression qu'il y a de nombreux copier/coller.

Elle demande à M. Hediger si le supplément est dû uniquement au recours de la Société d'art public.

M. Hediger répond que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a calculé les chiffres sur la base des informations du Service des sports.

Une commissaire demande si la Société d'art public est satisfaite de ce qui est présenté, donc de la deuxième proposition.

M. Hediger a assisté à une réunion la semaine dernière, et a appris que la Société d'art public ne s'opposerait pas aux travaux. M. Devanthéry a d'ailleurs été désigné par la Société d'art public.

Un commissaire demande le nom des autres locataires de la patinoire.

M. Hediger répond: Holiday on Ice, qui prend à sa charge le nettoyage et l'exploitation des buvettes, le contrôle des billets, etc., comme le Genève-Servette.

Le même commissaire demande à quoi correspond le montant de 516000 francs des frais de personnel.

M. Hediger répond qu'il couvre les frais pour monter et démonter le ring.

Une commissaire abonde dans le sens des remarques de son collègue de parti. Il faudrait procéder comme pour la location du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), où un prix est demandé sans inclure l'électricité, le personnel, etc. Ces frais sont encaissés à part.

Un commissaire précise qu'au moment de l'élection de M. Hediger au Conseil administratif, il y a vingt ans, le club du Servette était différent d'aujourd'hui. On ne faisait pas de business.

M. Hediger dit: heureusement qu'il existe les sponsors. A noter que les joueurs appartiennent au club et pas au groupe Anschutz.

Un commissaire demande si les troupes de spectacles qui se produisent au Grand Théâtre ou au Victoria-Hall doivent également payer une redevance.

M. Hediger répond que non. Le BFM est une fondation.

Le commissaire dit que la convention précise un certain nombre de conditions. Il les cite et demande si le club s'est acquitté du paiement concernant les matchs.

M. Hediger répond affirmativement.

Discussion et vote

Le président dit que les auditions demandées ont eu lieu et que les documents ont été distribués. Un tour de table est proposé.

Le commissaire des Verts signale que les chiffres du document apporté par M. Hediger n'ont pas encore pu être suffisamment analysés. Il aurait souhaité avoir un peu de temps pour les étudier. Par ailleurs, une commissaire avait fait des remarques pertinentes à la précédente séance et l'emprise de Anschutz sur la patinoire est bien plus importante que ce qui a été dit.

Le commissaire libéral abonde dans le sens de la demande du commissaire des Verts. Il faut du temps pour étudier les chiffres. Son groupe était prêt à voter ce soir, mais il n'est pas opposé à un report du vote à la semaine prochaine.

Le président fait part d'un point de vue personnel: on a une appréciation de la situation. Il comprend qu'il peut y avoir un doute concernant les chiffres, mais à un moment donné il faut prendre une décision. Il suggère d'exprimer les doutes dans le cadre du vote.

La commissaire socialiste aimerait savoir jusqu'où il est possible de diminuer ce crédit. Elle reste persuadée qu'il existe des doublons.

Le commissaire libéral a remarqué qu'un montant de 100000 francs de ferblanterie n'a pas été déduit.

Le commissaire UDC croit qu'un accord a été trouvé concernant l'architecture. Les professionnels attendent une décision concernant les aspects techniques et il faut prendre une décision pour ou contre ces travaux.

Le commissaire libéral comprend très bien que certains veulent aller vite. Il ne s'agit plus de 4,5 millions, mais de 9 millions de francs. Il est normal de prendre son temps pour un tel montant.

Il soutiendra ce qui est présenté, mais craint un renvoi en commission lors de la séance plénière.

Un commissaire socialiste estime également qu'il existe un problème concernant les travaux. Cependant, la commission prend des décisions politiques et elle a obtenu les réponses pour le faire. Il existe deux projets, la patinoire est bien placée et il y aura 2000 places en plus, ce qui est intéressant.

Tout a été dit. Au moins trois contrôles financiers précis ont été effectués par des professionnels. Par ailleurs, depuis quelques années, le Service d'architecture ne prévoit pratiquement plus de «divers». On ne peut pas demander plus. La majorité des socialistes approuve ce qui est proposé.

Le commissaire libéral souhaite que ce projet passe. Il n'aime pas le forcing et craint des problèmes, des réponses étant encore attendues.

Le rapporteur n'a aucune difficulté pour voter le soir même, mais reste sceptique en ce qui concerne la comparaison. Il existe des incohérences dans le comparatif et au niveau des postes.

Un commissaire socialiste propose de tout annuler, puisqu'une comparaison est impossible, et de repartir de zéro avec une seule proposition chiffrée avec précision.

La commissaire socialiste ne sait pas s'il est possible de procéder ainsi. Elle aimerait bien, pour une prochaine fois, que l'on annule un projet s'il faut le faire et qu'un nouveau, plus cohérent, soit présenté.

Le rapporteur peut aussi imaginer de multiples projets à comparer. Cependant, il est temps de prendre une décision politique pour savoir si l'on veut rénover la patinoire. L'erreur a été faite au début. Il n'aurait pas fallu confier le mandat à une entreprise générale. Aujourd'hui, on a enfin un projet correspondant à ce bâtiment de valeur. A noter que les éventuelles conditions d'utilisation ne sont pas à l'ordre du jour. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas que le sport soit devenu un business, c'est une réalité avec laquelle il faut vivre. Il faut séparer le crédit de construction de la gestion.

Le commissaire des Verts dit que son parti pourrait accepter cela, mais qu'il faut dire que le projet n'a pas été présenté comme il aurait dû l'être. De plus, une motion a été déposée demandant clairement de présenter à la commission des sports, et avant signature, la convention avec Anschutz. Cela n'a pas été fait et il est inadmissible d'agir ainsi. De plus, cette convention aurait dû être validée par l'ensemble du Conseil administratif, ce qui n'a pas été fait. M. Hediger a dit que cela n'était pas utile, puisque la convention n'était signée que pour une année.

Un autre aspect du problème concerne l'investissement important de la Ville de Genève pour, en fait, Anschutz. Si ce groupe décidait de quitter Genève dans une année, il pourrait le faire. Son parti considère la patinoire comme étant à disposition pour divers sports. On devrait donc pouvoir l'améliorer dans le cadre du premier crédit pour les besoins du sport populaire.

D'autre part, lorsque M. Hediger affirme que la somme de 4000 francs permettra de couvrir les frais pour quinze heures d'utilisation par semaine, et M. Hediger l'a également affirmé devant la commission des finances, cela fait hurler. C'est aberrant. En termes architecturaux, il trouve le projet magnifique, mais le projet manque de clarté, du point de vue politique.

Le commissaire libéral dit que la proposition du commissaire socialiste est contraire à la loi sur l'administration des communes et qu'elle présente des dangers de ne plus pouvoir avancer dans l'avenir. Il suffit d'un recours pour tout faire capoter.

On ne peut pas pratiquer une politique d'autruche et l'on doit faire bon usage des deniers publics. Un million a déjà été dépensé pour rien. Quant au contrat de mise à disposition de la patinoire, il n'a été conclu que pour une année. Lorsque le club est monté en ligue A, M. Hediger a dit qu'il allait proposer un crédit d'un million de francs pour la mise en conformité de la patinoire. Ensuite, on était à 4 millions et maintenant à plus de 8 millions.

Il se pose la question des importants dépassements de crédit, également par rapport aux Charmilles. Cela a l'air de devenir une technique liée à la mise en soumission. S'il faut voter ce soir, le groupe libéral se prononcera en faveur du

crédit, mais il accepterait de reporter le vote pour ceux qui souhaitent recevoir des informations complémentaires. Il refuse d'agir comme le font certains partis de l'opposition. Il s'agit de finir une patinoire qui est dans un état provisoire depuis longtemps et de revoir les conditions de mise à la disposition des utilisateurs. C'est pourquoi il a proposé, lors des auditions des services, que le prix de location soit calculé différemment. On pourrait le faire dans le cadre du vote.

Un commissaire UDC estime qu'il n'appartient pas à la commission de faire le travail des architectes. On ne pourra rien changer. Les documents demandés ont été distribués et des explications données. La commission vote un outil de travail, donc une amélioration pour les sports. Dans une semaine, on n'aura rien de plus qui pourrait changer le vote. Il faut prendre une décision ce soir. Son groupe soutiendra le projet.

Le rapporteur signale l'erreur du premier projet, dont M. Deshusses était l'excellent rapporteur, les services de protection du patrimoine de la Ville de Genève n'ont même pas été consultés, alors qu'on les paie pour ce travail. Un bricolage rapide a été fait.

Le 25 juin 2002, le projet a été voté par le Conseil municipal et ensuite la Société d'art public a fait recours. L'erreur vient de toute évidence de la Ville de Genève. Il a déjà demandé, le 25 juin 2002, d'enlever des loges VIP et de dénoncer le sport «fric». Ce qui le gêne dans cette affaire, c'est de rénover cette patinoire pour un sport «fric», mais il est favorable aux travaux de restauration. Il faut restaurer la patinoire.

Le commissaire des Verts confirme qu'un accord est demandé à la commission pour des travaux concernant le sport business. C'est pourquoi il propose de réfléchir et de demander que le Conseil administratif fasse des travaux pour 4,5 millions de francs pour les sports populaires (vestiaires, W.-C., etc.) Donc, si l'on est favorable aux sports populaires, il faut voter le premier crédit. Le commissaire propose de refuser le deuxième crédit.

Un commissaire libéral estime que, dans un contrat de mise à disposition pour un tel club, il devrait également être question des conditions de désengagement. Si l'on consent à des investissements pour un tel club, il estime qu'on se moque un peu du contribuable.

Le président dit que l'outil sera voté par son parti, sans enthousiasme en ce qui concerne la convention, mais cela est une autre affaire, ni affection pour le groupe Anschutz. Il est nécessaire d'intervenir sur l'infrastructure de la patinoire.

Le commissaire démocrate-chrétien dit que son groupe a eu les éléments nécessaires pour se prononcer.

Le bon sens voudrait peut-être qu'on demande un nouveau projet, mais, comme l'a dit une commissaire, revenir en arrière semble difficile et une partie de l'argent a déjà été dépensée. Ce qui reste en travers de la gorge du commissaire démocrate-chrétien, c'est le recours de la Société d'art public. Il se trouvait à la patinoire la veille et a vu les nombreux spectateurs qui appréciaient la présentation, même s'il est opposé au sport business. De nombreuses familles assistaient au spectacle avec les enfants. Il votera le crédit.

Le président met au vote la proposition d'un commissaire de reporter le vote à plus tard, au bénéfice de l'étude des chiffres.

Le report du vote est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 2 UDC, 1 T, 1 R, 1 DC, 2 S) et 6 oui (2 Ve, 3 L, 1 S).

Le président met au vote l'arrêté de la proposition PR-299 dans son ensemble.

La proposition PR-299 est acceptée par 12 oui (2 AdG/SI, 3 L, 1 DC, 1 R, 2 S, 1 T, 2 UDC), 2 non (Ve) et 1 abstention (S).

En conséquence, la commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4858000 francs, complémentaire aux crédits accordés les 5 et 25 juin 2002 par le Conseil municipal et destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4858000 francs.

Art. 3. – Un montant de 78900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2025.

Annexes mentionnées

Annexe N° 1

Société d'Art Public, section genevoise de Patrimoine Suisse
DOCUMENT DE TRAVAIL

Patinoire des Vernets

Projet de transformation et d'aménagements intérieurs déposé en APA n° 20095 (parue dans la FAO n° 72 du 26 juin 2002) pour mise au standard de la ligue nationale A

PRINCIPES D'INTERVENTION ET PROPOSITION DE MODIFICATION DU PROJET

Le présent texte à pour but de préparer les conditions qui seront convenues de manière à élaborer un « plan directeur de sauvegarde » en vue, d'une part de modifier et d'intégrer – dans le contexte spatial et constructif de l'ouvrage - les équipements proposés par la Ville de Genève en respectant les principes de l'intervention minimum et de la réversibilité (charte de Venise), d'autre part d'identifier les éléments à pérenniser (inventaire).

1. Introduction

Sans revenir sur le mémoire de notre demande de classement du 12 septembre 2002, nous estimons que la mise aux normes, qui est à l'origine de la transformation du projet soumis à l'enquête publique, ne peut être dissociée de la substance architecturale d'origine qui fait la valeur de ce bâtiment.
D'une part le programme rajouté et lourd qui est proposé ne semble pas être évalué sous l'angle de la compatibilité avec l'édifice. D'autre part les dispositions constructives telles que nous pouvons les examiner au stade du projet ne présente que très partiellement un caractère de réversibilité : disposition des nouvelles tribunes latérales infrastructures sanitaires, cabines de presse et de média, cloisonnement de l'espace, etc.

L'ensemble des observations et des propositions de correction ci-dessous devra nécessairement se traduire par une formalisation du genre « plan directeur de sauvegarde » assorti d'un protocole d'accord sur l'essentiel des éléments perturbés par la présente autorisation APA n° 20095.

2. Intervention minimum et réversibilité

Il nous paraît difficile d'aller plus loin tant que ces principaux points du projet ne démontrent pas leurs statuts éphémères. La lecture des plans N°302/301A (sous-gradins), N°302/302A (vue générale en plan), N°302/303A (coupes transversales) démontre un caractère définitif, voir irréversible pour ce qui concerne les zones sanitaires et les cabines de presse et média.

3. Négociation qualitative du programme

Nous constatons que les travaux de « mise aux normes » ne concernent que des recommandations des fédérations de hockey et que, pour autant que le nombre de spectateurs ne soit pas considérablement augmenté, ce qui n'est pas le cas du projet, la patinoire est, depuis 1994, compatible avec les lois et règlements sur les Constructions actuellement en vigueur.

4. Principes directeurs et propositions de modification

a) Respect et valorisation de la spatialité et du langage architectural

- L'unité de l'espace de la patinoire est prépondérante et cette qualité est à conserver. La visibilité de la salle entière depuis les trois côtés du socle doit être garantie et les accès latéraux sont à maintenir totalement libres.
- Le projet est à revoir dans le sens d'une intervention minimale et extrêmement simple, pour permettre la conservation cette spatialité, dont l'équilibre fragile de la vision d'ensemble ne doit pas être perturbé.
- Les éléments prévus en ajout nécessitent le respect des géométries particulières du bâtiment, des matériaux et des couleurs. Ils sont à concevoir en accord avec l'édifice, et aussi donner une claire lisibilité de l'intervention, à caractère temporaire, et réversible.
- Les nouveaux objets pourraient utiliser un langage architectural unitaire et une maquette devrait servir à la vérification du projet.
- L'impact de la cloison de séparation pour les matchs à risques doit être minimisé et sa forme simplifiée.
- Les divers éléments de bars seraient mieux situés dans le hall, véritable foyer de la patinoire. La prolifération d'éléments saillants nuit à l'unité de l'espace.

b) Respect du socle en béton comme gradins sculptés dans le terrain

- Les gradins doivent être restitués dans leur visibilité intégrale de l'état d'origine.
- Les locaux services tels que sanitaires sont à déplacer sous le socle, où ils ont été positionnés dès l'origine. Le sous-sol pourrait être à cette fin réaménagé.
- Les tribunes supplémentaires provisoires sont à dissocier du socle, sur lequel elles peuvent s'appuyer avec des porteurs ponctuels. Les gradins d'origine restent utilisables tels quels ou modifiés pour accueillir des places assises.

c) Respect de la structure originelle

- L'intégrité structurelle du porte-à-faux doit être garanti.
- La visibilité de la structure (poteaux et poutres) doit rester prépondérante. Ainsi, les cabines projetées sont à diminuer dans le nombre et la taille, et à mieux positionner par rapport aux porteurs avec lesquels elles doivent s'accorder, probablement même dans leur forme.
- Les multiples complications d'accès aux cabines et de liaisons sont à simplifier, notamment la liaison entre les cabines passant à travers les poteaux doit être supprimée, les escaliers sont à remplacer par un système plus discret.

d) Maintien de l'éclairage naturel et de la transparence

- Tous les éléments prévus à l'intérieur de la salle, tels que cabines, gradins, seront d'une transparence maximale afin de garantir le passage de la lumière et la perception de l'espace de la patinoire dans sa totalité.
- Les tribunes doivent être ainsi prévues avec les éléments verticaux transparents.
- Les cabines doivent être exécutées avec des verres d'une transparence optimale pour garantir la visibilité depuis la tribune principale.
- La position tribunes, accolées directement au vitrage, est à revoir notamment pour garantir une harmonisation avec celui-ci et la maîtrise des effets de transparence en façade.

5. Désignation d'experts de la restauration du patrimoine contemporain

En accord avec la demande de classement, les principes pour la conservation et la restauration du patrimoine bâti pour la sauvegarde des biens culturels selon la *charte de Cracovie 2000* doivent être respectés et des mesures légales ou administratives renforcées sont à prendre, afin que *le travail de conservation* (qui inclut entretien, réparation, rénovation) *ne soit entrepris que par, ou sous la supervision, des professionnels de la conservation.*

6. Conclusion en dix points

En résumé, sur l'ensemble des points « discutables » décrit sous le paragraphe 4 et précédents, compte tenu également de la demande de classement, nous pensons que le projet actuel doit être modifié pour l'essentiel sur les points suivants :

1. La dissociation entre tribunes supplémentaire et gradins d'origine existants.
2. Le décloisonnement complet sous les tribunes latérales.
3. L'installation de tous les locaux de service (sanitaires) en sous-sol.
4. La suppression des deux cabines pour la presse écrite et l'intégration de ces places dans les gradins VIP.
5. La redéfinition de la structure et du gabarit des tribunes latérales en les détachant du socle-gradin d'origine et de la façade.
6. L'harmonisation formelle des tribunes latérales avec le bâtiment (notamment abandon des angles à 45°).
7. La suppression du mur de conditionnement pour le fan's club dans le grand hall d'entrée (définir un autre accès direct par l'extérieur).
8. Le maintien de la qualité et quantité de l'éclairage naturel.
9. L'harmonisation des accessoires d'équipements (barrières, etc.)
10. La nomination d'un ou de deux experts en restauration pour le suivi du projet et de la réalisation.

En l'état du dossier, la délégation de la SAP se demande si il est possible de surseoir à certains gros travaux et maintenir les tribunes provisoires existantes pendant six mois encore, de manière à repenser (étudier) le projet et alléger le programme que nous jugeons trop lourd pour cet édifice. Nous sommes conscients que cela passe par une négociation avec la ligue nationale A, voire le groupe Anschutz, sponsor du Genève-Servette.

Il y va de la crédibilité du projet, tant dans son usage que par rapport au bâtiment exemplaire dont la Société d'Art Public demande le classement. Et de reprendre la conclusion de ce mémoire: « une œuvre d'un telle force d'expression contribue, autant que les succès d'un club sportif, au rayonnement de Genève. Les deux choses ne sont pas forcément antinomiques mais cela requiert de la culture, du travail du soin et de l'attention ».

Genève le 13 septembre 2002

Pour le Groupe de travail de la SAP sur la patinoire des Vernets

Marcellin Barthassat
Isabelle Claden

Annexe N°2

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 28 octobre 2003
JC/sd

Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission
des Travaux
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Travaux patinoire

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande, je vous remets sous ce pli une note établie par par le Chef du Service des sports, énumérant les divers crédits destinés à la construction et à la réfection de la patinoire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

André Hédiger

Annexe : mentionnée

Département des sports et de la sécurité

Ville de Genève

Service des sports

23 OCT. 2003

Genève, le 22 octobre 2003
PG/mh

Note à :

Monsieur André HEDIGER
Conseiller administratif
Département des sports et de la sécurité

Concerne : crédits d'investissement de la patinoire intérieure

Monsieur le Conseiller administratif,

Cette note fait suite à votre demande de renseignements du lundi 20 courant.

Le premier crédit est celui de la construction d'une patinoire couverte de 2730 m^2, de 70 m x 39 m aux Vernets. D'un montant de 3 500 000 francs, il fut voté par le Conseil municipal le 5 juillet 1956. La patinoire fut inaugurée le 28 novembre 1958.

Le deuxième crédit est la Proposition du CA n° 33 destinée à divers travaux de sécurité et à la rénovation partielle de la patinoire couverte des Vernets. D'un montant de 13 662 108 francs, elle fut votée le 17 mars 1992 par le Conseil municipal. Les travaux commencés en janvier 1993 se terminèrent le 1er septembre 1994.

Le troisième crédit est la Proposition du CA n° 205 destinée à des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève. D'un montant total de 2 133 500 francs, elle fut votée le 11 novembre 1997 par le Conseil municipal. Les travaux concernant la patinoire intérieure sont recensés au chapitre 3. Il s'agit du remplacement du tableau électrique du mirador pour un montant de 92 000 francs, du remplacement des haut-parleurs et amplificateurs de sonorisation de la piste pour un montant de 40 000 francs et de la mise en passe de la totalité du centre sportif pour un montant de 215 000 francs.

Le quatrième crédit est la Proposition du CA n° 109 destinée à des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève. D'un montant total de 1 934 000 francs, elle fut votée le 15 janvier 2002 par le Conseil municipal. Les travaux concernant la patinoire intérieure sont décrits au chapitre 2.1. Il s'agit de la réfection des bordures et des murets de la piste de glace pour un montant de 47 000 francs.

./.

A.H.

Centre sportif des Vernets - Rue Hans-Wilsdorf 4, case postale 115, 1211 Genève 24
Téléphone 022 418 40 00 - Fax 022 418 40 01 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 11 (arrêt Centre sportif)

Le cinquième crédit est la Proposition du CA n° 213 destinée à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets. D'un montant total de 4 080 567 francs, elle se décompose en un crédit urgent de 455 000 francs qui fut voté le 6 juin 2002 par le Conseil municipal et un crédit principal de 3 627 567 francs qui fut voté le 25 juin 2002.

Le sixième et dernier crédit est la Proposition du CA n° 299 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs complémentaire aux crédits accordés par le Conseil municipal les 6 et 25 juin 2002, d'un montant total de 4 080 767 francs, et destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets. Ce dernier crédit est en discussion à la Commission des travaux.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous adresse, Monsieur le Conseiller administratif, mes meilleures salutations.

Yves NOPPER
Chef de service

Annexe N° 3

PATINOIRE INTERIEURE DES VERNETS

COMPARATIF DES CREDITS "1 ET 2"

	Travaux	Crédit No 1		Crédit No 2		Δ crédit 1-2
				Par rapport aux chiffres de la proposition, ces montant sont calculés TTC (7%)		
1	**Travaux préparatoires**	170'000.00		521'860.00		351'860.00
10	Démontages, démolitions		145'000.00		344'320.00	199'320.00
11	Aménagements provisoires		25'000.00		177'540.00	152'540.00
2	**Bâtiment**	2'900'000.00		5'304'680.00		2'404'680.00
211	Echafaudages, canalisations, ba		430'000.00		1'232'020.00	802'020.00
213	Construction métallique		900'000.00		2'045'300.00	1'145'300.00
222	Ferblanterie, étanchéité		100'000.00			-100'000.00
23	Installations électriques		345'000.00		403'500.00	58'500.00
24	Chauffage-ventilation		100'000.00		172'160.00	72'160.00
25	Installations sanitaires		250'000.00		338'940.00	88'940.00
261	Installation de transport				21'520.00	21'520.00
271	Cloisons		60'000.00		80'700.00	20'700.00
272	Serrurerie		130'000.00		225'960.00	95'960.00
273	Menuiserie, séparation loges		170'000.00		220'580.00	50'580.00
281	Revêtement de sol		270'000.00		408'880.00	138'880.00
285	Peinture		110'000.00		118'360.00	8'360.00
287	Nettoyage		35'000.00		37'660.00	2'660.00
29	**Honoraires**	525'000.00		1'272'908.00		747'908.00
291	Architecte		370'000.00		895'232.00	525'232.00
292	Ingénieur civil		150'000.00		372'296.00	222'296.00
296	Ingénieur géomètre		5'000.00		5'380.00	380.00
4	**Aménagements extérieures**	25'000.00		26'900.00		1'900.00
400	Enrobés		25'000.00		26'900.00	1'900.00
5	**Frais secondaires**	80'000.00		134'500.00		54'500.00
52	Maquettes, reproduction		10'000.00		21'520.00	11'520.00
58	Divers et imprévus		70'000.00		112'980.00	42'980.00
9	**Ameublement**	100'000.00		162'152.00		62'152.00
900	sièges		100'000.00		162'152.00	62'152.00
	sous-total I	3'800'000.00	3'800'000.00	7'423'000.00	7'423'900.00	
55	**Prestations du maître de l'ouvrage**		190'000.00		371'150.00	181'150.00
	sous-total II		3'990'000.00		7'795'050.00	
54	**Intérêts intercalaires**		50'667.00		97'400.00	46'733.00
	Fonds Municipal d'art comtemporain		39'900.00		78'000.00	38'100.00
	TOTAL CREDIT DEMANDE		**4'080'567.00**		**7'970'450.00**	**3'889'883.00**
	Dépenses réalisées au 19 juin 2003 sur le crédit No 1					968'095.00
	TOTAL CREDIT DEMANDE No 2					**4'857'978.00**

Annexe N° 4

PATINOIRE INTERIEURE DES VERNETS

détail des dépenses réalisées au 19 juin 2003

211	Maçonnerie	51'218.00
213	Construction métallique-serrurerie	128'216.00
230	Electricité	10'405.00
244	Ventilation-chauffage	46'940.00
250	Sanitaire	44'700.00
273	Menuiserie	9'272.00
277	Cloisons	17'740.00
281	Revêtement de sol	33'459.00
285	Peinture	4'041.00
287	Nettoyage	964.00
291	Honoraires architecte	233'500.00
292	Honoraires ingénieur civil	90'000.00
524	Hélio	4'440.00
54	Fonds Municipal et intérêts intercalaires	293'200.00
	TOTAL DES DEPENSES AU 19 JUIN 2003	**968'095.00**

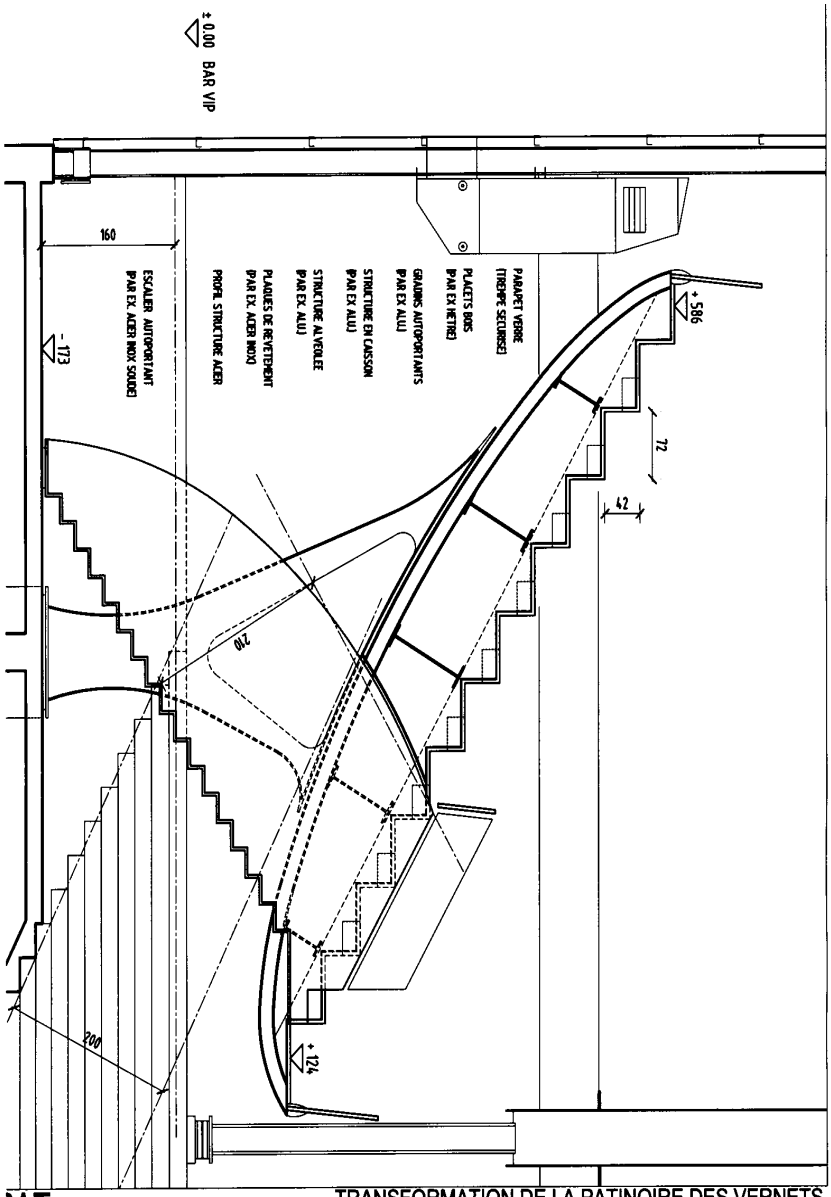

PRINCIPE EXECUTION PROVISOIRE

OUPE LONGITUDINALE

480

TRANSFORMATION DE LA PATINOIRE DES VERNETS

ASSOCIATION D'ARCHITECTES:

DEVANTHERY-LAMUNIERE.ch

SODITRA S.A.

ECHELLE : 1/50 DATE: 03.06.02 DESSIN: CP/MK

Annexe N° 5

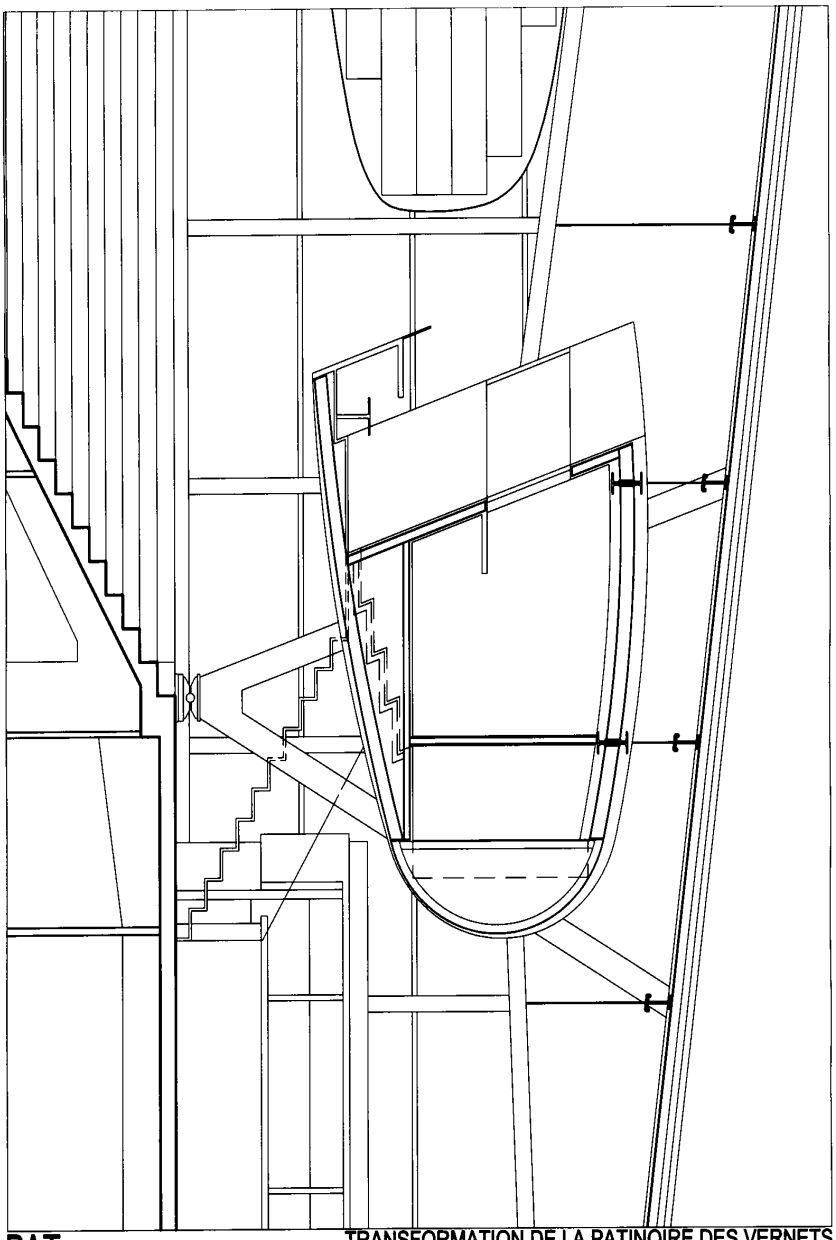

PAT PRINCIPE EXECUTION PROVISOIRE
COUPE TRANSVERSALE
0481

TRANSFORMATION DE LA PATINOIRE DES VERNETS
ASSOCIATION D' ARCHITECTES:
DEVANTHERY-LAMUNIERE.ch
SODITRA S.A.
ECHELLE: 1/50 DATE: 05.08.03 DESSIN: CP/MK

Annexe N° 6

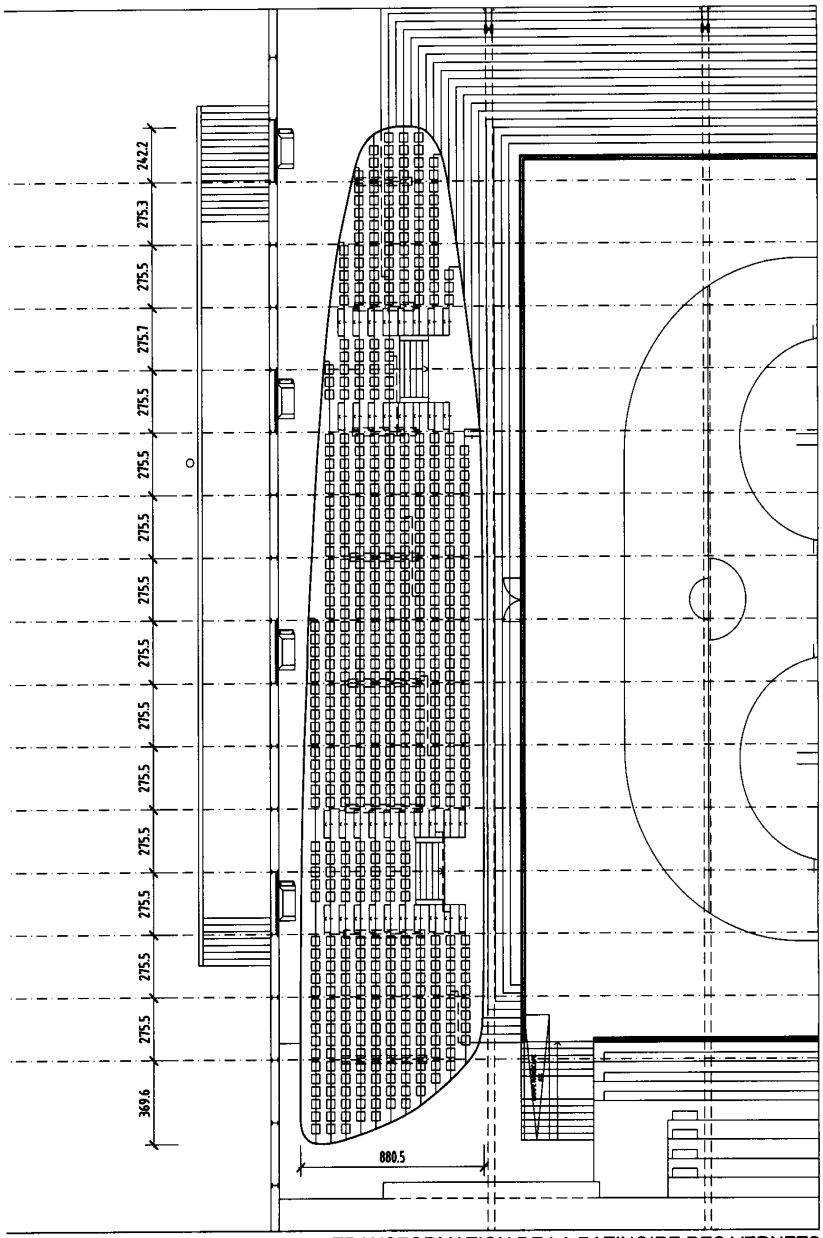

)AT PRINCIPE EXECUTION PROVISOIRE
AN REZ NIVEAU GRADINS
431

TRANSFORMATION DE LA PATINOIRE DES VERNETS

ASSOCIATION D' ARCHITECTES:
DEVANTHERY-LAMUNIERE.ch
SODITRA S.A.

Annexe N° 7

ECHELLE : 1/200 DATE: 03.06.03 DESSIN: CP/MK

MISE À DISPOSITION ONÉREUSE DE LA PATINOIRE DU CENTRE SPORTIF DES VERNETS en faveur du HC Genève-Servette SA, en vue d'organiser des rencontres sportives avec entrée payante

LE SERVICE DES SPORTS

chargé de gérer les installations sportives
dont la Ville de Genève est propriétaire,
met à disposition du :

HC Genève-Servette SA
représenté par Monsieur Marco TORRIANI, président
Case postale 153 - 1211 Genève 24

ci-après le club,

la patinoire des Vernets (intérieure)

pour y organiser :

les matches de championnat de la première équipe, selon un calendrier établi en collaboration avec le Service des sports.

Prix forfaitaire de la mise à disposition :

Le montant du forfait est fixé à **CHF 3'000.- (TVA incluse) par match.** Ce montant sera versé directement à la Ville de Genève après chaque rencontre, au moyen de bulletins de versement remis préalablement par le Service des sports.

Durée de la convention: saison 2003/2004

Etendue de la mise à disposition :

La mise à disposition de la patinoire intérieure comprend en outre : la glace avec le rink monté, selon le règlement de la Ligue suisse, l'installation de chronométrage et les fournitures en énergie. De plus, la présence d'un responsable, d'un employé technique, de nettoyeurs et d'un service sanitaire avec médecin sera assurée.

Annulation :

La Ville de Genève n'encourt aucune responsabilité en cas d'annulation d'une manifestation pour tous motifs, notamment en cas de défaillance technique.

./.

Demande de prestations complémentaire :

Elles devront être présentées par écrit.

Billetterie :

Le club fixe librement le prix des places, en organise la vente, à ses risques et périls exclusifs.

Le club remettra au Service des sports :

1. 20 cartes permanentes numérotées dans le bloc C.
2. 40 cartes permanentes non numérotées dans le rang zéro (FGHJ) (à remettre à la réception du Service des sports avant le 1er septembre 2003).
3. 40 billets d'entrée de faveur par match (à remettre à la réception du Service des sports avant chaque match).

Autres obligations du club :

Lors de chaque utilisation des installations, un responsable du club sera présent dès l'arrivée de l'équipe jusqu'à son départ. Il veillera au respect de la bonne utilisation des installations ainsi que des prescriptions, notamment en matière de sécurité exigées tant par la LSHG que par le Service de sécurité et de salubrité des constructions de l'Etat, et fera observer les instructions émanant du Service des sports et du Service d'incendie et de secours.

Le nom du responsable sécurité du club pour toute la saison devra être communiqué au Service des sports jusqu'au 1er septembre 2003 au plus tard. Le club s'oblige à prendre toutes les dispositions utiles pour répondre aux conditions énoncées dans le guide pour la sécurité dans les stades de hockey sur glace de la LSHG 1989 et déclare décharger la Ville de Genève de toute responsabilité à cet égard.

Le club est responsable des démarches à effectuer auprès du Département de justice, police et des transports pour l'obtention des autorisations nécessaires à la tenue de toute manifestation.

Matériel :

Aucun dépôt de matériel, câbles compris, ne sera toléré dans les cheminements destinés à la circulation du public.

./.

Publicité :

L'exploitation publicitaire du centre sportif ayant été confiée à une société tierc qui bénéficie de l'exclusivité, le club n'est autorisé à apposer aucune publicité, à l'exception du rink.

Aucune publicité (affichage, exposition, défilé, etc.) ne sera effectuée sans l'accord écrit du Département des sports et de la sécurité. Toute publicité en faveur de l'alcool et du tabac est interdite.

Assurances :

La Ville de Genève, n'assumant aucune responsabilité à l'égard des joueurs, des personnes les accompagnant ou du public, le club contractera les assurances usuelles, notamment en matière d'accidents, de responsabilité civile et contre tout dommage dont ils pourraient être victimes, y compris ceux pouvant découler de défaillance technique.

Décharge :

Le club déclare d'ores et déjà relever et garantir la Ville de Genève de toute prétention en responsabilité qui pourrait être dirigée contre elle.

Genève, le 30 juin 2003

Marco TORRIANI
Président du HC Genève-Servette SA

André HEDIGER
Conseiller administratif
chargé du Département des
sports et de la sécurité

Annexe N° 9

Association Soditra SA - G. Garance et Devanthéry-Lamunière.ch Sàrl

PATINOIRE DES VERNETS

PROGRAMME DES TRAVAUX 2004 - 2005
Travaux de réhabilitation

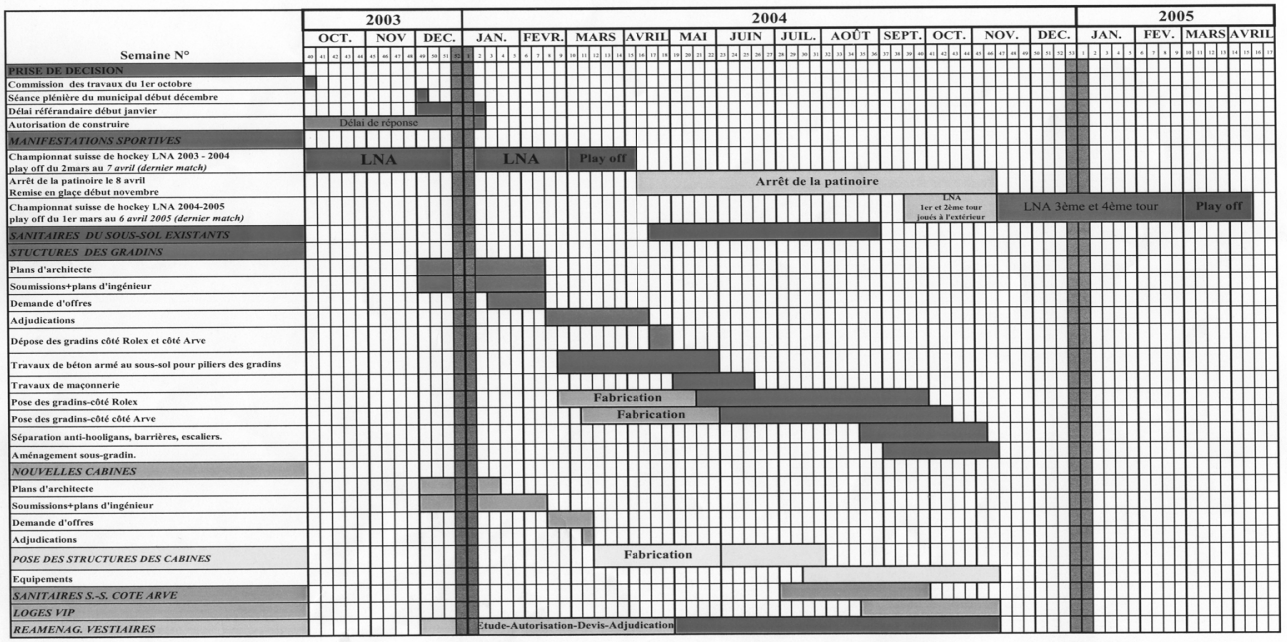

Genève, le 13 NOVEMBRE 2003 PAM / VL Vernets Programme

M. Alain Dupraz, rapport e u r (T). J'interviens en tant que rapporteur désigné, c'est-à-dire poussé à se charger du rapport PR-299 A, parce que personne ne voulait le faire. C'était assez étonnant, la commission des travaux m'a désigné volontaire, comme ça…

Nous avons consacré quatre séances avec relevée à débattre de la proposition PR-299. Cet objet n'était pas nouveau, puisqu'un premier crédit avait déjà été voté au préalable pour la rénovation et la mise en conformité de la patinoire des Ve r n e t s . En l'occurrence, je voudrais rappeler quelques étapes de ce que j'appelle la saga de la patinoire.

Un premier crédit de 40 80000 francs a été voté le 25 juin 2002, suite à l'excellent rapport de notre collègue Deshusses sur la proposition PR-213. Par la suite, la Société d'art public est intervenue et a fait recours. Puis il y a eu concertation entre la Ville et cette société, et une nouvelle proposition complémentaire – je le précise – a vu le jour: il s'agit de la demande de crédit de 48 58000 francs figurant dans la proposition PR-299, dont vous avez le rapport entre les mains. Elle a été envoyée par le Conseil municipal le 9 septembre 2003 à la commission des travaux, qui a procédé avec une relative célérité afin de boucler rapidement ses travaux, et ce rapport a été rendu le 1er décembre 2003.

J'aurai maintenant une remarque à faire. Pourquoi en sommes-nous arrivés là? Le Conseil administratif est en fait responsable de ce retard. Si la Société d'art public a fait recours, c'est parce que, lors de l'établissement de la première proposition PR-213, le Conseil administratif n'a même pas consulté les services municipaux de conservation du patrimoine. Le projet résultait de ce que j'appellerais une espèce de bricolage des services de MM. Ferrazino et Hediger, et cela n'a pas plu à la Société d'art public. C'est à cause de cette manière un peu étonnante de procéder que nous nous sommes retrouvés face à ce recours.

Je dois dire que la nouvelle proposition PR-299 est mieux adaptée au lieu, plus satisfaisante et plus esthétique, mais tout cela a un coût énorme, il faut bien l ' a v o u e r. Dans ce rapport, comme vous le constaterez – certains développeront certainement ce point – nous déplorons un manque de clarté dans le comparatif des coûts entre les deux propositions PR-213 et PR-299. Nous nous demandons si certains frais ne sont pas comptés deux fois… Bref, certains se posent des questions, des doutes ont été exprimés à ce sujet à la commission des travaux. Voilà ce que j'avais à dire pour le moment. Je donnerai la position de mon groupe plus tard.

Premier débat

M. Gérard Deshusses (S). Il y aurait tant à dire sur ces deux propositions PR-213 et PR-299… Premièrement, je crois que la Ville de Genève a une chance énorme, celle d'avoir une Société d'art public qui, tout à coup, a réalisé que la pro-

position PR-213 était mauvaise. Grâce à elle, qui a su voir que la patinoire était un bâtiment d'importance architecturale majeure, il y a eu recours. Ce recours a permis à cette même Société d'art public de proposer un projet de restauration qui, lui, a une véritable tenue et qui correspond à la valeur initiale du bâtiment. Sans la Société d'art public, nous allions commettre une erreur catastrophique.

De ce point de vue là, nous pouvons regretter que cet organe ne s'occupe pas aussi des montages financiers des départements municipaux… En effet, il faut bien reconnaître que l'emboîtement des propositions PR-213 et PR-299 est en fait une fabrique à brouillard! Comment en sommes-nous arrivés là? Le rapporteur de la deuxième proposition, M. Dupraz, l'a dit, mais il vaut la peine que nous y revenions, car deux ou trois éléments n'ont pas été mentionnés. Je suis convaincu que notre ami le conseiller administratif Hediger va nous écouter et qu'il sera extrêmement attentif.

En automne 2001 et au printemps 2002, alors que le Genève-Servette Hockey Club était en train de monter tranquillement mais sûrement en ligue A, nous avons été très nombreux dans cette enceinte à nous demander comment on allait répondre aux exigences de la ligue nationale A dans la patinoire des Vernets, sachant que sa configuration actuelle n'est pas conforme. Le Conseil administratif ne nous a pas répondu, parce qu'il estimait que cela n'était pas urgent. Je me souviens d'ailleurs que, le soir où le Genève-Servette Hockey Club a gagné sa place en ligue nationale A, la présence des représentants de la Ville de Genève à la patinoire était pour le moins modeste…

Or voilà tout à coup ce club en ligue nationale A. On se dit qu'il faut faire quelque chose et, en trois semaines, on charge le Service d'architecture, qui n'en peut mais, de résoudre le problème avec une proposition. Mais cette dernière ne peut évidemment pas être adéquate car, en trois semaines, on ne fait pas de l'excellent boulot, on fait ce qu'on peut! Reste qu'ensuite cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux. Quant à moi, je n'ai pas été poussé à rédiger le rapport sur la proposition PR-213: j'ai accepté volontiers, car j'adore le hockey! La discussion sur cet objet a eu lieu à la commission des travaux et s'est évidemment déroulée dans la précipitation, car il fallait tout étudier avant la fin du mois de juin 2002. Nous nous sommes alors aperçus que la concertation avec le groupe Anschutz ne s'était pas faite et que celle avec les responsables de l'équipe de hockey concernée n'avait pas vraiment eu lieu. A ce moment-là, nous nous sommes dit que ce n'était pas grave et que nous réaliserions les travaux en quatre parties successives, à savoir un côté de la patinoire, puis l'autre, puis le troisième et enfin le quatrième. Le Genève-Servette Hockey Club n'a pas voulu de ce planning, et heureusement! Là encore, nous pouvons remercier la Société d'art public. Heureusement qu'elle était là! Elle a fait recours et les travaux ont bien sûr été interrompus, mais un peu tard, puisque nous nous sommes aperçus qu'environ 1 million de francs avait déjà été investi.

J'en arrive à la deuxième erreur, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Quand une proposition est retirée, nous devrions recevoir une proposition de bouclement de crédit, puis une deuxième proposition engageant un deuxième projet de restauration; ainsi, la situation serait claire. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé concernant la patinoire, où le Conseil administratif a pris la première proposition pour la restauration de la patinoire et a bricolé la deuxième par-dessus.

En ce qui concerne l'aspect financier, pour ma part, je ne mets pas en doute les chiffres qui nous sont donnés, Messieurs les conseillers administratifs, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Simplement, ce document n'est pas clair, ni très lisible. La proposition PR-299 ne relève pas d'une procédure orthodoxe en termes de montage financier. Dès lors – et cette fois-ci, le Conseil municipal est responsable de sa décision – nous proposons de renvoyer cette proposition PR-299 à la commission des finances. Lors de la prise en considération, nous avons sans doute agi dans la précipitation en la renvoyant à la commission des travaux au lieu de demander au Conseil administratif de nous faire une deuxième proposition claire et nette concernant le deuxième projet et le bouclement du premier. La commission des travaux, à son tour, a travaillé dans la précipitation, comme la première fois pour la proposition PR-213, exactement comme dans la fable! Et, comme pour la proposition PR-213, elle s'est aperçue – je l'ai lu dans les notes de séance – que le groupe Anschutz n'avait pas été consulté, que M. Torriani, président du Genève-Servette Hockey Club, affirmait ne pas être au courant du projet… C'est inquiétant!

Tout le monde dit qu'il est important que cette patinoire soit restaurée pour devenir une salle polyvalente, ce qui était d'ailleurs sa vocation d'origine. Or nous nous apercevons que la restauration telle qu'elle est proposée concerne essentiellement – et je peux le comprendre – des demandes pour la ligue nationale A, c'est-à-dire, finalement, celles du club de hockey. Mais ce dernier n'est pas au courant de ce qu'on lui propose! On prétend, par la suite, que la concertation a eu lieu, je veux bien, mais nous nous apercevons, grâce aux auditions auxquelles a procédé mon parti, qui fait aussi bien son travail que les vôtres, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que les travaux projetés dans le cadre de la proposition PR-299 devraient avoir lieu entre juin et novembre 2004 et entre juin et novembre 2005! Peut-être nous a-t-on transmis de fausses nouvelles, puisqu'il y a de mauvais messagers partout… Il n'empêche que, si ces dates étaient justes, ce serait très inquiétant. En effet, MM. Torriani et Kleine-Erfkamp, qui ont investi quelque 8 ou 10 millions de francs dans le Genève-Servette Hockey Club, nous ont dit que la période de rentabilité commencerait lors de la saison 2004-2005. Imaginez-vous sérieusement que l'équipe va accepter de ne pas jouer dans sa patinoire pendant plus de deux mois, et cela durant deux automnes de suite, durant deux débuts de saison? En ce qui me concerne, j'ai quelques doutes à ce

sujet. Mais cela n'occupe pas directement le Conseil municipal, car c'est une affaire qui relève du Genève-Servette Hockey Club et du Conseil administratif – qu'ils se débrouillent pour faire ces travaux quand ils veulent!

Il n'en demeure pas moins que le montage financier n'est pas très clair. Au nom du groupe socialiste, je vous recommande de renvoyer cette proposition à la commission des finances et de mandater le Conseil administratif pour qu'il nous présente le bouclement du crédit relatif à la proposition PR-213 et une nouvelle proposition qui soit correcte et qui concerne uniquement le nouveau projet de restauration.

En termes de délais, je peux vous informer très clairement, car nous nous sommes enquis des dates auprès des architectes chargés du deuxième projet de restauration; ils nous ont dit que leurs bureaux avaient besoin de deux mois pour affiner les études en cours. Quant à nous, après avoir bien étudié le chiffrage des deux propositions, nous estimons que le Conseil administratif et ses services doivent être en mesure de nous fournir cette deuxième proposition en moins d'un mois. La commission des finances travaillant, comme d'habitude, avec grande diligence, nous pouvons imaginer qu'un rapport oral pourra être fait dans cette enceinte au mois de mars, permettant aux architectes de faire le travail dans les deux mois qui suivent. L'ouverture du chantier, à mon avis – mais ce n'est que mon avis et cette date peut être hypothétique – devrait pouvoir avoir lieu comme prévu au mois de juin, sur la base d'une proposition concernant la deuxième restauration qui soit claire et parfaitement orthodoxe sur le plan financier.

M. Michel Chevrolet (DC). Je partage tout à fait l'avis de mes préopinants. La situation, en tout cas telle qu'elle est apparue lors des travaux de commission, est quelque peu scabreuse, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous nous demandons même si le Conseil administratif n'avait pas «reçu le puck», lorsqu'il nous a présenté en urgence la proposition PR-213 en juin 2002! Sur les quelque 4 millions de francs votés alors, 900 000 francs ont déjà été dépensés pour ce projet de mise en conformité de la patinoire des Vernets. Autant dire que la commission des travaux s'est retrouvée devant le fait accompli et que nous n'avions finalement pas d'autre choix que de voter la deuxième proposition PR-299.

La vérité – la Société d'art public l'a rappelé, tout comme ces valeureux architectes qui ont fait recours contre un projet mal fichu – c'est que cette proposition a été gérée de manière totalement inconsciente. La patinoire des Vernets existe depuis 1957. A la lecture des quelques procès-verbaux que j'ai eu l'occasion d'avoir entre les mains, j'ai constaté que les problèmes ne datent pas d'hier! Nous avons fait le calcul en commission avec M. Marquet: depuis 1957, cette patinoire a coûté plus de 50 millions de francs, je vous fais grâce du cours du franc de l'époque, qui était sûrement beaucoup plus haut qu'aujourd'hui.

En réalité, rien n'avait été prévu avant le premier crédit voté en juin 2002; les architectes nous ont en effet expliqué qu'absolument rien n'avait été fait jusqu'alors en matière d'état des lieux général. Au cours des travaux, nous nous sommes finalement rendu compte que ledit crédit ne faisait que pérenniser une situation déjà provisoire, ce qui est tout de même étonnant. En l'occurrence, nous ne comprenons pas ce qui s'est passé. Le devis de ces travaux d'amélioration auxquels il fallait procéder, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Deshusses, n'a pas été fait de manière très sérieuse: entre le premier budget, celui de la proposition PR-213, et le deuxième, celui de la PR-299, il existe des doublons que nous n'avons pas pu comprendre.

Bref, comme l'a relevé M. Dupraz, ce projet a véritablement été monté de bric et de broc – je crois que nous pouvons le dire sans honte – et il ressemble fort à du bricolage. Le groupe démocrate-chrétien se sentait pourtant prêt à voter ce projet ce soir, même à contre-cœur. Cela aurait été une victoire à la Pyrrhus pour M. Hediger, car nous n'avions pas le choix. 900000 francs ont déjà été dépensés et nous ne pouvons pas revenir en arrière, mais, finalement, la proposition de l'Alternative de renvoyer la proposition PR-299 à la commission des finances nous sied parfaitement. Quitte à accorder cette victoire à la Pyrrhus à M. Hediger, autant être clairs vis-à-vis des contribuables sur les éventuelles dépenses que nous devrons engager afin d'aménager la patinoire des Vernets. Nous devons la rénov e r, le groupe démocrate-chrétien soutient le sport et le hockey sur glace en particulier et nous renverrons donc cette proposition à la commission des finances.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Chacun sait que l'Alliance de gauche ne porte pas beaucoup d'intérêt au sport spectacle; par conséquent, ne comptez pas sur nous pour faire ce soir l'apologie des liens qui unissent dans une étreinte très commerciale la société Anschutz, le Genève-Servette Hockey Club et la Ville de Genève, non! Pourtant, après avoir bien pesé le pour et le contre, car notre cœur balançait, nous avons décidé de soutenir le projet de rénovation et de remise en conformité de la patinoire des Vernets présenté dans la proposition PR-299. Nous l'avons fait en pensant à l'avenir, dans le but de permettre le maintien d'un équipement public à destination des jeunes et des moins jeunes, mais également, après l'excellente plaidoirie de la Société d'art public en ce qui concerne la qualité du bâti, pour sauvegarder une architecture exceptionnelle, qui aurait été sacrifiée si le projet précédent avait été réalisé.

J'aimerais rappeler ici que nous avons demandé en commission un certain nombre de documents financiers et que nous avons procédé à une analyse détaillée des devis qui nous ont été présentés. Le travail demandé par les socialistes à la commission des finances a donc déjà été réalisé à la commission des travaux. Ce sont les raisons pour lesquelles l'Alliance de gauche soutiendra le

projet de rénovation de la patinoire des Vernets tel qu'il figure dans la proposition PR-299. Nous nous disons que les sponsors vont, viennent et passent, et que la patinoire retournera un jour complètement à la population genevoise; elle retrouvera alors pleinement sa raison d'être, ce qui, on s'en doute, est notre désir le plus cher.

M^me^ Caroline Schum (Ve). Incontestablement, ce projet de rénovation et de mise en conformité de la patinoire des Vernets, suite à l'accession du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A, suscite de nombreux débats au sein du Conseil municipal, comme j'ai pu le constater lors des discussions passionnantes que nous avons eues à la commission des travaux et à la relecture des différents procès-verbaux et des *Mémoriaux* du Conseil municipal.

Comme l'a rappelé M. Dupraz, déjà lors de la première demande de crédit de la proposition PR-213 votée en juin 2002, laquelle s'élevait à un montant d'environ 4 millions de francs, ce projet n'avait remporté qu'une faible majorité, incitant plusieurs conseillers municipaux à s'abstenir et divisant certains groupes de cette enceinte. Voilà donc un projet qui suscite pour le moins différents malaises. Aujourd'hui, pour nous les Verts, ces malaises subsistent, d'autant plus que l'on nous demande un crédit complémentaire de près de 5 millions de francs, qui portera le montant total des travaux à environ 9 millions de francs.

S'il revient effectivement aux autorités de mettre à disposition des équipements et des infrastructures pour différents sports, et les Verts, même s'ils s'opposent au sport business, comme vous le savez, se doivent de reconnaître l'engouement qui s'est créé autour du Genève-Servette Hockey Club, c'est une donnée que nous ne pouvons pas ignorer, le projet que nous discutons ce soir pose à nos yeux plusieurs problèmes majeurs quant à son financement. Je le répète: les Verts ne sont pas opposés au principe de la rénovation de la patinoire, mais bien à la façon dont ce projet a été mené, comme l'ont déjà rapporté les orateurs précédents.

En effet, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, mentionnons la convention de location de la patinoire au club de hockey. Plusieurs conseillers municipaux avaient demandé avec insistance, lors des débats sur la première demande de crédit de la proposition PR-213, que cet accord nous soit présenté avant signature lors de son renouvellement ce printemps; ce renouvellement a été effectif cet été et le document en question ne nous a pas été présenté. Notre demande fut d'ailleurs formalisée dans la motion M-322, déposée il y a un peu plus d'une année, et dont la réponse figure à l'ordre du jour de la présente séance. Cette motion demandait que le Conseil administratif soumette à la commission des sports et de la sécurité les modalités de la future convention avec le Genève-Servette Hockey Club avant signature. La réponse du Conseil administratif à ce propos ne nous est parvenue

que récemment et finalement, aujourd'hui, cette convention ne nous satisfait pas, particulièrement en ce qui concerne le montant défini pour la location de la patinoire des Vernets, soit la modique somme de 3000 francs par match. La Ville de Genève met à la disposition du club toute une série de services tels que le personnel de nettoyage, les services sanitaires – il y a un médecin – et la fourniture électrique, entre autres. 3000 francs par match, c'est clair, est un montant qui ne couvre pas – et de loin – les frais occasionnés à la charge de la Ville de Genève, ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par M. Hediger lors de son audition à la commission des travaux. S'il revient effectivement aux autorités, comme je l'ai dit auparavant, de mettre à disposition des équipements sportifs de qualité, il peut sembler normal que leur location à des sociétés privées couvre au minimum les frais qui en découlent.

Qui plus est, nous n'avons pas évoqué les frais d'amortissement des investissements de la patinoire des Vernets. Je pense en effet que chacun trouve normal, lorsqu'il paie le loyer de son appartement, que celui-ci couvre au minimum les frais qu'en supporte le propriétaire, à savoir les frais d'exploitation et de gestion de l'immeuble, de même que les frais d'amortissement de ses investissements. Pourquoi donc n'en serait-il pas de même pour la location de la patinoire des Vernets à une société privée? Le montant demandé revient de fait, tout simplement, à subventionner la société privée américaine à laquelle appartient le Genève-Servette Hockey Club et qui peut s'en aller du jour au lendemain, puisqu'elle est active dans l'immobilier, le pétrole, le sport et le spectacle, bref, différentes activités bien peu ancrées à Genève. Je ne reviendrai pas sur les flous déjà évoqués qui demeurent entre le premier et le deuxième crédit demandés. Finalement, c'est à la Ville de Genève de définir elle-même les aménagements qu'elle entend apporter à la patinoire des Vernets, la présence ici du groupe Anschutz étant éphémère.

Nous saluons toutefois la qualité du projet qui nous a finalement été proposé, suite au recours de la Société d'art public, pour une salle polyvalente au cœur de notre ville. Je répète que c'est son aspect financier qui nous inquiète fortement et son ancrage dans le long terme. C'est pourquoi, si les Verts avaient à l'origine souhaité renvoyer ce projet au Conseil administratif afin qu'il clarifie plusieurs points concernant le premier et le deuxième crédit demandés, quitte à annuler le premier crédit comme cela a été évoqué, ils se rallieront ce soir à la proposition socialiste afin qu'un nouveau contrôle des flux financiers soit effectué, que ce soit au niveau des investissements à faire ou du montant de la location de la patinoire. Les Verts vous proposent donc de renvoyer la proposition PR-299 à la commission des finances.

M. Michel Ducret (R). Sans vouloir revenir sur tous les détails déjà évoqués, je dirai que voilà exactement le genre de problème auquel nous sommes confron-

tés lorsqu'un mandat est attribué sans le moindre égard pour la qualité du bâtiment, sur la base d'une réflexion purement utilitaire. On constate déjà là une forme d'incompétence au moment de l'attribution du mandat.

En l'occurrence, à quoi cela a-t-il conduit, Mesdames et Messieurs? A un mandat de gré à gré avec des architectes capables, mais qui a un coût. Nous avons maintenant un beau projet, mais il coûte plus du double de ce qui avait été annoncé au départ par M. Hediger. Voilà où nous en sommes!

Ce projet pose un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, il y a la mise à l'inventaire des bâtiments faisant partie du patrimoine du XX^{e} siècle, inventaire actuellement en cours de réalisation au niveau de l'Etat mais toujours pas terminé. Par ailleurs, ce projet a passé sans autre par le fil des commissions spécialisées. Nous devons donc vraiment saluer l'intervention de la Société d'art public car, sans elle, nous n'y voyions que du feu et nous donnions notre bénédiction à la réalisation de ce projet. Ensuite, je cite la question du préavis municipal en matière d'autorisation de construire. Lorsqu'il s'agit de constructions demandées par d'autres, la Ville se montre extrêmement sévère en matière de préservation du patrimoine. Mais là, macache, il n'y a rien eu! Pas la moindre remarque!

J'en viens maintenant au rôle du conseiller en conservation du patrimoine de notre municipalité, par rapport au Conseil administratif. A quoi sert-il, s'il n'est pas là pour empêcher au moins que les projets de la Ville de Genève soient systématiquement refusés lorsqu'ils passent devant la Commission des monuments, de la nature et des sites, parce qu'ils ne répondent pas aux conditions que la Ville elle-même pose aux constructeurs privés dans le même quartier? Nous voyons bien le genre de situations auxquelles on arrive dans ces cas-là; c'est arrivé à Saint-Gervais et voilà que cela se reproduit pour la patinoire des Vernets. Il faudrait peut-être que la Ville se pose des questions par rapport à ce qu'elle propose elle-même, avant de faire la leçon à autrui! Pour finir, il s'agit exactement de ce que nous avons déjà dénoncé: la Conservation du patrimoine est l'exemple du parfait doublon, qui ne sert finalement à rien d'autre qu'à remplir des publications n'intéressant pas directement la municipalité, dont ce n'est pas la vocation.

Enfin, concernant l'aspect financier du projet, nous nous apprêtions à émettre la même idée que M. Deshusses et nous nous rallions donc volontiers à la procédure qu'il a proposée tout à l'heure, soit le renvoi de la proposition PR-299 à la commission des finances. Pour ce qui est de la construction même, du projet de rénovation qui nous a été présenté, nous l'accepterons, mais du bout des lèvres, bien entendu, pour les raisons déjà expliquées, tout en soulignant que le saucissonnage d'un projet par incapacité n'est pas plus digne que celui qui s'effectue par pure ruse politique!

M. Pascal Rubeli (UDC). En ce qui nous concerne, nous ne ferons pas ici de querelle de chiffres quant à ce qui a été réalisé ou pas, entre le premier projet et le deuxième… Ce que nous voulons maintenant, c'est avancer. D'une part, nous avons besoin de la patinoire des Vernets, pas uniquement pour le sport business comme certains le prétendent, mais parce que c'est un outil qui permettra également de faire d'autres choses, d'autres sports, de la musique, bref, tout ce que l'on voudra. D'autre part, grâce à l'intervention de la Société d'art public, il faut le dire, le projet qui nous a été présenté est parfait, splendide, et correspond vraiment aux besoins; en outre, il respecte largement l'enveloppe actuelle et les exigences tant techniques que de valorisation du bâtiment.

Il est vrai que la Ville a déjà dépensé 1 million de francs. Eh bien, il est dépensé, d'accord! Mais il faut une fois pour toutes aller de l'avant! Nous ne pouvons pas rester assis entre deux chaises. En ce qui nous concerne, nous ne demandons pas le renvoi de la proposition PR-299 en commission des finances, mais nous voterons directement ce crédit.

M^me^ Bérengère Rosset (L). Le groupe libéral soutiendra le projet de rénovation de la patinoire des Vernets. Il l'a fait en commission et continuera à le faire après son retour de la commission des finances, car, oui, il acceptera que la proposition PR-299 retourne à la commission des finances. D'ailleurs, en commission des travaux, nous avions demandé le report du vote, justement pour pouvoir étudier plus avant les aspects financiers qui nous semblaient par trop flous. Nous accepterons donc ce soir le renvoi de la proposition PR-299 à la commission des finances.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, un certain nombre de remarques qui ont été faites sont difficilement acceptables. Certains nous ont demandé pourquoi nous n'avions pas consulté la Société d'art public. Je rappelle que, dans les années 1990, quand le Conseil administratif a présenté les aménagements prévus pour la patinoire des Vernets, notamment en matière de sécurité, il n'y a pas eu de réaction de la part de la Société d'art public. Et vous conviendrez que ces escaliers de sorties de secours, rendus obligatoires par la loi, ne servent pas vraiment l'esthétique du bâtiment.

Il est vrai que, comme il fallait aller assez vite, les services concernés ont présenté ce projet de la Ville de Genève sans l'avoir préalablement soumis à la Société d'art public. Mais personne ne pouvait prévoir que celle-ci développerait un raisonnement consistant à demander la conservation de ce bâtiment, comme elle l'a fait ces derniers mois ou années pour l'ancien garage d'Eurogaz aux Aca-

cias, le cinéma Manhattan, le cinéma Plaza et le bâtiment industriel Tavaro aux Charmilles. Dans le cas de la patinoire des Vernets, la réaction de la Société d'art public était difficilement prévisible.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous prétendez que nous n'avons pas anticipé les aménagements nécessaires au cas où le Genève-Servette Hockey Club monterait en ligue nationale A. Monsieur Deshusses, permettez-moi de vous rappeler que, dans les années 1990, le crédit qui vous avait été soumis pour la sécurité de la patinoire comprenait également la création de gradins en dur derrière les buts. C'est le Conseil municipal qui a préféré voter un crédit exclusivement destiné aux sorties de secours, argumentant que les gradins provisoires, installés une année après l'inauguration de la patinoire, pouvaient encore être utilisés pendant de nombreuses années.

Il est vrai, j'en conviens, qu'il y a eu l'ascension du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A, ce qui impliquait un certain nombre de recommandations quant à la configuration de la patinoire. Concernant les recommandations de la ligue nationale A et les accords signés avec les clubs et la Télévision, je peux affirmer que, comme pour d'autres disciplines sportives, les règlements et autres données changent chaque année. Je pourrais vous citer le basket-ball ou le volley-ball, où nous devons régulièrement faire face à des difficultés. Autre exemple: le règlement national pour le tennis de table a récemment été modifié quant à la hauteur des salles; or, dans les clubs de tennis de table genevois, aucune salle ne répond aux nouvelles normes pour les matches nationaux ou internationaux.

En ce qui concerne la patinoire des Vernets, nous sommes dans le même cas. La ligue nationale A impose un certain nombre d'obligations; je pense notamment à cet accord qu'elle a signé avec la Télévision pour la retransmission des matches, que j'ai pu ensuite négocier avec la Télévision.

Vous dites aussi que nous n'avons pas consulté le groupe Anschutz ni le Genève-Servette Hockey Club. Or ils ont été dès le début partie prenante, puisque nous avons préparé avec eux le programme pour la patinoire, les vestiaires, les surfaces de publicité et les gradins. Dès le début, ils ont été associés à toute la réfection avant que le cahier des charges ne soit transmis aux services compétents de la Ville de Genève.

Ce soir, la position apparemment majoritaire du Conseil municipal est de renvoyer la proposition PR-299 à la commission des finances pour des questions de coûts. Il s'agit, par rapport au premier crédit voté dans le cadre de la proposition PR-213, de préciser ce qui a été dépensé et d'établir une comparaison avec le deuxième crédit demandé dans la PR-299. Je ne peux pas répondre sur ce plan, car ce n'est pas moi qui conduis ce dossier au niveau des travaux proprement dits, mais je pense que des explications vous seront apportées à ce sujet à la commission des finances.

Quant à la convention liant la Ville au Genève-Servette Hockey Club pour la location de la patinoire, je vous ai longuement expliqué, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'elle a été discutée avec le club et avec les services de sécurité. Puisque vous l'avez en main, vous savez qu'elle implique que, chaque année, les diverses parties se réunissent plusieurs fois. Avec M. Torriani du Genève-Servette Hockey Club nous nous sommes concertés pour la rédaction de cette convention. Par la suite, le club a tardé à décider s'il l'acceptait ou non, car il y a le groupe Anschutz derrière, et il est vrai que cette étape a duré un certain temps.

Comme je vous l'ai dit, le montant de location de 3000 francs par match est un prix de transition lié aux futurs travaux. Le Genève-Servette Hockey Club était inquiet face à la perspective d'un éventuel manque à gagner si, d'une somme de 1000 francs, on passait à 4000 francs. Avec 4000 francs par match, nous couvrons les dépenses pour les matches et les entraînements de la première équipe, ainsi que tous les frais généraux; du reste, je vous ai transmis le document comportant tous les calculs y afférents en commission. Vous n'en êtes pas satisfaits, j'en prends note, mais il s'agit d'un rabais lié à la période de transition. Quand les travaux seront terminés, le président du Genève-Servette Hockey Club acceptera de payer une location de 100% pour la patinoire.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir. Bien entendu, le renvoi de la proposition PR-299 à la commission des finances repousse la résolution du problème du Genève-Servette Hockey Club et de ses sponsors, mais il appartient à chacun de prendre ses responsabilités!

M. Alain Dupraz (T). Comme l'a dit tout à l'heure le camarade Christian Zaugg de l'Alliance de gauche, nous non plus, au Parti du travail, nous ne sommes pas pour le «sport fric». Je rappelle que, lors du premier débat sur la proposition PR-213, il y avait déjà eu des interventions dans ce sens, notamment de la part de M. Martinelli, je m'en souviens. Je rappelle également que j'avais réussi à déposer un amendement, d'ailleurs refusé par la commission des travaux, afin de diminuer le nombre de loges VIP selon la norme de la ligue nationale A, c'est-à-dire de le ramener à 200. Cela démontre bien que nous ne sommes pas favorables au «sport fric».

Mais, maintenant, il faut avancer, comme l'ont dit nos collègues des bancs d'en face, et pour notre part nous ne voulons pas retarder les travaux. Or, c'est ce qui va se passer si nous renvoyons encore la proposition PR-299 à la commission des finances. Il y aura déjà assez de problèmes à affronter au cours des travaux eux-mêmes, avec tout ce qu'il faudra faire dans cette patinoire. Nous refuserons donc le renvoi de cet objet à la commission des finances et nous voterons la pro-

position PR-299 telle quelle. Nous espérons que nous n'aurons pas de surprises lors de la clôture des comptes, évidemment, mais cela, ce sera pour plus tard, dans combien d'années, nous verrons bien!

M. Roman Juon (S). J'interviens au nom du Parti socialiste pour réaffirmer que nous nous rallions à la proposition de renvoi à la commission des finances.

De plus, j'aimerais relever un certain nombre de points. Premièrement, ce qui s'est passé est grave. C'est un bug contre la qualité architecturale dont la responsabilité incombe au Conseil administratif, notamment au département qui m'est le plus cher, celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie! Je réponds ici à un conseiller municipal, M. Michel Ducret, qui accuse toujours le service de M. Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine: ce service n'a pas été consulté, vu la rapidité et la pression avec lesquelles ce projet a été mené. C'est pourquoi la Société d'art public est ensuite intervenue et a bloqué les travaux.

Il faudrait que les services qui s'occupent de la rénovation des bâtiments, suite à ce qui s'est passé, prennent l'habitude de faire appel systématiquement au conseiller en conservation du patrimoine. Je crois que tous les détails sont importants, même s'il s'agit des fenêtres d'une patinoire, comme c'était le cas ici!

Ce qui est triste et regrettable, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que certains découvrent ici l'existence de la Société d'art public. Je rappelle que celle-ci est également intervenue concernant l'immeuble sis au 28, route des Franchises, afin de protéger cet immeuble qui fait partie du patrimoine moderne, tout comme la patinoire des Vernets et d'autres bâtiments, dont vous ferez connaissance prochainement, à la suite de l'inventaire dont il a été fait mention précédemment. Il faut vous mettre dans la tête dès maintenant que les témoins d'une partie de l'histoire moderne de l'architecture doivent être protégés. Tel était le cas de la patinoire, mais cela a été raté.

Heureusement que les services d'architecture ont ensuite sauvé l'affaire, si l'on peut dire. Ils ont agi comme en médecine: quand le médecin tourne en rond et qu'on ne sait plus où on en est, on va chez le professeur! On a donc fait appel à M. Devanthéry, lequel a présenté un projet qui a recueilli l'unanimité de la commission des travaux et que personne ne remet en question. Nous constatons donc que, quand nous mandatons des professionnels de qualité – et il y en a passablement dans notre canton et dans notre ville de Genève – nous pouvons rêver à des résultats concluants. Il faudrait peut-être faire appel à eux avant… En l'occurrence, il est vrai que le premier architecte qui s'est occupé de ce dossier, d'après les explications que nous avons reçues l'autre jour, avait trois semaines pour le boucler dans l'urgence. Et voilà le résultat aujourd'hui: nous faisons quasiment

marche arrière! Il faudrait, à l'avenir, éviter ce genre de situation. Je crois que la leçon donnée par le cas de la patinoire des Vernets est suffisamment notable pour que tout rentre dans l'ordre.

Je voudrais encore ajouter que la piscine des Vernets, située juste à côté de la patinoire, a elle aussi été construite par des architectes de qualité et va prochainement faire partie du patrimoine protégé, si ce n'est pas déjà le cas. En ce qui concerne l'entrée de la piscine, je suis déjà intervenu mais cela est resté lettre morte: on s'en fout complètement! Je m'excuse d'être aussi rude, mais il faut voir le bar et la buvette qui ont été ajoutés à la structure d'origine! Pendant un mois, je n'y étais plus retourné; je m'y suis rendu l'autre jour et il y avait à nouveau une rangée de bancs en scobalite, un matériau que l'on ne trouve même plus au *Do it yourself* de la Migros à la Praille! Je déposerai prochainement une résolution pour demander que l'on bazarde tout ça, que l'on remette de l'ordre dans ces lieux et que l'on respecte leur architecture, en agrandissant et en aménageant les équipements nécessaires, mais avec la qualité pour critère.

Pour terminer, j'aimerais toucher un mot d'un sujet qui n'a rien à voir avec celui que le Conseil municipal discute en ce moment. Il s'agit de TV Léman bleu. Cela intéresse de nombreuses personnes et des gens de la profession en particulier. J'ai été sollicité de toutes parts par des personnes très occupées qui m'ont dit vouloir savoir quand serait débattu tel ou tel objet. Vous connaissez cette ritournelle, c'est toujours la même: les gens ne savent pas quand passera le point qui les intéresse, c'est évident. Le président et le bureau du Conseil municipal ne peuvent pas programmer nos interventions à la minute près, bien qu'ils essaient de le faire. Or, j'avais déjà demandé, par le biais d'une question écrite et d'autres interventions, que TV Léman bleu fasse un effort d'information sur le petit écran. Les techniciens savent bien y faire figurer notre nom et notre appartenance politique: qu'ils ajoutent donc une petite ligne signalant quel est l'objet qui est traité et à quel point de l'ordre du jour il correspond. Ainsi, les téléspectateurs qui voudraient zapper pour revenir plus tard sur TV Léman bleu à propos d'un objet précis pourront évaluer plus rapidement le moment de sa diffusion et perdre moins de temps.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il convient quand même de répondre à M. Hediger pour le rassurer. Monsieur le magistrat, en tant que groupe socialiste, nous ne vous reprochons pas de ne pas avoir consulté la Société d'art public. Ce que nous regrettons éventuellement, c'est que les services d'architecture de la Ville de Genève n'aient pas reconnu à temps la valeur architecturale du bâtiment de la patinoire des Vernets. Cela aurait été possible.

Nous ne condamnons pas non plus la Société d'art public de ne pas s'être manifestée à l'époque, quand vous avez installé les gradins provisoires dans la

patinoire pour les Championnats du monde de patinage artistique. En effet, comme la Société d'art public l'a dit elle-même – peut-être se trompe-t-elle ou nous trompe-t-elle – il n'y a que cinq ou six ans qu'elle a été sensibilisée à l'architecture des années 1960. Nous savons que la patinoire des Vernets a été construite en 1958; il est donc tout à fait normal qu'elle ait été prise en considération.

En revanche, à propos des gradins, Monsieur Hediger, figurez-vous que nous aussi, groupe socialiste, nous nous inquiétons à ce sujet. En effet, nous nous souvenons de la catastrophe de Bastia et nous n'avons pas envie qu'une catastrophe similaire se produise chez nous. S'il ne tenait qu'à nous de le faire, nous enlèverions immédiatement ces gradins, mais nous ne pouvons que recommander qu'ils soient supprimés le plus vite possible.

Venons-en maintenant à la convention liant la Ville au Genève-Servette Hockey Club. Ce sujet va être abordé au point 31 de notre ordre du jour, à l'occasion de la réponse du Conseil administratif à la motion M-322. Je préférerais ne pas mélanger les débats et j'interviendrai éventuellement lorsque nous en discuterons, parce qu'il y a deux ou trois points à souligner. Pour le moment, je dirai juste que je suis quand même satisfait de constater que, après avoir attendu longtemps, nous avons là une convention qui nous permettra peut-être de gagner un petit peu plus d'argent. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Maintenant, le vrai problème demeure. Tout d'abord, il faut dire que nous manquons régulièrement d'esprit d'anticipation. J'ai été l'un des conseillers municipaux, lors de la dernière législature, qui vous ont dit de faire attention, Monsieur Hediger, au fait que nous allions avoir besoin d'une patinoire répondant à d'autres normes. Vous avez attendu et, finalement, nous avons travaillé dans l'urgence, dans la précipitation. Mais tout cela, c'est de la petite histoire, c'est du passé, et le vrai problème, c'est l'imbrication, au niveau du montage financier, des deux propositions PR-213 et PR-299. Nous persistons à dire – et c'est notre seul souci maintenant – que ce montage n'est pas clair, qu'il n'est pas transparent vis-à-vis des contribuables. Et ils sont quand même 5000 par match, ces contribuables, c'est énorme! Il n'y a pas beaucoup de manifestations en ville de Genève qui attirent régulièrement, une, deux ou même trois fois par mois, entre 5000 et 6000 spectateurs! Or, tel est le cas du hockey sur glace. Les gens s'y intéressent donc. Le projet qui nous est présenté ce soir dans la proposition PR-299 nous plaît énormément, c'est chouette, c'est bien! Mais nous aimerions que, sur le plan financier, tout soit clair, afin que les citoyens qui nous ont élus puissent dire que nous avons fait du bon travail et que cela a abouti à une réalisation qui tient la route. En ce moment, ce n'est pas le cas.

En termes de délais – c'est la dernière réponse que je voulais vous donner, Monsieur Hediger – M. Devanthéry, l'architecte mandaté, nous a dit lui-même que le renvoi de cet objet en commission ne posait aucun problème pour autant

que les travaux puissent commencer au mois de juin. Ce que nous demandons, je le répète, ce sont des comptes clairs, au sujet desquels un rapport pourra être présenté en mars au Conseil municipal, afin de respecter les deux mois nécessaires au bureau d'architectes pour finaliser les études, celles-ci pouvant être achevées entre le mois d'avril et le mois de mai. Les travaux commenceront ainsi au mois de juin et tout le monde sera content, mais cela se fera, je le souligne une fois de plus, sur la base d'une proposition claire et nette.

M. Pierre Maudet (R). Le préopinant m'ôte les mots de la bouche. C'est effectivement ce que j'avais compris: nous devons pouvoir, grâce au travail rapide de la commission des finances – rapidité dont elle a fait preuve à de nombreuses reprises au cours des six derniers mois – trouver les réponses adéquates. Nous devons vraiment faire preuve de plus de transparence à l'égard du contribuable. A ce sujet, je m'attendais à plus de circonspection de la part du magistrat dans les propos qu'il a tenus tout à l'heure car, véritablement – M. Deshusses a insisté là-dessus – le montage financier présenté dans la proposition PR-299 n'est pas clair.

Il y a un autre aspect sur lequel M. Deshusses est revenu et que je voulais souligner. A la lecture du rapport PR-299 A, quand on n'est pas membre de la commission des travaux, on ne peut que s'étonner de lire à la page 4, par exemple: «M. Ruffieux regrette que certaines démarches n'aient pas été entreprises en amont» ou, un peu plus loin: «Un commissaire demande quel est l'avis de M. Beuchat, conseiller en patrimoine, concernant le premier projet. M. Ruffieux répond qu'il n'a pas été consulté, vu les délais très courts.»

Le reproche que nous vous faisons, Monsieur Hediger, ce n'est pas de ne pas avoir consulté la Société d'art public, mais de ne pas avoir consulté, comme cela aurait normalement dû être le cas, le conseiller en patrimoine de la Ville de Genève. Nous avons d'ailleurs soulevé ce point lors du débat sur le budget 2004, quand il s'est agi d'augmenter la dotation en postes de la Conservation du patrimoine: nous nous sommes notamment basés sur le cas de la patinoire pour mettre en doute la pertinence de cette augmentation.

En guise de prolongement aux propos tenus par M. Deshusses, j'aimerais que le Conseil administratif engage une réflexion sur ce que nous allons faire à plus long terme. Peut-être la commission des sports et de la sécurité devrait-elle s'en préoccuper elle aussi, d'ailleurs. Nous voyons un peu partout se créer, en Suisse mais également en Europe, des patinoires d'un autre style, d'un autre gabarit, répondant à de nouvelles normes, nouvelles normes dont vous avez vous-même parlé, Monsieur le magistrat.

Vous avez également dit tout à l'heure que le groupe Anschutz était partie prenante dans les discussions concernant la rénovation de la patinoire des Vernets. Pour notre part, nous en doutons un peu à la lecture du rapport. En effet, les

dirigeants du groupe Anschutz – je cite les propos de M. Torriani, qui n'appartient certes pas au groupe Anschutz mais qui préside le Genève-Servette Hockey Club – ont découvert certaines des propositions au moment où ils sont venus en commission pour y être auditionnés. Si le groupe Anschutz est actuellement partie prenante, le jour où il sera davantage «parti» que prenante, nous risquons, dès lors que nous n'aurons pas discuté des conditions de désengagement, de nous retrouver, nous, collectivité publique, le bec dans l'eau!

C'est là le reproche que je fais. Je regrette que l'Alliance de gauche et le Parti du travail ne prennent pas leurs responsabilités en la matière et refusent d'engager un débat auquel ils sont normalement sensibles, concernant les relations entre les secteurs public et privé, afin que nous allions jusqu'au bout de cette question. Nous avions demandé ce débat en juin 2002, lors de l'entrée en matière sur le premier projet, celui de la proposition PR-213, et nous le redemandons aujourd'hui. Pour notre part, nous sommes cohérents, ce qui ne semble pas être le cas des deux groupes que je viens de citer. Je le déplore, car c'est là un point important dont il faut parler aujourd'hui, afin que nous ne nous retrouvions pas dépourvus dans des temps plus durs.

Je vous le répète, à vous en particulier, Monsieur Hediger: je vous invite à réfléchir au développement possible, à long terme, du hockey sur glace, peut-être ailleurs qu'aux Vernets, ainsi qu'au développement des patinoires en général puisque, semble-t-il, le hockey tient la corde pour un moment. Puisque le Genève-Servette Hockey Club fait honneur à notre ville en étant en ligue nationale A, il conviendrait que le Conseil municipal ait, lui aussi, pour une fois, une vision à plus long terme.

M. Georges Queloz (L). J'ose espérer que non seulement la commission des travaux, mais également les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie tireront une leçon de cette situation. Je suis persuadé qu'une majorité d'entre nous sont favorables à ce que l'on termine enfin ces travaux. Par la suite, il y aura un autre débat consistant à savoir dans quelles conditions nous mettons à disposition ces équipements, et pour qui.

Au vu des questions qui préoccupent en particulier M. Deshusses et qui aboutiront sans doute au renvoi de la proposition PR-299 à la commission des finances, je tiens à préciser que les questions, nous les avons posées, mais que nous n'avons pas reçu de réponses! Alors, il faut assumer, soit qu'on ait précipité le vote et le dépôt du rapport sans que les réponses aient été apportées, soit qu'on n'ait tout simplement pas pu les donner. Cela concerne notamment la question des doublons au niveau du financement. Les services municipaux qui n'ont pas voulu nous répondre, même pas par courrier, doivent maintenant en assumer les conséquences.

Il ne s'agit pas ici de refaire le débat concernant la procédure adoptée, mais ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à un saucissonnage. Rappelez-vous la ZIC, la zone industrielle de Châtelaine: nous nous trouvons dans la même situation aujourd'hui. Je me souviendrai toujours que, lorsque le Genève-Servette Hockey Club a été promu en ligue nationale A, M. Hediger s'écriait sur la patinoire qu'il avait sur son bureau un projet qu'il allait soumettre la semaine suivante au Conseil municipal, projet qui s'élevait à 1 ou 1,5 million de francs. Ensuite, ce projet s'est élevé à 4,5 millions de francs et, maintenant, nous en sommes à 9 millions de francs, en ayant la certitude d'avoir en tout cas dépensé plus de 1 million de francs en trop!

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (opposition des groupes de l'Union démocratique du centre, du Parti du travail et de l'Alliance de gauche).

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif …… 3870

2. Communications du bureau du Conseil municipal …… 3870

3. Questions orales …… 3871

4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit:
   – de 1063000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès et de sortie du garage public de Grenus, de la place de Grenus à la rue du Cendrier;
   – de 468000 francs, complémentaire au crédit de 300000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'étude de l'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau,
   soit un montant total de 15 31000 francs (PR-246 A). Troisième débat… 3872

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition au Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-280 A) …… 3882

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagements liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève (PR-292 A) …… 3886

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juillet 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs, complémentaire aux crédits accordés par le Conseil municipal les 5 et 25 juin 2002 d'un montant total de 4 080 567 francs, destiné à la rénovation partielle et à la mise

en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wildorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-299 A) …… 3902

8. Propositions des conseillers municipaux …… 3963

9. Interpellations …… 3963

10. Questions écrites …… 3963

La mémorialiste:
Marguerite Conus